Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Le financement du développement en Afrique

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Le financement du développement en Afrique

Commandes

Pour commander des exemplaires du *Le financement du développement en Afrique*, veuillez contacter :
Section des publications
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél : +251 11 544-9900
Fax : +251 11 551-4416
E-mail : ecainfo@uneca.org
Web : www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Première édition : février 2017

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception et imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004.
Imprimé sur du papier sans chlore.

Table des matières

Remerciements **vi**

I. Introduction **1**
A. Contexte économique 2
B. Contexte politique 3
C. Priorités de développement de l'Afrique 4
D. Le financement et autres moyens de mise en œuvre 5

II. Le financement depuis le Consensus de Monterrey: tendances, leçons et défis **6**
A. Ressources publiques intérieures 6
B. Flux financiers privés intérieurs 8
C. Flux financiers privés internationaux 14
D. Ressources publiques internationales 20
E. Commerce 23
F. Conclusion: leçons et défis 25

III. Priorités de politique en matière de financement du développement **28**
A. Défis de la transformation structurelle 28
B. Priorité de développement I : Investissements dans l'être humain 29
C. Priorité de développement II: l'infrastructure au service de la transformation structurelle 31
D. Priorité de développement III: Agriculture et durabilité 34

IV. Questions et défis liés à la mobilisation accrue du financement au service du développement 37
A. Mobiliser le secteur public 37
B. Mobilisation des ressources intérieures 37
C. Financement public international 43
D. Banques multilatérales et bilatérales de développement 47
E. Institutions nationales de financement du développement 48
F. Mobiliser le financement privé 49
G. Moyens non financiers de mise en œuvre et problèmes systémiques 58

V. Priorités de l'Afrique en matière de financement de la transformation structurelle 62

Références 65

Figures

Figure 1: Taxes en pourcentage du produit intérieur brut par groupe de revenu 7
Figure 2: Crédit intérieur au secteur privé (2002-2013) 8
Figure 3: Crédit intérieur au secteur privé (2013) 9
Figure 4: Croissance du crédit intérieur au secteur privé (2002-2013) 9
Figure 5: Taux d'épargne (2002-2014) 11
Figure 6: Capitalisation du marché boursier (2002-2012) 13
Figure 7: Fonds d'investissement (2002-2010) 13
Figure 8: Investissement étranger direct (2002-2013) 15
Figure 9: Investissements de portefeuille (2002-2013) 17
Figure 10: Envois de fonds des migrants (2002-2012) 18
Figure 11: Aide publique au développement en pourcentage du PIB (2002-2012) 21
Figure 12: Autres flux officiels (millions de dollars des É.-U.) 22
Figure 13: Parts régionales des importations mondiales de marchandises 23
Figure 14: Volumes des échanges commerciaux de l'Afrique avec les principales régions 24
Figure 15: Sources de financement de l'infrastructure (milliards de dollars des É.-U.) 33
Figure 16: Aide programmable par pays (APP) en pourcentage des recettes fiscales 38

Figure 17: Répartition par secteur de l'aide publique au développement en Afrique 45
Figure 18: Aide programmable par habitant et groupe de revenus (ci-contre) aide programmable par pays par personne vivant dans l'extrême pauvreté et groupe de revenus (ci-après) 46

Encadrés

Encadré 1: Mobiliser l'aide publique au développement pour la transformation structurelle 30
Encadré 2 : Renforcement des capacités de l'Afrique 32
Encadré 3 : Mobiliser du financement public international en faveur des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation 34

Remerciements

Commandée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la présente étude a été réalisée par M. Paddy Carter et Mme Judith Tyson, tous deux économistes du développement et chargés de recherche intervenant respectivement au « Centre for Aid and Public Expenditure » et au sein du « International Economic Development Group » de l'Overseas Development Institute, à Londres. Le rapport a été établi sous la direction générale d'Adam Elhiraika, Directeur de la Division des politiques macroéconomiques de la CEA, et sous la supervision directe de Gamal Ibrahim, Chef de la Section des finances et du secteur privé.

Il a bénéficié des observations et des suggestions de Shirley Chinien, d'Abbi Kedir, de Matfobhi Riba et d'Uzumma Erume de la Division des politiques macroéconomiques, ainsi que de l'appui pour la production de la part de Mobolaji Babalola de l'Overseas Development Institute. Tous nos remerciements au Gouvernement irlandais pour avoir généreusement fourni le financement pour la présente étude.

I. Introduction

Deux ans avant la Conférence de Monterrey sur le financement, tenue au Mexico en 2002, l'Afrique était qualifiée de « continent sans espoir » par le magazine The Economist. Deux ans avant la Conférence de 2015 à Addis-Abeba, le même magazine qualifiait l'Afrique de « continent de l'espoir ». Les articles exprimant l'optimisme et saluant les progrès économiques accomplis par l'Afrique sont aujourd'hui légion dans les médias internationaux.

La part de l'Afrique dans l'investissement étranger direct (IED) est en hausse, et le continent est souvent décrit comme une destination d'investissement qui offre des rendements les plus élevés au monde. Plutôt que de se limiter au secteur des ressources, les investisseurs étrangers sont de plus en plus attirés par le secteur de la consommation en plein essor qui dessert la classe moyenne africaine en pleine croissance. L'Afrique a amorcé la transition d'un continent fournisseur de produits de base à celui de producteur (et de destination) des produits finis).

Quelles sont les implications pour le programme de l'Afrique suite au Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015? D'abord et surtout, contrairement à Monterrey, la communauté internationale ne devrait plus considérer l'aide financière accordée à l'Afrique comme de l'argent gaspillé, ou au mieux, confiné aux secteurs sociaux. Lors des négociations d'Addis-Abeba, le débat a porté sur la nécessité d'établir l'équilibre entre les investissements au service de la transformation structurelle et de la croissance et ceux en faveur des besoins immédiats de réduction de la pauvreté et de développement inclusif. Le Programme d'action d'Addis-Abeba comporte plusieurs nouveaux engagements pris par les gouvernements, dont un nouveau pacte social pour assurer une protection sociale et des services publics essentiels pour tous, une instance mondiale pour l'infrastructure pour combler les lacunes en matière d'infrastructure, un « programme en faveur des PMA » pour soutenir les pays les plus pauvres, un mécanisme de facilitation des technologies pour appuyer les objectifs de développement durable, et l'intensification de la coopération fiscale internationale pour aider à mobiliser des ressources au plan national et à réduire considérablement les flux financiers illicites à l'horizon 2030.

Toutefois, la valse du pessimisme à l'optimisme de la communauté internationale présente également des risques pour l'Afrique, notamment la perception que le continent n'a plus aussi urgemment besoin de l'aide. Cela peut sembler exagéré au vu des nombreux besoins de développement du continent, mais la tendance des marchés financiers et des décideurs à réagir de façon disproportionnée aux bonnes (et mauvaises) nouvelles[1] est bien établie. L'Afrique reste un continent qui a des besoins urgents de développement, mais il est aujourd'hui également un continent qui compte plus sur ses ressources intérieures et où l'aide internationale sera acheminée pour la transformation structurelle et la croissance inclusive. Les gouvernements africains sont conscients qu'ils sont responsables du développement de leurs pays et que le financement du développement est autant fonction de leurs propres actions qu'il ne l'est de l'aide internationale.

A. Contexte économique

Les perspectives économiques pour l'Afrique restent relativement positives, cependant la conjecture extérieure est devenue moins favorable. Si la croissance de l'Afrique est moins tributaire des matières premières que par le passé, celles-ci continuent cependant d'être le principal moteur de l'activité économique.

Selon les prévisions du rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (Nations Unies, 2015a), le taux de croissance économique de l'Afrique passerait de 3,5 % en 2014 à 4,6 % en 2015, puis à 4,9 % en 2016. La croissance est tirée par la confiance des consommateurs, une classe moyenne en pleine expansion et l'amélioration de l'environnement des affaires. Si certains pays tirent parti de l'investissement accru dans l'exploitation minière et la production de gaz naturel, l'activité économique tend cependant à avoir une base de plus en plus large, les pays à la croissance la plus rapide connaissant un essor dans les secteurs des services financiers, des télécommunications et des transports.

Alors que la situation économique mondiale s'est détériorée, les économies africaines ont été plus résilientes que jamais.[2] Les prévisions de croissance ont été revues à la baisse récemment, mais seulement de façon modérée. Dans sa Mise à jour de janvier 2015 des Perspectives de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) a réduit ses prévisions de croissance en Afrique subsaharienne pour 2015 et 2016 de près d'un point de pourcentage chaque année, respectivement à 4,9 % et 5,2 %, et les a revues à la baisse à nouveau en avril à respectivement 4,5 % et 5,1 % (FMI, 2015). Ces ajustements reflètent la baisse des prix des produits de base, conjuguée à la diminution des attentes quant à la croissance à moyen terme dans de nombreuses économies de marché avancées et émergentes.

Un des facteurs extérieurs les plus importants pour l'Afrique est la performance de ses principaux partenaires commerciaux. La Chine est le plus important partenaire commercial de l'Afrique depuis 2009 et revendique aujourd'hui près de deux fois le volume de celui du deuxième partenaire commercial

1 Par exemple, Maor (2012) qui examine les politiques, et Shiller (2005), les marchés financiers.

2 La Mise à jour d'avril 2015 des Perspectives de l'économie mondiale du FMI a intitulé sa couverture de l'Afrique « Faire face aux vents contraires ».

le plus proche, les États-Unis d'Amérique (Sun, 2014). Les ressources naturelles représentent environ 80 % des importations chinoises en provenance de l'Afrique. La croissance économique de la Chine a reculé de 7,8 % en 2013 à 7,4 % en 2014, légèrement en dessous de l'objectif du gouvernement, qui était de 7,5 %.

Les prix ont baissé pour une large gamme de produits africains importants (platine, or, diamants, fer, phosphates et cuivre), affectant les économies d'Afrique du Sud au Maroc. En janvier 2015, les cours du pétrole en dollars des États-Unis ont diminué d'environ 55 % depuis septembre 2014 (FMI, 2015), quoique les prix aient quelque peu rebondi depuis lors. L'Algérie, l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Libye et le Nigéria sont les pays africains où la production de pétrole est plus importante pour l'économie.

Certaines économies africaines, qui sont des importateurs nets de produits de base, peuvent tirer avantage des récents changements de prix, mais un plus grand nombre de pays du continent étant tributaire des exportations de matières premières, l'impact global de la baisse des prix est négatif. En particulier, la marge d'action budgétaire se réduira dans les économies tributaires des exportations de produits de base. On considère que la politique macroéconomique et budgétaire africaine a connu une amélioration au cours des dernières années – le déficit budgétaire moyen de l'Afrique est passé de 3,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013 à 4,6 % en 2014, mais devrait reculer à 4,2 % en 2015 (CEA, 2015a). Cela dit, le tableau est contrasté. Dans certains pays, les déficits budgétaires se sont creusés suite aux investissements initiaux dans l'infrastructure, et dans d'autres pays, en raison des niveaux élevés de dépenses de fonctionnement. La baisse des recettes publiques provenant des exportations de produits de base fera connaître à certains pays une pression budgétaire, et les coûts d'emprunt ont augmenté pour les pays qui seraient exposés à cette dynamique. Certains pays sont confrontés à des problèmes potentiels de durabilité - par exemple, en Égypte, au Ghana et en République-Unie de Tanzanie, les déficits devraient atteindre en moyenne respectivement 8 %, 10,7 % et 7 % du PIB au cours de la période allant de 2014 à 2016 (CEA, 2015a).

B. Contexte politique

L'Afrique, dans son ensemble, présente un tableau de développement politique et social positif. Les personnes en quête d'exemples de détérioration des conditions politiques et sociales peuvent en trouver, mais ces cas concernent une minorité de pays africains.

Sur le front politique, les autocraties pures et dures appartiennent en grande partie au passé, mais des démocraties solides avec des élections véritablement libres et âprement disputées ne sont pas encore la norme dans de nombreux pays africains. Le projet Polity IV, piloté par des spécialistes des sciences politiques à l'Université du Maryland aux États-Unis, évalue les pays selon un ensemble de caractéristiques propres aux régimes démocratique et autocratique, et classe la majorité des pays africains comme ayant un régime « mixte, ou incohérent, autoritaire » (Gylfason, 2013). Depuis 1990, cependant, ce qu'il est convenu de désigner par « démocratie pleinement institutionnalisée » s'inscrit à la hausse en Afrique, et est désormais présent dans environ un tiers des

pays africains (bien que cette tendance à la hausse ait connu quelques revers depuis 2008).[3]

De même, s'il est vrai que certains pays africains continuent d'être secoués par la violence, ce n'est heureusement pas le cas de la majorité. La capacité du continent à lutter contre les conflits a été considérablement renforcée - environ 65 % des casques bleus déployés par l'Organisation des Nations Unies et les opérations de paix de l'Union africaine en Afrique sont désormais des Africains, ce qui représente une avancée importante depuis 2002, date de mise en place de l'Union africaine4, qui a récemment approuvé la création d'une force multinationale forte de 10 000 hommes destinée à neutraliser le mouvement Boko Haram au Nigéria. La paix et la sécurité ont été identifiées comme une priorité de premier plan pour l'Afrique dans le programme de développement durable.

C. Priorités de développement de l'Afrique

Le premier pilier des priorités de développement de l'Afrique, tels qu'énoncées dans la Position africaine commune sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, est la transformation économique structurelle et la croissance inclusive. En partie, cette priorité découle de la préoccupation que les avantages tirés des ressources de l'Afrique ont été concentrés dans quelques secteurs enclaves et limités à des segments étroits de la société. L'Afrique est la seule région en développement où le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté - de 290 millions en 1990 à 414 millions en 2010 (Nations Unies, 2014) - la croissance démographique ayant dépassé le nombre de personnes sortant de la pauvreté.[5] En Afrique, la pauvreté inclut l'accès limité à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à l'eau potable et à l'assainissement.

De nombreux indicateurs sociaux se sont améliorés, cependant les ambitions exprimées dans les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été réalisées dans la majorité des pays.[6] Par exemple, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 177 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 98 décès en 2012, soit une baisse de 45 %, contre la cible de deux tiers définie dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Le ratio de scolarisation dans le primaire filles/garçons se rapproche de la parité dans de nombreux pays, et a atteint la parité dans 18 pays, bien que les progrès aux niveaux secondaire et tertiaire aient été beaucoup plus lents. Un récit similaire de progrès louable – mais avec la mention beaucoup reste à faire – concerne le cas du VIH /sida, où la tendance à la hausse a aujourd'hui été inversée en Afrique, et l'accès aux médicaments antirétroviraux a augmenté. Le taux d'incidence du VIH/sida a reculé

3 Il existe plusieurs approches en matière d'évaluation des systèmes politiques; d'autres approches brossent un tableau différent. Par exemple, L'indice de la démocratie 2014 du magazine the Economist Intelligence Unit considère l'Ile Maurice comme la seule et pleine démocratie en Afrique, qualifiant 27 pays d'autoritaire ou de démocratie uniquement de nom (Economist Intelligence Unit, 2014).

4 United States Department of State, African Leaders Summit, 4-6 août 2014. Voir https://www.whitehouse.gov/us-africa-leaders-summit.

5 La proportion des Africains vivant dans l'extrême pauvreté a baissé de 46 % en 1990 à légèrement en dessous de 40 % en 2011 (Base de données PovCal de la Banque mondiale, 2015).

6 Bien que des experts soutiennent depuis longtemps que les objectifs du Millénaire pour le développement étaient mal adaptés aux contextes africains, demandant des taux de progrès souvent de loin plus rapides que les résultats enregistrés historiquement par les nations riches d'aujourd'hui. Par exemple, lire William Easterly, "How the millennium development goals are unfair to Africa", *World Development*, vol. 37, No. 1, pp. 26–35 (2009).

de 0,85 à 0,32 au cours de la période 1995-2012, mais le nombre de personnes vivant avec le sida est aujourd'hui à peu près quatre fois plus élevé qu'il ne l'était en 1990 (Nations Unies, 2014).

S'il est largement reconnu que les objectifs du Millénaire pour le développement ont impulsé des progrès en Afrique, ils comportaient néanmoins des lacunes, dans une perspective africaine, que doivent combler les objectifs de développement durable (Lopes, 2014). En particulier, les objectifs du Millénaire pour le développement: mettaient un accent limité sur la croissance économique et la transformation; n'avaient pas suffisamment souligné le rôle de la mobilisation des ressources; tendaient à négliger les questions relatives à la qualité de la prestation de services; avaient fait peu cas des inégalités, exception faite de l'Objectif 3 des OMD[7], et de façon disproportionnée, mis l'accent sur les résultats de développement sans se soucier des éléments qui peuvent permettre ce développement, excluant de ce fait le rôle de facteurs tels que l'infrastructure et la paix et la sécurité dans la facilitation des progrès socioéconomiques.

D. Le financement et autres moyens de mise en œuvre

La présente étude porte sur la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour la transformation structurelle de l'Afrique. La crédibilité du financement du programme dépendra de tous les moyens d'exécution, qui comprennent non seulement les ressources financières, mais également le renforcement des capacités institutionnelles, le commerce et le transfert des technologie, et les questions systémiques telles que la gouvernance des institutions financières internationales. Ces questions feront l'objet d'un bref examen au chapitre III.

7 Objectif 3: Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

II. Le financement depuis le Consensus de Monterrey: tendances, leçons et défis

Les flux financiers en faveur de l'Afrique ont évolué de façon spectaculaire depuis le Consensus de Monterrey de 2002. Cette évolution a offert des possibilités considérables et présenté des défis à la région, dans sa quête de ressources financières pour répondre à des besoins urgents de développement. Le présent chapitre passera en revue ces tendances.

En guise de conclusion, le chapitre examinera la question de savoir comment les flux financiers évoluent au fur et à mesure que les pays se développent, et qu'ils passent du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. On examinera également comment les pays africains pourraient anticiper l'évolution des flux financiers dans un avenir proche. Ces attentes devraient alimenter le dialogue sur les politiques en cours visant à mobiliser le financement pour la transformation structurelle de l'Afrique.

A. Ressources publiques intérieures

Les ressources publiques intérieures constituent la plus importante source de financement du développement. En termes de volume, elles sont les plus considérables: le total des apports financiers extérieurs à l'Afrique s'est élevé à 200 milliards de dollars en 2014, alors que les recettes fiscales intérieures se sont établies à 530 milliards de dollars (BAD, OCDE, PNUD,[8] 2014). Les ressources intérieures constituent également la clef de la viabilité budgétaire et de l'autosuffisance de l'Afrique. Les ressources publiques représentent un mode de financement particulièrement puissant pour le développement car elles peuvent être affectées, à la discrétion des gouvernements, au financement des stratégies nationales de développement, et investies dans les efforts visant à lutter contre la pauvreté et à atteindre d'autres objectifs de développement sans nécessiter un rendement financier à court terme. Dans une large mesure, les flux privés sont dépensés à des fins privées et peuvent ne pas être bien alignés sur les priorités de développement de l'Afrique.

La mobilisation des ressources intérieures est également liée à une série de questions concernant la légitimité de l'État et l'amélioration de la redevabilité et de l'efficacité du secteur public; les progrès

8 BAD: Banque africaine de développement; OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

Figure 1: Taxes en pourcentage du produit intérieur brut par groupe de revenu

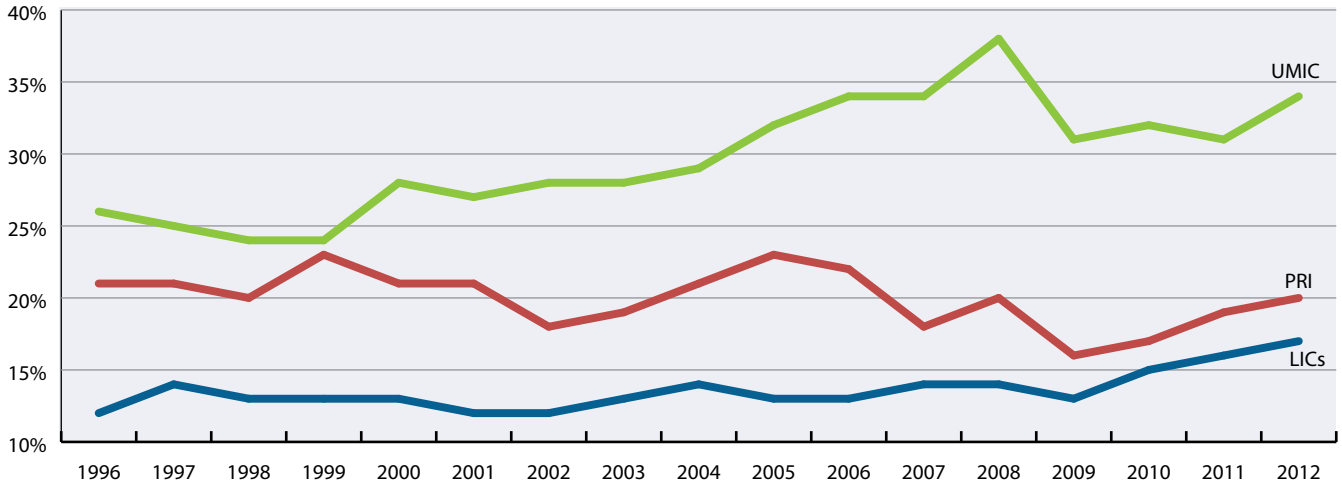

Abréviations: LIC: pays à faible revenu; PRI: pays à revenu intermédiaire ; UMIC : pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Source : Perspectives économiques en Afrique (BAD, OCDE, PNUD, 2014).

enregistrés en matière de fiscalité reflètent souvent (et nécessitent) le renforcement des capacités de l'État au sens large du terme.

En se fondant sur les chiffres globaux, les recettes fiscales ont considérablement augmenté en Afrique : le total des recettes fiscales collectées en Afrique est passé de 137,5 milliards en 2000 à 527,3 milliards de dollars en 2012. À l'origine de cette hausse figurent les recettes tirées des ressources naturelles. En 2012, ces recettes s'élevaient à environ 242 milliards de dollars. En ce qui concerne les recettes de sources autres que les ressources naturelles, des signes d'amélioration ont été récemment constatés, en particulier dans les pays africains à faible revenu qui ont longtemps pâti des faibles niveaux de mobilisation des ressources intérieures (voir figure 1).

La capacité contributive est inférieure à son potentiel dans plusieurs pays africains, mais il devrait être possible d'améliorer la performance en introduisant des politiques et des pratiques destinées à accroître les recettes fiscales, et d'améliorer l'administration et la gestion fiscales. L'expérience des pays à faible revenue en Afrique montre qu'il est possible même pour ces pays d'accroître leurs recettes fiscales de 0,5 à 2 % dans un à trois ans, et de 2 % à 3,5 % au cours des périodes de cinq à dix ans. Il est donc possible que les recettes fiscales augmentent les années à venir, grâce à des réformes intérieures et internationales favorables (Rapport européen sur le développement, à paraitre).

Figure 2: Crédit intérieur au secteur privé (2002-2013)

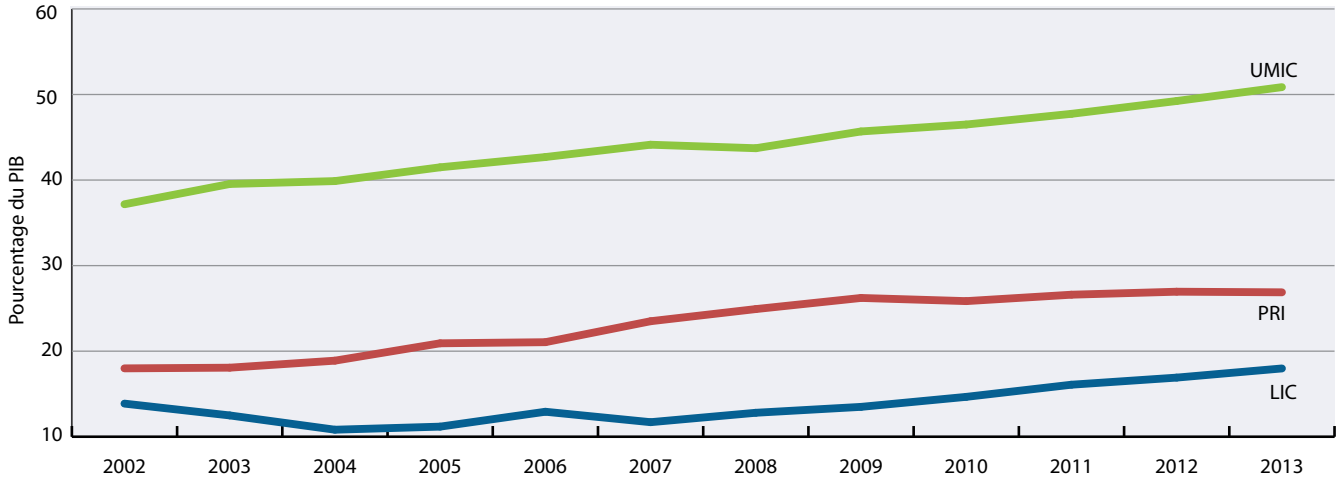

Abréviations: LIC: Pays à faible revenu; LMIC: pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure; UMIC: pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, janvier 2015a).

B. Flux financiers privés intérieurs

L'accent est mis sur trois aspects des flux financiers privés intérieurs: crédit au secteur privé, l'épargne, et le développement des marchés financiers.

1. Crédit intérieur au secteur privé

Le crédit intérieur tend à augmenter avec le revenu par habitant, reflétant l'approfondissement financier au fur et à mesure que les économies se développent. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure affichent les niveaux de crédit les plus élevés, passant de 37,1 % du PIB en 2002 à 50,8 % en 2013 (voir figure 2). L'Afrique du Sud vient en tête, avec un volume de crédit au privé représentant 156 % du PIB en 2013. Cabo Verde, le Maroc, Maurice, la Namibie et la Tunisie ont également enregistré des taux excédant 50 % du PIB en 2013 (voir figure 3).

Les niveaux de crédit intérieur au secteur privé restent relativement faibles, s'agissant des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et des pays à faible revenu, mais affichent une croissance plus forte. Le crédit intérieur dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a avoisiné 17,9 % du PIB en 2002, passant à 26,9 % en 2013, soit une hausse de 49,4 % – la plus forte hausse de tous les groupes. Le crédit intérieur dans les pays à faible revenu a avoisiné 12,5 % et 17,9 % du PIB en 2002 et 2013 respectivement, soit une croissance de 29,7 % (voir figure 2).

La hausse des niveaux du crédit intérieur est importante car elle traduit l'amélioration des niveaux d'accès aux services financiers aussi bien des ménages que des

Figure 3: Crédit intérieur au secteur privé (2013)

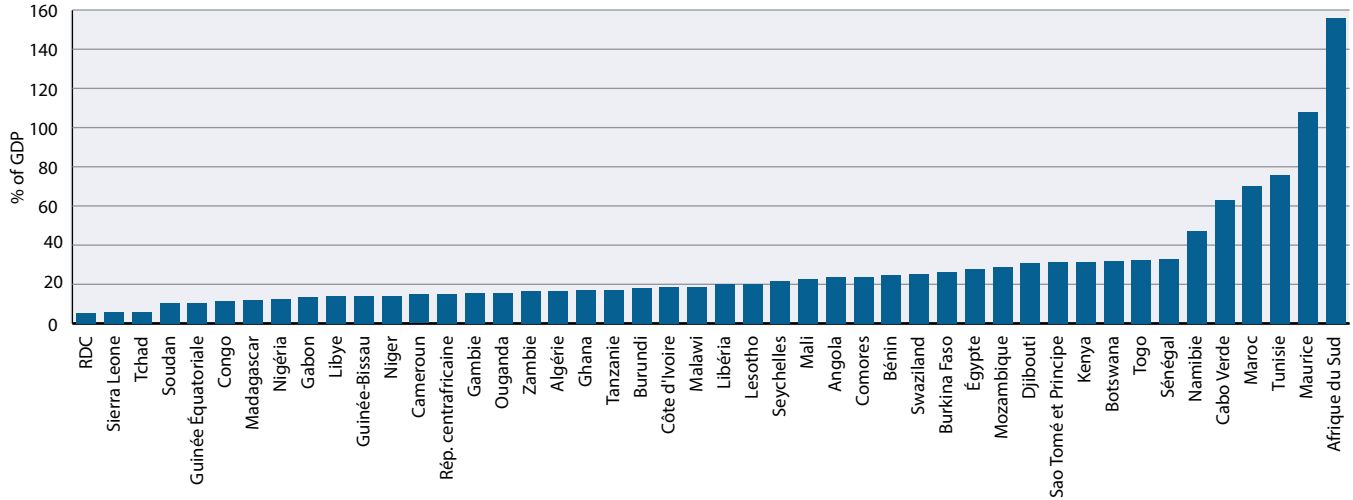

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, janvier 2015a).

Figure 4: Croissance du crédit intérieur au secteur privé (2002-2013)

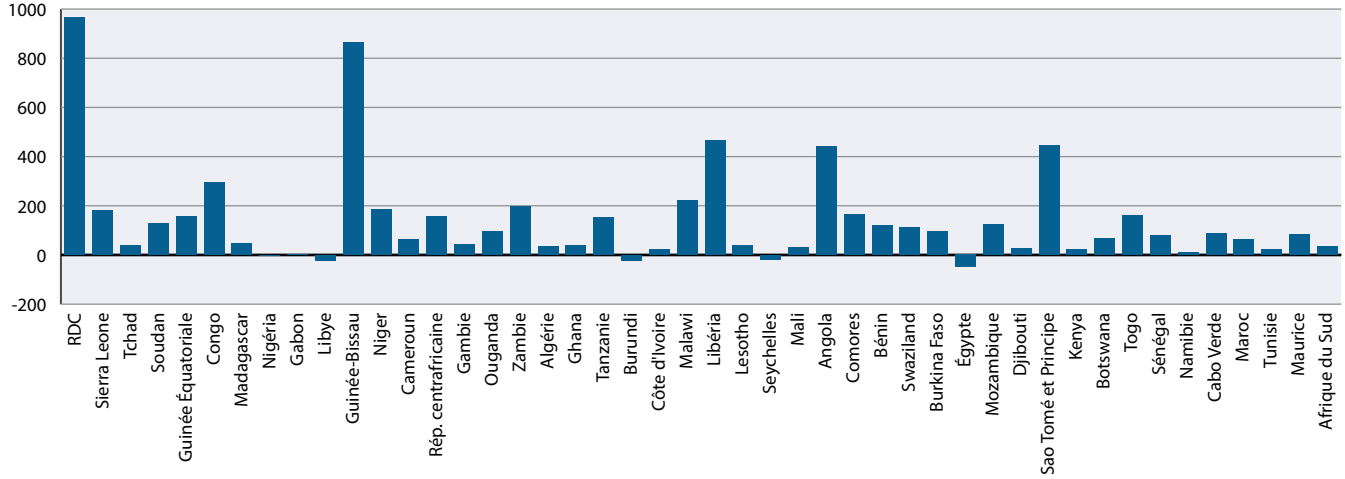

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, janvier 2015a).

entreprises – en particulier les petites et moyennes entreprises pour lesquelles l'accès au financement reste un obstacle important à la croissance (Beck *et al*., 2011).

Ces niveaux croissants de crédit intérieur, cependant, doivent être évalués non seulement par rapport à leurs niveaux absolus, mais aussi par rapport à l'utilisation du crédit et à son impact sur la transformation structurelle. Dans certains pays africains, pour la croissance du crédit en faveur du secteur privé, les fonds disponibles pour les prêts n'ont pas été pleinement utilisés, ou ont été orientés vers des secteurs qui ont une incidence sous-optimale sur la transformation structurelle.[9] Pour ce qui est du fait de ne pas utiliser pleinement les fonds, plusieurs banques dans la région continuent de faire preuve d'aversion pour le risque et détiennent des niveaux élevés de titres réalisables à très court terme – ce qui se traduit par des ratios de liquidité bien au-dessus des seuils réglementaires – tels que les titres d'État, ou limitent les prêts à des emprunteurs à faible risque choisis, notamment les entreprises de très grande taille. Cela réduit les opérations de prêt, particulièrement en faveur du secteur des petites et moyennes entreprises.

Même dans les situations où une croissance du ratio du crédit rapporté au PIB a été enregistrée, une grande partie de l'expansion du crédit est le fait des secteurs qui n'apportent qu'une contribution indirecte à la croissance économique, plutôt que de promouvoir le financement de l'investissement. Il s'ensuit qu'une part significative de la croissance du crédit est imputable au crédit à la consommation et aux activités commerciales de court terme. Ce phénomène trouve en partie son explication dans les incitations qu'ont les banques commerciales qui, tout en intensifiant désormais leurs opérations de prêt à profil de risque plus élevé, sont attirées par les prêts à court terme et des rendements élevés. En revanche, on a assisté à une croissance limitée du crédit en faveur des secteurs importants pour la transformation structurelle, notamment l'agriculture, la fabrication et l'infrastructure (Tyson et Patel, à paraître).

Nonobstant la hausse du ratio du crédit rapporté au PIB, le niveau global des prêts aux secteurs essentiels à la transformation structurelle reste faible.

2. Épargne

La mobilisation de l'épargne intérieure est un objectif important dans le développement des systèmes financiers. L'épargne des ménages constitue une source de financement stable, à faible cout et à faible risque, comparée, par exemple, aux flux de capitaux privés internationaux (Banque africaine de développement, 2009).

Les taux d'épargne en Afrique, cependant, sont les plus bas, toutes les régions du monde considérées (Banque africaine de développement, 2012) et les progrès ont été limités depuis 2002. Les taux d'épargne pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu ont effectivement stagné entre 2002 et 2014 (voir figure 5). L'épargne dans les économies des pays à faible revenu a atteint un niveau de 10,5 % du PIB en 2002 et de 10,9 % en 2014. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'épargne a représenté 19,4 % du PIB en 2002 et 19,2 % en 2014. Bien que les progrès aient été mitigés, certains pays ont accompli de grands

9 Ghana, Kenya, Nigéria et Zambie.

Figure 5: Taux d'épargne (2002-2014)

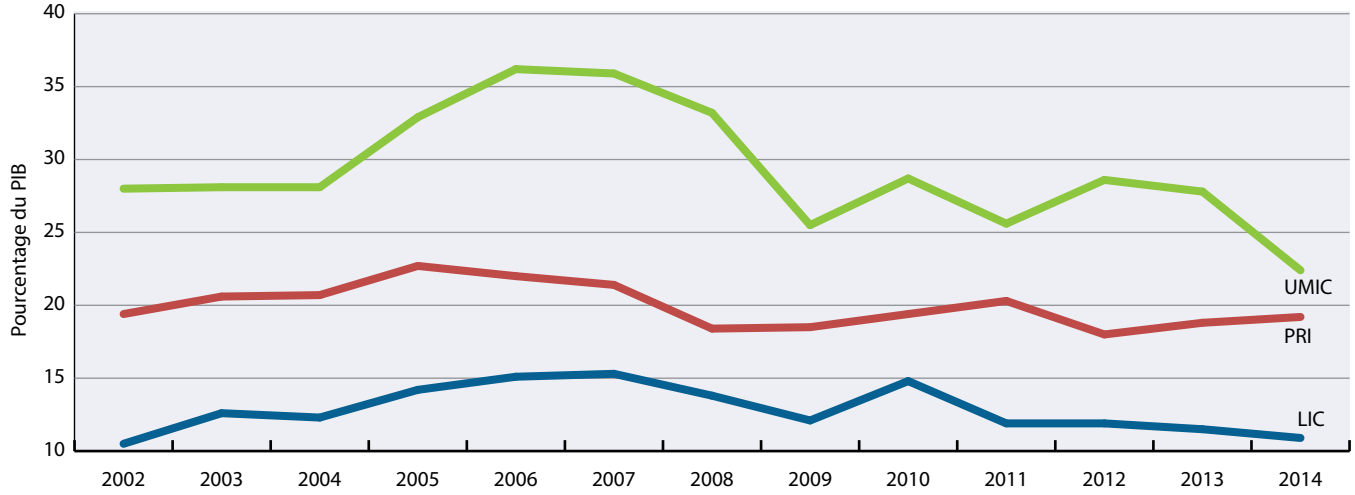

Source: Fonds monétaire international (2014a).

progrès dans l'augmentation des taux d'épargne intérieure, tels que le Ghana, qui avait affiché un taux en-dessous de 10 % pendant des décennies, mais depuis 2010, réalise un taux d'environ 20 % – l'Éthiopie et l'Ouganda ayant également relevé leurs taux d'épargne d'environ 5 à 10 % du PIB au cours de la dernière décennie.

Les taux concernant les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont accusé une forte baisse au cours de la période 2002-2014, le niveau de l'épargne passant de 28 % du PIB en 2002 à 22,4 % en 2014. Cette baisse était en partie due à l'effondrement de l'épargne dans des pays comme la Libye. Même lorsqu'on exclut ce pays, les taux d'épargne affichent peu de croissance avec les taux d'épargne des autres pays africains à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce tableau offre un contraste défavorable avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le monde dont le taux d'épargne en 2014 a avoisiné 32,8 % du PIB. Le PIB et les taux d'épargne ont, cependant, augmenté en valeurs absolues.

Ces problèmes découlent en partie des fortes corrélations existant entre les niveaux de l'épargne et le revenu par habitant et l'utilisation des services financiers formels dans les économies en développement (Banque africaine de développement, 2012). Même dans les situations où l'accès au financement a été élargi – comme c'est le cas dans tous les pays africains depuis 2002 (Beck *et al.*, 2011) – les taux d'épargne restent tributaires de la réalisation de la croissance économique.

3. Marchés financiers

Les marchés financiers – comprenant principalement les actions et les obligations – sont des composantes essentielles de l'infrastructure financière nécessaire pour soutenir le financement privé au service du développement. Dans les marchés financiers arrivés

à maturité, les marchés boursiers sont principalement alimentés par les fonds d'investissement professionnels. Il s'agit notamment des fonds réglementés qui gèrent l'épargne des ménages et des entreprises (tels que les fonds de pension) et des fonds moins réglementés (tels que les fonds de couverture et les fonds de capital-investissement).

Les marchés financiers intérieurs en Afrique sont sous-développés. Avant la crise financière mondiale, la croissance commençait à passer à la vitesse supérieure, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En 2007 et 2008, les progrès ont marqué le pas avant de reprendre en 2013 et en 2014, mais avec des tendances divergentes entre les sources.

Les placements en actions comme l'indique la capitalisation boursière - restent faibles, enregistrant une baisse depuis 2007 (voir figure 6). On a assisté à de nombreuses inscriptions à la cote de sociétés africaines depuis 2007, notamment au Kenya, au Nigéria et en Afrique du Sud. Toutefois, les marchés boursiers restent sous-développés, les grandes entreprises de la région préférant inscrire leurs titres à la cote des bourses hors du continent (par exemple, Londres ou New York). Ces marchés boursiers offrent des avantages bien plus importants que les marchés nationaux, notamment des niveaux plus élevés de liquidité à la fois pour les émissions initiales et les opérations sur le marché secondaire, une réglementation des marchés et une juridiction de droit solides. Ils encouragent la participation des investisseurs aux émissions initiales, en particulier de la part des investisseurs institutionnels internationaux, élargissant ainsi le pool de capitaux potentiels et assurant une tarification optimale pour ces émissions. Ils conviennent principalement aux grandes entreprises, partant, le développement des bourses nationales et régionales reste important pour les entreprises de taille moyenne. La petite taille et le niveau limité de liquidité des bourses nationales demeurent un problème, auquel pourraient remédier les bourses régionales, ce qui nécessiterait une harmonisation plus poussée des réglementations, des régimes fiscaux et des systèmes commerciaux.

Les marchés obligataires en monnaie locale en Afrique sont sous-développés, la capitalisation boursière étant concentrée sur les titres publics (État) et dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure - en particulier l'Afrique du Sud, la capitalisation des obligations d'État représentait 15,6 % du PIB en 2012. La capitalisation des obligations de sociétés a été inférieure, la capitalisation boursière de 2010 représentant 1,8 % du PIB en 2012 (Mu, Phelps et Stotsky, 2013).

Depuis 2002, les niveaux des fonds d'investissement privés stagnent dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu, et s'inscrivent à la baisse dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (voir figure 7). La mobilisation de ces fonds dépend à la fois du niveau de développement financier et de la demande. Les contraintes liées à la demande comprennent le faible taux d'épargne, l'ignorance et le manque de connaissances financières, et le faible niveau de confiance dans les institutions financières. Par ailleurs, la structure du secteur financier constitue un problème pour la mobilisation de ces fonds d'investissement privés. L'assurance-dommages prédomine, ce qui limite la possibilité de mobiliser l'épargne contractuelle par le biais de l'assurance, un facteur plus étroitement

Figure 6: Capitalisation du marché boursier (2002-2012)

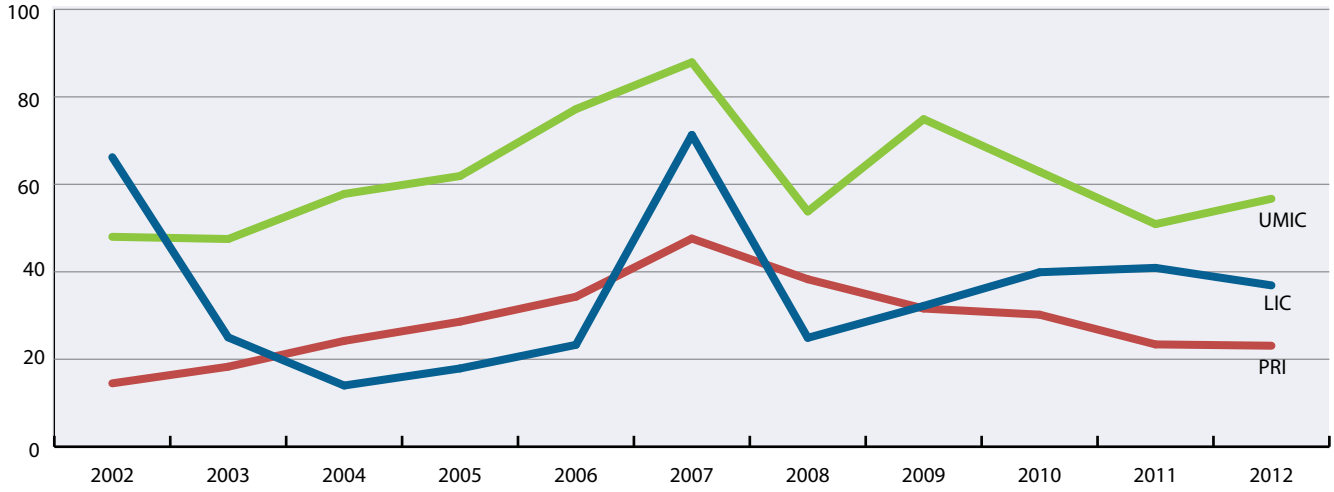

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2015a).

Figure 7: Fonds d'investissement (2002-2010)

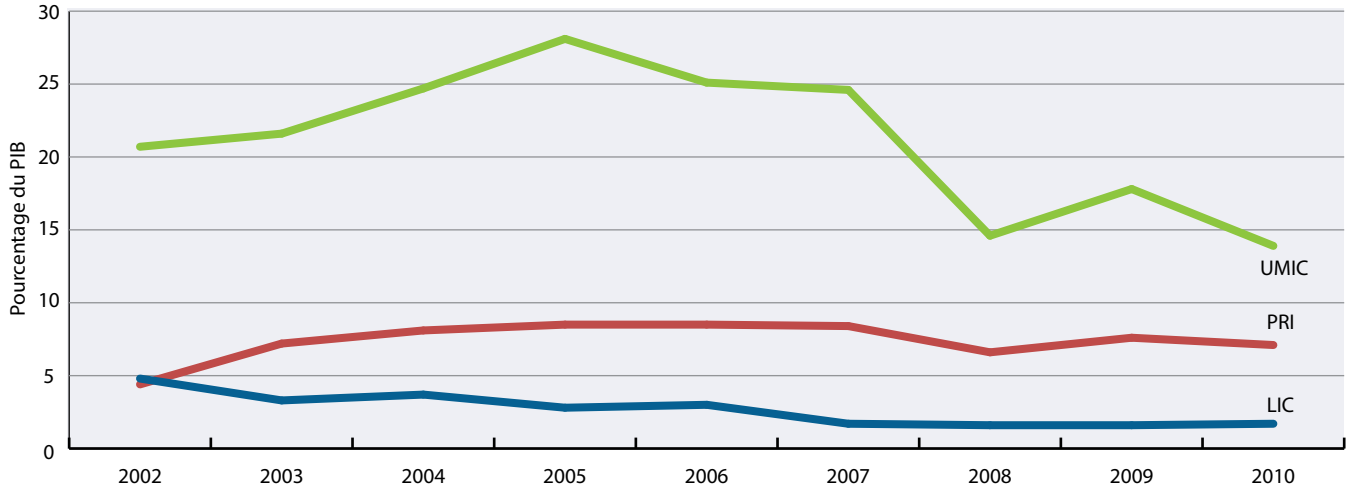

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2015a). * Funds are defined as mutual funds, pension funds and insurance funds. Data are only available up to 2010.

lié à la pénétration de l'assurance-vie (Tyson, 2015a). Les fonds de pension privés sont peu nombreux, un certain nombre de pays ayant un régime public de pensions qui limite les prestations en grande partie aux fonctionnaires de l'État. Les pensions publiques sont souvent financées par la caisse de l'État plutôt que des fonds dédiés (Beck *et al*. 2011).

C. Flux financiers privés internationaux

L'ampleur des investissements requis pour le financement du développement durable rend la dépendance totale du financement intérieur impossible. L'importance des flux de capitaux internationaux a été réitérée aussi bien dans le Consensus de Monterrey que dans la Déclaration de Doha (Nations Unies, 2013; Tyson et McKinley, 2014).

La période qui a suivi 2002 a été caractérisée par l'internationalisation du système financier et l'intégration des économies en développement en son sein, ce qui a facilité une forte croissance des flux privés internationaux à l'échelle mondiale. Les flux durant la crise financière de 2007-2008, cependant, se sont fortement contractés, affectant certains pays en développement (Ocampo *et al*., 2010).

Depuis lors, les flux ont repris, au profit des pays en développement qui offrent de meilleures perspectives de croissance, induits par les politiques macroéconomiques expansionnistes des pays avancés, conduisant à une « quête de rendement » de la part des investisseurs (Ocampo *et al*., 2010; Tyson, 2015b). L'Afrique est devenue un bénéficiaire de plus en plus important de ces flux (Tyson, Kennan et Hou, 2014).

D'égale importance pour l'Afrique, a été la montée en puissance du financement Sud-Sud, en particulier le financement du groupe des pays BRICS.[10] Ce changement a été notable à la fois au niveau des prêts intergouvernementaux et des prêts du secteur privé. La Chine s'est employée à mettre du financement à la disposition des gouvernements en Afrique subsaharienne, notamment pour l'extraction minière et l'infrastructure. Le financement interrégional a également triplé, de 2008 à 2012, principalement tiré par le financement en provenance de l'Afrique du Sud (Nations Unies, 2013). Les fonds souverains, en particulier ceux du Moyen-Orient, auraient également pris une part importante dans ce financement, quoiqu'on les accuse de faire preuve de peu de transparence (Griffiths, Jones et Ocampo, 2008). À ce jour, le Brésil et l'Inde ont mis plus d'accent sur la coopération technique et les aspects sociaux du développement plutôt que de fournir des flux importants de financement du développement. Cette approche pourrait changer dans un proche avenir, avec l'ouverture par le Brésil de son premier bureau en Afrique - la Banque nationale de développement du Brésil - en 2013 ; et l'Inde a récemment intensifié la collaboration entre sa banque d'import-export (Ex-Im Bank) et la Banque africaine de développement; et la nouvelle banque de développement des BRICS est susceptible d'accroître le rôle des économies émergentes en Afrique.

Les sous-sections ci-après procèdent à un examen détaillé de chaque composante des flux de capitaux internationaux – l'investissement étranger direct, les investissements de portefeuille et les envois de fonds

10 Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

Figure 8: Investissement étranger direct (2002-2013)

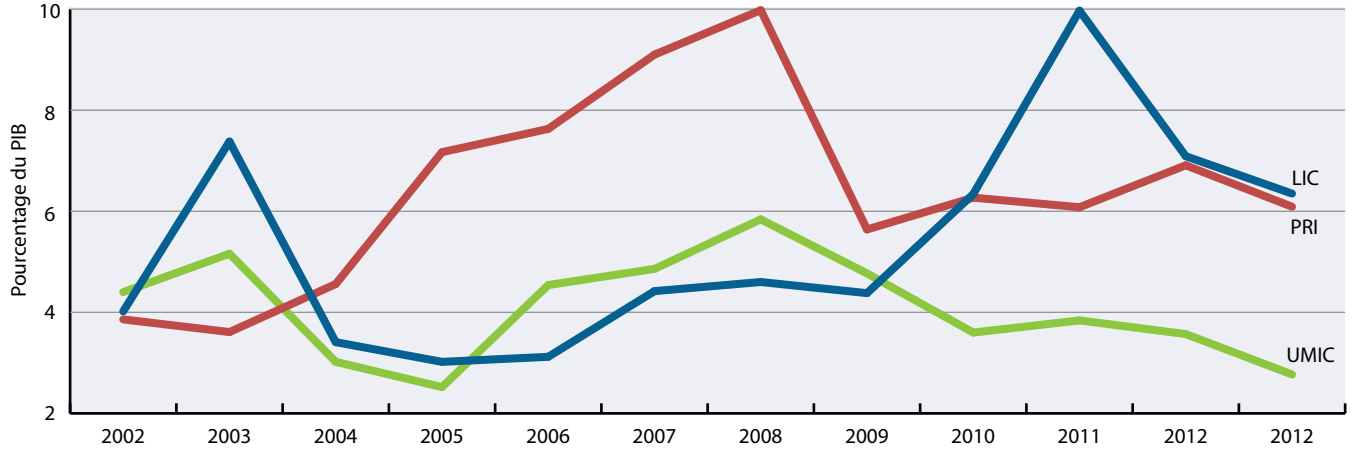

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2015a).

des migrants – en Afrique au cours de la période postérieure à 2002.

1. Investissement étranger direct

Ce type d'investissement constitue un flux majeur vers les pays en développement, avec la possibilité d'offrir une source stable et à long terme de fonds d'investissement (Griffith-Jones, 2000). À l'échelle mondiale, les IDE ont relativement peu réagi à la crise financière de 2007-2008 et, en 2012, les flux d'IDE dans les pays en développement ont dépassé pour la première fois les entrées dans les pays développés (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2013).

En Afrique, la croissance globale de l'IED a été modérée depuis le Consensus de Monterrey, augmentant de 1,5 % du PIB entre 2002 et 2013 (voir figure 8). Historiquement concentré sur les industries extractives, l'IED en Afrique a connu une diversification croissante (CNUCED, 2014).

Les pays les plus pauvres ont connu une croissance plus forte que les pays riches. Dans les pays à faible revenu, l'IED a fait un bond appréciable, passant d'un minimum de 3 % du PIB en 2005 à un record de 9,9 % du PIB en 2011. En effet, à partir de 2010, les pays à faible revenu ont bénéficié de plus d'IDE en pourcentage du PIB que les pays à revenu intermédiaire. Au nombre des pays qui ont enregistré une forte croissance au cours de cette période figurent la Guinée équatoriale, le Libéria, le Mozambique et le Niger (CNUCED, 2014).

De nouvelles tendances importantes ont également été observées au cours de la période postérieure à 2002. Tout d'abord, comme indiqué plus haut, on a assisté à une diversification dans les secteurs bénéficiaires des IED en dehors des industries extractives. Ces secteurs comprennent le tourisme

et les services aux consommateurs (par exemple, les services de détail, les finances, l'alimentation et les technologies de l'information) et les infrastructures. Le secteur manufacturier dans certains pays, comme l'Égypte, l'Éthiopie et le Maroc a également bénéficié des investissements étrangers directs (CNUCED, 2014).

Deuxièmement, les investissements étrangers ont commencé à affluer vers les activités de recherche et de développement basées en Afrique qui, bien qu'encore faibles, sont notables dans la mesure où elles offrent des perspectives de création d'un plus large éventail d'emplois et de possibilités d'emplois plus qualifiés. Nairobi est devenu un centre d'affaires privilégié pour les technologies de l'information, la prospection pétrolière et gazière et les services aux entreprises, attirant l'IED dans ces domaines. Par exemple, IBM a établi un centre de recherche à Nairobi en 2013, et Google et Microsoft ont tous deux financé des pôles de création de nouvelles entreprises au Kenya. D'autres pays ont connu des exemples similaires de ce type d'investissements étrangers. Par exemple, DuPont (États-Unis) a annoncé un centre de recherche en Afrique du Sud, dont l'ouverture est prévue en 2017, qui mettrait au point des semences pour la région, Google et Microsoft établissent des centres de technologies de l'information à Lagos (Nigéria), et Barry Callebaut (Suisse) a ouvert en Côte d'Ivoire un nouveau centre ayant pour mission de développer des techniques agricoles plus avancées dans la production de cacao (CNUCED, 2014).

Troisièmement, les sources d'IDE continuent de se diversifier. Les IDE en provenance de Chine continuent de progresser. Les IDE interrégionaux ont augmenté - en particulier en Afrique du Sud, en Angola, au Kenya et au Nigéria. Ces flux reflètent l'émergence de sociétés régionales, notamment dans les télécommunications, les services financiers et la fabrication. Les petites économies africaines, en particulier, ont bénéficié de l'IED interrégional. En 2013, ces investissements représentaient environ 30 % du stock d'IDE pour le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Rwanda et le Togo (CNUCED, 2014).

2. Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille (principalement les actions et les obligations) constituent un autre élément clef du développement financier de l'Afrique, bien que leur nature volatile et de brève durée éventuelle présente des risques (Tyson, te Velde et Griffiths-Jones, 2014a). Les investissements de portefeuille peuvent être attirés par des opportunités de spéculation et ont été associés à des bulles d'actifs, notamment sur les marchés immobiliers et boursiers, ainsi qu'aux crises financières dans les pays en développement. Cette association s'explique en partie par le fait que l'ampleur de ces entrées a souvent contrasté avec la taille relativement petite des marchés domestiques bénéficiaires (Griffiths-Jones, 2000).

En 2013 et 2014, l'Afrique a enregistré d'importants investissements de portefeuille (Tyson, 2015b). Ces tendances s'expliquaient par les facteurs de « répulsion » dans les économies avancées où les investisseurs cherchaient des possibilités de rendement à l'extérieur, parce que les mesures d'assouplissement quantitatif avaient fait baisser les taux d'intérêt dans ces pays. De tels flux ont déjà connu une inversion périodique en raison des

Figure 9: Investissements de portefeuille (2002-2013)

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2015a).

spéculations sur la fin des mesures d'assouplissement quantitatif en 2013 et en 2014, et leur stabilité reste incertaine (Tyson, te Velde et Griffiths-Jones, 2014a).

Fait aussi intéressant dans la période postérieure à 2007, on a constaté une tendance à un « appétit pour le risque » plus poussé parmi les investisseurs de portefeuille, les flux en faveur des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu enregistrant une hausse (voir figure 9). Les flux à destination des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure étaient inférieurs et étaient en fait restés en deçà de leur niveau record de 2007. Ces flux ont également été concentrés dans certains pays – notamment l'Afrique du Sud, l'île Maurice et le Nigéria - de nombreux autres pays bénéficiant de peu ou d'aucun investissement de portefeuille.

3. Envois de fonds des migrants

Les envois de fonds des migrants sont principalement des transferts des travailleurs migrants à leurs familles dans leurs pays d'origine. On les définit comme « tous transferts courants en espèces ou en nature effectués ou reçus par des ménages résidents au profit ou en provenance de ménages non-résidents » (FMI, 2009, p. 22). Dans l'ensemble, les envois de fonds ont affiché une croissance forte et assez constante depuis 2002, atteignant 518 milliards de dollars en 2013. Ils constituent une source importante de flux financiers pour plusieurs pays en développement.[11]

11 Les données avant 2002 pourraient avoir été sous-estimées parce que de nouvelles réglementations ont été introduites, qui ont élargi le champ des entités faisant rapport pour inclure des opérateurs de transfert non bancaires (Clemens et McKenzie, 2014). En outre, les données ne tiennent pas compte de l'impact négatif de la production perdue des travailleurs émigrés.

Figure 10: Envois de fonds des migrants (2002-2012)

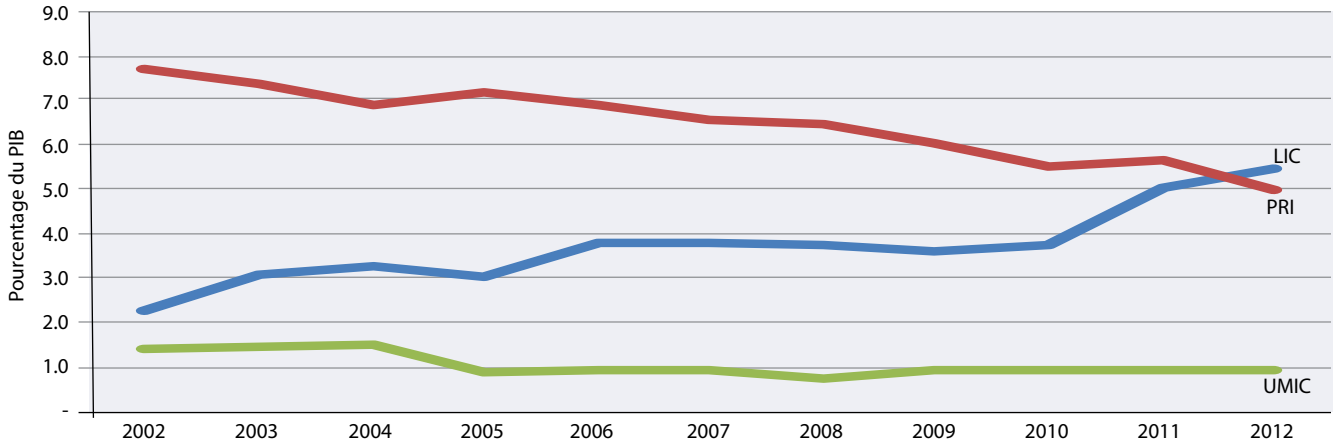

Source: Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2015a).

En Afrique, bien que leur taux de croissance ait été plus faible, les envois de fonds des migrants ont dépassé l'IED pour devenir la plus grande source de financement extérieur en 2010. En 2014, les envois de fonds équivalaient à 4,5 % du PIB de l'Afrique et devraient, selon les projections, atteindre 4,6 % en 2015, soit 71,8 milliards de dollars en valeur absolue (CEA, 2015a). En pourcentage du PIB, les envois de fonds se sont inscrits à la baisse dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, à la hausse dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et ont stagné dans les pays à faible revenu (voir figure 10). Les envois de fonds des migrants sont concentrés dans quelques pays africains. En termes absolus, les économies de l'Égypte (18 milliards de dollars), du Maroc (6,8 milliards de dollars) et du Nigéria (21,3 milliards de dollars) sont de loin les plus grands bénéficiaires, bien qu'en pourcentage du PIB, ils ont le plus grand poids au Lesotho (24 %), en Gambie (20 %), au Libéria (19 %) et au Sénégal (11 %).[12] Les envois de fonds des migrants internes en Afrique, en particulier des travailleurs urbains à leurs parents dans les zones rurales, sont aussi extrêmement importants.

Les tendances des transferts reflètent les tendances de la migration de la main-d'œuvre et les tendances de la diaspora. Par exemple, au Nigéria, qui représente environ 67 % de tous les envois de fonds en dehors de l'Afrique du Nord, près de la moitié des flux de transferts provenait des États-Unis et du Royaume-Uni, 40 % du Bénin, du Cameroun, du Tchad, de l'Allemagne de l'Irlande, de l'Italie et de l'Espagne (Banque mondiale, 2013a).

12 Les données proviennent de la Note d'information sur les migrations et le développement d'octobre 2014 publiée par la Banque mondiale, resposant sur les données du Fonds monétaire international, les Indicateurs du développement dans le monde et les estimations des services du FMI.

La récente crise financière a eu un effet significatif sur les flux d'envoi de fonds; par exemple, le Maroc et l'Égypte, qui reçoivent des envois de fonds de la France et de l'Espagne, ont connu de fortes contractions. En revanche, l'emploi des migrants dans les pays du Golfe était relativement stable et les transferts globaux vers l'Afrique ont fait montre d'une résistance suffisante pendant la crise financière (Ocampo, *et al.*, 2010).

De nombreux pays riches ont également adopté des réglementations rigoureuses en matière de lutte contre le blanchiment d'argent pour les transferts de fonds, plusieurs banques aux États-Unis et au Royaume-Uni ayant fermé les comptes des opérateurs de transfert de fonds pour éviter d'encourir des pénalités pour non-conformité aux règlements. Cela a eu un impact majeur sur les pays considérés comme les plus exposés au financement du terrorisme, comme la Somalie, où environ 40 % des ménages compteraient sur les transferts de fonds pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Les coûts de transaction concernant les envois de fonds vers l'Afrique sont plus élevés que pour les autres pays en développement (Watkins et Quattri, 2014). Les montants des envois étant très sensibles aux couts de transaction (Yang, 2011), la réduction des frais, par exemple, à travers la création d'une plus grande concurrence, augmenterait probablement les envois de fonds vers l'Afrique (CEA, 2013). Les nouvelles technologies, comme les services monétaires par téléphonie mobile, offrent la possibilité de faire baisser les coûts de transaction, et un certain nombre de nouveaux opérateurs sur le marché a récemment commencé à défier les sociétés de transfert d'argent occupant une position dominante. Des mesures spéciales visant à assurer les transferts de fonds vers des pays comme la Somalie sont également explorées.[13]

4. Autres sources

Avant la crise financière de 2007-2008, les prêts bancaires aux pays en développement avaient atteint un niveau record de 853 milliards de dollars dans le monde en 2007. Ils ont ensuite très fortement chuté à seulement 9 milliards de dollars en 2008 pour demeurer depuis lors à un faible niveau. Étant donné le processus actuel de réformes réglementaires - en particulier Bâle III, qui durcit les règles relatives aux fonds propres concernant les pays en développement - il est probable que ces prêts restent à un faible niveau dans un avenir prévisible (Tyson, Velde et Griffiths-Jones, 2014a).

Les fonds non réglementés, en particulier les fonds de capital-investissement et les fonds souverains, sont actifs en Afrique depuis la crise financière et deviennent d'importantes nouvelles sources de financement. L'information publique sur leurs activités est limitée. Cependant, il a été publiquement révélé qu'ils ont pris une part active aux investissements dans les infrastructures – notamment par le biais des fonds et de partenariats avec des organismes de développement et les gouvernements - et dans les secteurs des télécommunications et des services financiers (te Velde, Tyson et Steele, 2015).

13 Pour plus d'information sur les nouveaux venus sur le marché, *voir* Paul Breloff et Jeff Bond, "Picking Winners in the Great Remittance Disruption", Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) (2015). Le Gouvernement du Royaume-Uni a récemment créé un Groupe d'action sur les transferts d'argent tranfrontaliers et expérimenté actuellement un système de couloirs plus sûrs pour les transferts d'argent entre le Royaume-Uni et la Somalie, en collaboration avec la Banque mondiale.

D. Ressources publiques internationales

La présente section présente des données sur deux grandes catégories de financement public international – les flux à des conditions très favorables, ou « aide publique au développement » (APD), et des flux moins concessionnels, ou « autres flux officiels ».

1. Aide publique au développement

Cette source de financement demeure importante, en particulier pour les pays à faible revenu et les pays sortant d'un conflit. Elle peut prendre plusieurs formes, allant des dons directs aux prêts concessionnels et à l'assistance technique. Les principaux fournisseurs d'aide sont les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, que ce soit par le biais d'organisations multilatérales ou d'accords bilatéraux

L'APD a fait l'objet d'un engagement politique pris lors de la Conférence de Monterrey en 2002, par l'Union européenne, et du Sommet du Groupe des Huit à Gleneagles (Écosse) en 2005. Les flux totaux d'APD des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE[14] sont restés inchangés à environ 135 milliards de dollars depuis 2010, après avoir reculé à 113 milliards de dollars en 2007 pendant la crise financière mondiale.[15] Globalement, l'APD est à son plus haut niveau, bien qu'elle soit encore loin des engagements pris par les pays donateurs et nettement inférieure aux montants estimés nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'APD totale devrait stagner au cours de la période 2015-2016, seuls les pays à revenu intermédiaire devant, selon les prévisions, connaître une augmentation de l'aide. D'après les résultats de l'enquête récente sur les plans prévisionnels de dépenses des donneurs, l'aide budgétaire programmable par pays à l'Afrique (les volets de l'aide qui sont disponibles pour les dépenses dans les pays bénéficiaires) baisserait de 47 milliards de dollars en 2013 et 2014 à 46 milliards de dollars en 2015, puis à 45 milliards de dollars en 2016.[16]

Les niveaux d'intensité de l'aide (l'aide en pourcentage du PIB du bénéficiaire) sont plus élevés dans les pays les plus pauvres et l'APD finance encore une grande partie des dépenses publiques dans de nombreux pays africains (voir figure 11). En se fondant sur les données de la Base de données des indicateurs du développement dans le monde, les pays africains où l'aide par pays programmable était supérieure à 10 % du revenu national brut étaient: Burundi, CaboVerde, République démocratique du Congo, Lesotho, Libéria, Mali, Mozambique, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et République-Unie de Tanzanie. Les plus grands bénéficiaires en valeur absolue étaient l'Égypte (4,3 milliards de dollars), l'Éthiopie (3,3 milliards de dollars), la République-Unie de Tanzanie (3,3 milliards de dollars), le Kenya (3,1 milliards de dollars), le Nigéria (2,7 milliards de dollars), le Mozambique (2,2 milliards de dollars), la République démocratique du Congo (1,8 milliard de dollars), l'Ouganda (1,7 milliard de dollars), le Maroc (1,4 milliard de dollars), le Ghana

14 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.

15 Dans ces données, la valeur nominale complète d'un prêt sera prise en compte dans l'APD, si le prêt comprend un élément-don d'au moins 25 %. L'OCDE commencera à traiter uniquement l'équivalent-don d'un prêt concessionnel comme APD, et il y aura également des ajustements à apporter aux taux d'actualisation utilisés ainsi que des conditions connexes (OCDE, 2014a).

16 Données tirées des « Perspectives mondiales de l'aide, Résultats de l'enquête sur les plans prévisionnels des dépenses des donneurs, Indicateurs du développement dans le monde », OCDE (2014b).

Figure 11: Aide publique au développement en pourcentage du PIB (2002-2012)

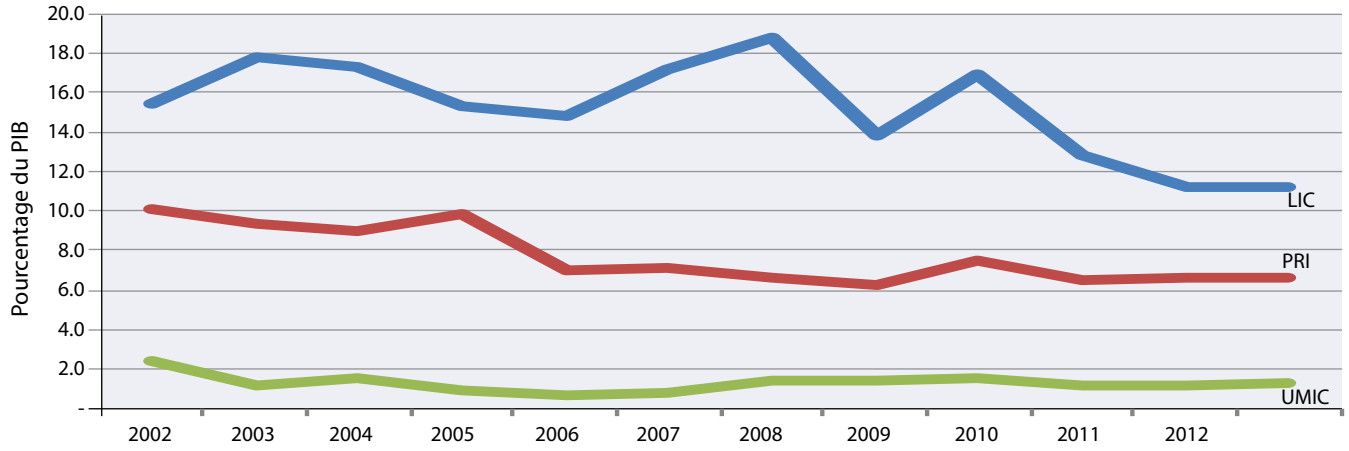

Source: Base des indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2015a).

(1,3 milliard de dollars) et l'Afrique du Sud (1,3 milliard de dollars), le Mali (1,1 milliard de dollars) et la Zambie (1,1 milliard de dollars).

Le financement du développement à des conditions favorables devient aussi de plus en plus un flux Sud-Sud. En 2010, on estimait que le financement de développement concessionnel Sud-Sud (flux du type aide publique au développement) avait atteint entre 12,9 milliards de dollars et 14,8 milliards de dollars (Nations Unies, 2013). Au nombre des principaux fournisseurs non membres du Groupe des sept figuraient de nouvelles économies émergentes, comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde, quoique que leur aide reste sensiblement inférieure à celle des donateurs de l'OCDE. Fin 2009, 45,7 % de l'aide étrangère cumulée de la Chine, d'un montant de 256 milliards de yuan (environ 41 milliards de dollars) avaient été versés à des pays d'Afrique (Sun, 2014). La Chine, plus important pays donateur des pays à revenu intermédiaire, a tendance à accorder un faible montant de financement sous forme de prêts à un large éventail de pays à faible revenu. La majorité de l'APD Sud-Sud a cependant pris la forme de programmes bilatéraux de financement de projets et a souvent été intégrée dans des transactions commerciales comportant des échanges, des investissements et des prêts (Nations Unies, 2013).

L'accent mis par la communauté internationale sur l'atténuation des effets du changement climatique a contribué à doper l'APD vers les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui ont bénéficié d'une augmentation significative de l'APD pour relever ces défis au cours de la dernière décennie (Rapport européen sur le développement, à paraitre). Cette tendance met en exergue l'une des questions clefs des discussions sur l'avenir de l'APD: la mesure dans laquelle l'aide devrait être axée sur le financement des biens publics mondiaux, et des questions comme le changement climatique, plutôt

Figure 12: Autres flux officiels (millions de dollars des É.-U.)

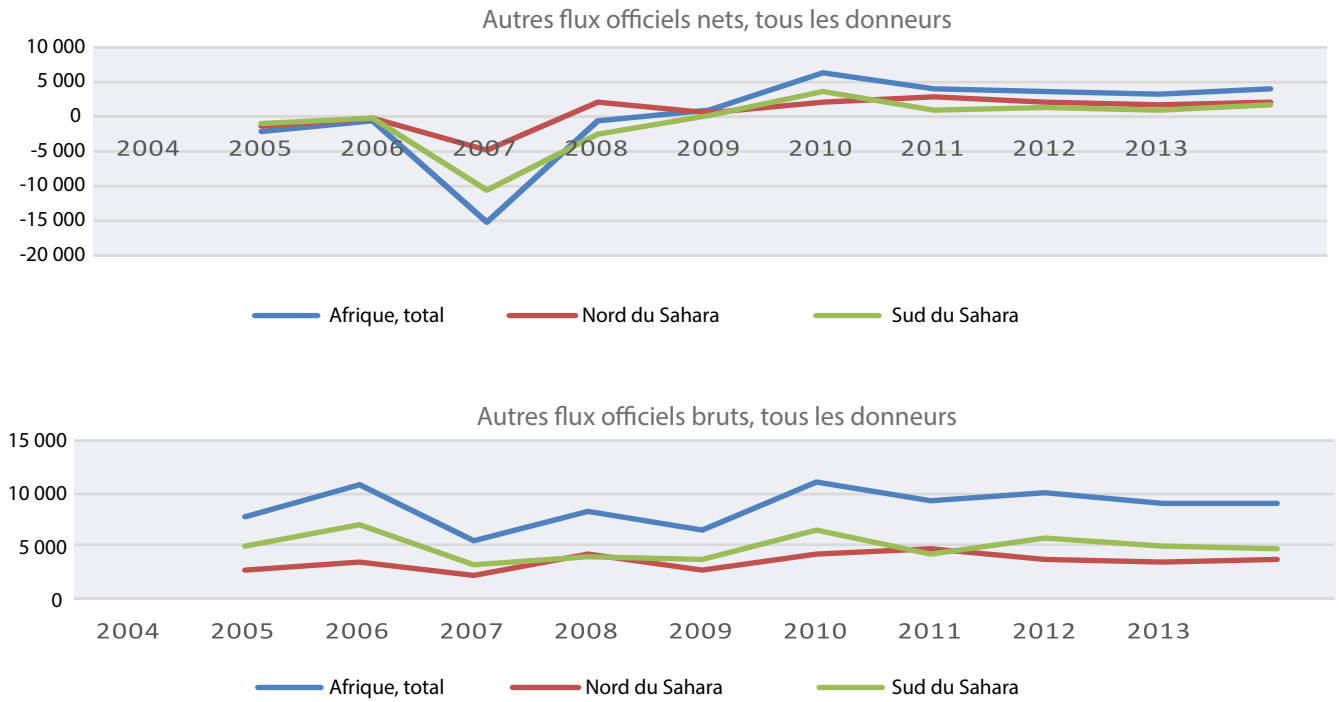

Source: http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=Table2A.

Note: en dollars constants de 2012.

que sur des objectifs plus traditionnels que sont le développement et la réduction de la pauvreté.

2. Autres flux officiels

Par autres flux officiels, on entend des financements officiels fournis aux pays figurant sur la liste des pays éligibles à l'aide publique au développement établie par l'OCDE, mais qui ne répondent pas aux critères pour être qualifiés d'APD, soit parce qu'ils ne sont pas destinés principalement au développement, soit parce qu'ils ne sont pas assez concessionnels.[17]

Le financement à des conditions moins favorables des donateurs émergents qui ne font pas rapport au CAD[18] devient de plus en plus important pour l'Afrique - par exemple, la Chine est aujourd'hui le plus grand investisseur dans l'infrastructure en Afrique. Mais les données historiques sont difficiles à trouver. La figure 12 montre les flux nets et bruts vers l'Afrique, y compris des donateurs non membres du CAD qui ne lui en font pas moins rapport. Les flux nets comprennent l'allègement de la dette.

17 L'OCDE propose de remplacer « autres flux officiels » par une nouvelle mesure – l'appui officiel total au développement – pour inclure un plus large éventail d'objectifs (par exemple : climat, sécurité) et d'instruments (par exemple : equities, garanties).

18 CAD: Comité d'aide au développement.

La tendance récente a été négative et on s'inquiète de l'avenir de cette source de financement, qui peut être très importante pour les pays à revenu intermédiaire, en particulier ceux pour qui l'accès à des formes de financement plus concessionnel est limité, et le financement provenant des marchés financiers coute cher (Kharas, 2014).

E. Commerce

Le commerce a été présenté comme un moteur de croissance dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement. Dans cette optique, l'Afrique doit relever deux défis commerciaux: premièrement, accroître le volume des échanges, tant sur le plan international qu'en Afrique; et deuxièmement, diversifier le commerce en réduisant leur dépendance à l'égard des matières premières pour accroitre la variété des produits manufacturés et des services échangés. Les progrès ont été lents sur tous les fronts. La figure 13 montre que la part de l'Afrique dans les exportations mondiales stagne autour de 3 % depuis 2005.

La figure 14 montre l'augmentation récente des échanges avec la Chine et d'autres économies émergentes, ainsi qu'une récente augmentation encourageante du commerce intra-africain. Mais la part des produits primaires (notamment les denrées alimentaires, les matières premières et le pétrole) dans les exportations africaines est très élevée, représentant 82 % des exportations vers les économies développées et 90 % des exportations vers l'Asie en 2012 (Organisation mondiale du commerce, 2014).

Figure 13: Parts régionales des importations mondiales de marchandises

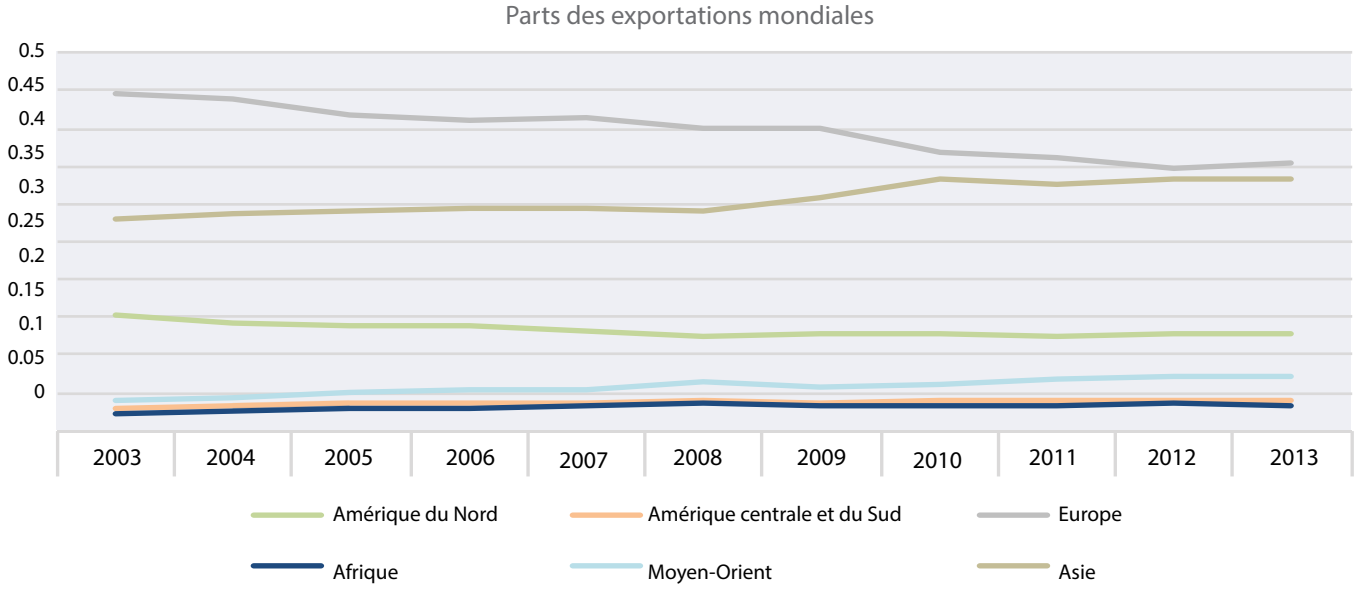

Source: Rapport sur le commerce mondial, 2014 (Organisation mondiale du Commerce, 2014).

Figure 14: Volumes des échanges commerciaux de l'Afrique avec les principales régions

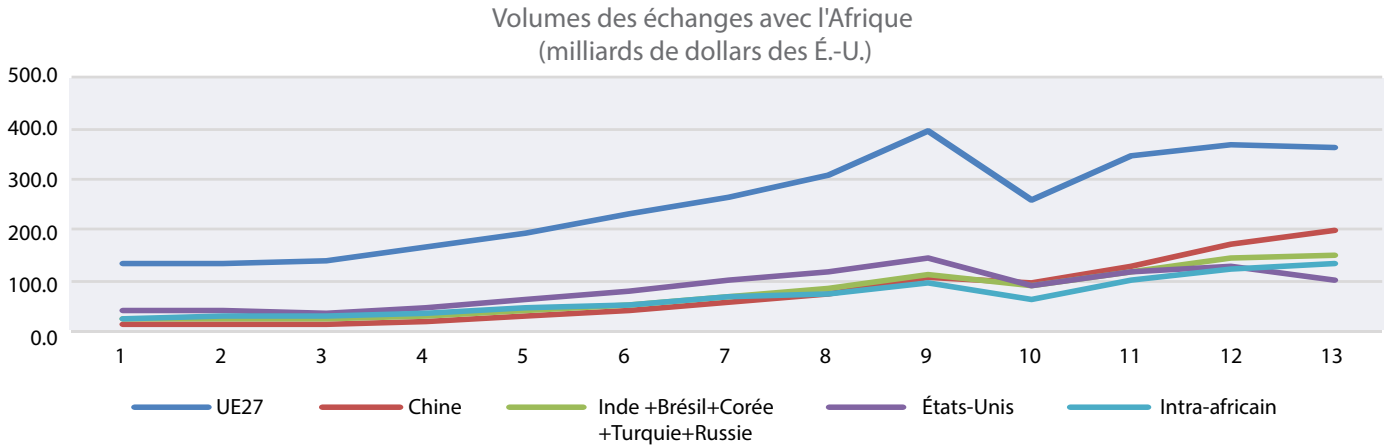

Source: Perspectives économiques en Afrique, 2014 (BAD, OCDE, PNUD, 2014).

Comparativement encore assez faible, le commerce intra-africain a tout de même progressé en moyenne annuelle de 13,5 % entre 2000 et 2010, progressant plus vite que les exportations de l'Afrique vers le reste du monde (BAD, OCDE, PNUD,[19] 2014). Les biens manufacturés et intermédiaires semblent avoir un poids supérieur dans les échanges intra-africains que dans le commerce extérieur, quoique les produits d'exportation peu transformés continuent de dominer. Les obstacles au commerce (notamment les droits de douane, les procédures douanières onéreuses et la corruption, et l'insuffisance de l'infrastructure) sont notoirement nombreux en Afrique; plusieurs pays trouvent plus facile de faire du commerce avec l'extérieur qu'avec leurs voisins.

Une récente étude sur le financement du commerce en Afrique a estimé à environ 110 milliards de dollars la demande annuelle non satisfaite et recensé comme obstacles à la satisfaction de cette demande, le faible niveau de liquidité en dollars des États-Unis, le faible degré de respect des réglementations et l'incapacité à évaluer la solvabilité des emprunteurs potentiels. Le manque de capacité des banques commerciales implique que les gouvernements et les institutions de financement du développement ont un rôle majeur à jouer dans le financement du commerce.

Dans une série de publications, les économistes Ricardo Hausmann et César Hidalgo ont décrit le processus de développement économique comme étant l'acquisition de la capacité de produire des produits plus complexes et se sont, en particulier, concentré sur le commerce, décrivant comment les pays pénètrent de nouveaux marchés et commencent à produire plus de produits sophistiqués (Bahar, Hausmann et Hidalgo, 2014). Sur la base des données commerciales, ils ont produit un Atlas de la complexité économique, qui classe les pays selon la complexité

19 BAD: Banque africaine de développement; PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement.

de leur commerce. Le pays africain le mieux classé est l'Afrique du Sud (57), suivi du Kenya (83). Huit des dix économies commerciales les moins complexes du monde sont africaines.

F. Conclusion: leçons et défis

Ce chapitre a examiné les tendances du financement depuis le Consensus de Monterrey de 2002, notamment celles des flux privés et publics ainsi que du financement de sources intérieure et internationale. Les principaux constats sont comme suit:

- Les ressources publiques nationales constituent la priorité absolue pour le financement du développement en Afrique. Des signes d'amélioration récents ont été notés, mais de nombreux pays partent d'une base faible et beaucoup reste à faire pour améliorer l'administration et les politiques fiscales.

- Dans le secteur privé, la mobilisation des ressources intérieures s'est améliorée – particulièrement en ce qui concerne le crédit intérieur - mais le développement de l'épargne et des marchés financiers reste faible. L'approfondissement financier et l'expansion des fonds de pension et des fonds souverains dans le capital-investissement offrent des possibilités d'accroître les investissements privés nationaux;

- Les flux privés internationaux ont été vigoureux au cours de la période postérieure à 2008. Des flux croissants tant vers les pays à faible revenu que ceux à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont été observés, de même qu'un élargissement de la base des investisseurs et des secteurs vers lesquels les flux sont orientés. Un défi majeur consistera à aligner les flux privés sur les priorités nationales de développement et à attirer les investisseurs privés dans des territoires et des secteurs négligés à l'heure actuelle.

- Les sources publiques internationales diminuent à la fois en termes absolus et relatifs et les perspectives d'évolution de cette tendance sont pessimistes. Cela est totalement incompatible avec les engagements qu'ont pris les pays développés - l'ampleur des défis du développement qui subsistent et les possibilités de financement de la transformation structurelle en Afrique

Le chapitre III examinera les priorités de l'Afrique en matière de financement du développement et les moyens de mobilisation des ressources. Pour ce faire, deux questions seront abordées: premièrement, à mesure que les pays se développent, comment ces flux changeront-ils? Et deuxièmement, quels sont les risques associés à ces tendances?

L'APD, en pourcentage du revenu national brut, tend à diminuer fortement lorsque les pays dépassent un faible niveau de revenu, les recettes fiscales excédant en moyenne l'APD lorsque le PIB par habitant atteint 500 dollars (quoique cela ne soit pas vrai pour les petits pays). En outre, le recul de l'APD est plus rapide que la hausse des recettes fiscales, ce qui signifie que, à mesure que les pays se développement, ils peuvent connaître une baisse des recettes publiques totales.[20] Comme on s'attend à ce que l'Afrique

20 Cette information est tirée du Rapport européen sur le développement 2015 et concerne une période où l'APD avait atteint son niveau record de tout temps. Le taux de réduction des niveaux

continue d'enregistrer une progression de son revenu par habitant, il est urgent de relever les niveaux de recouvrement fiscal et de faire des choix sélectifs en matière d'utilisation des fonds publics. Ces questions sont examinées de façon approfondie au chapitre IV.

En revanche, le financement privé devient généralement plus important à mesure que les revenus augmentent de façon constante en pourcentage du PIB par habitant par rapport au financement national et international.[21] Il peut y avoir des difficultés particulières à faire en sorte que le financement privé soit disponible sous une forme adaptée aux engagements à grande échelle et à long terme requis pour les investissements dans la transformation structurelle.

Quoique le financement public comporte des risques – l'APD est volatile et les recettes fiscales cycliques – ces risques peuvent généralement être gérés par une politique budgétaire prudente et une gouvernance économique et financière saine. La gestion macroéconomique en Afrique s'est nettement améliorée, mais les progrès sont liés au renforcement de la responsabilité politique et de la capacité des États, qui doivent être érigés au rang de priorités par les gouvernements africains et leurs partenaires au développement. Les risques liés au financement privé - en particulier au financement international - sont importants et moins faciles à atténuer. Au nombre de ceux-ci figurent les fluctuations de taux de change, les flux de capitaux perturbateurs et l'échec des institutions financières. Ces risques peuvent s'accumuler et fragiliser les systèmes financiers des pays en développement et, dans le pire des cas, conduire à une crise financière désastreuse (Reinhart et Rogoff, 2009; Griffith-Jones et Tyson, 2012; Tyson et McKinley, 2014). Depuis 2013, les signes de vulnérabilité se sont multipliés et en partie concrétisés – on a assisté récemment à des sorties importantes de capitaux des pays en développement, faisant suite à la fin des mesures d'assouplissement quantitatif aux États-Unis. (FMI, 2014b, Hou *et al.*, 2014, Tyson, Kennan et Hou, 2014, Tyson et McKinley, 2014, Tyson, 2015b).

La fragilité financière peut également survenir sur les marchés financiers nationaux. La crise bancaire de 2009-2010 au Nigéria est un exemple de concrétisation[22] de ce type de risque. Présentement, il existe des indicateurs de vulnérabilité dans le secteur financier national, notamment, des faiblesses du bilan bancaire associées à la croissance rapide du crédit (Côte d'Ivoire, Kenya, Mozambique, Nigéria et Sénégal); une forte augmentation de la dette extérieure en pourcentage de la dette intérieure (Côte d'Ivoire); et une tension des ratios de prêts/dépôts (Cameroun et Kenya) (FMI, 2014b; FMI, 2014c; Tyson et Patel, à paraître).

de ressources publiques, lorsque les pays passent du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, peuvent être plus prononcés que l'expérience historique.

21 Les données ne comprennent pas les investissements de portefeuille. Les flux d'IED peuvent être aussi historiquement spécifiques en raison des niveaux élevés d'IED à destination de la Chine au cours de la période couverte par les données (McKinley and Tyson, 2014).

22 Selon le Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria, au nombre des causes de la crise figuraient « l'instabilité macroéconomique induite par des apports de capitaux considérables et brusques, des lacunes importantes en matière de gouvernance des entreprises au sein des banques, le manque de connaissances des investisseurs et des consommateurs, l'information et la transparence insuffisante concernant la situation financière des banques, des lacunes majeures dans les cadres réglementaires et les réglementations, une supervision et une application inégales et des faiblesses au sein de la Banque centrale du Nigéria » (Sanusi, 2010).

Le chapitre qui suit examinera, en conséquence, non seulement les politiques de mobilisation de fonds pour le développement, mais également comment minimiser les risques qui y sont associés.

III. Priorités de politique en matière de financement du développement

A. Défis de la transformation structurelle

La transformation structurelle est le processus qui sous-tend le développement économique, consistant à réaffecter les ressources économiques des activités de faible productivité à celles de haute productivité. Le passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture moderne, à la fabrication, puis aux services, est l'un des grands « faits stylisés » du développement, un chemin parcouru premièrement par les nations riches d'aujourd'hui, et actuellement emprunté par les économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine. L'Afrique vient de se lancer sur cette voie.

Mais ce chemin devient de plus en plus difficile à suivre. Les gains considérables réalisés en matière d'automatisation et de productivité dans le secteur manufacturier font que la capacité d'absorption du secteur de la main-d'œuvre diminue. Plusieurs rapports récents ont soulevé des préoccupations au sujet de « l'industrialisation prématurée » en Afrique (Ansu, 2014, CEA, 2013, CEA, 2014a et Rodrik, 2015). Un corollaire de cette situation est que l'urbanisation de l'Afrique s'est produite sans accompagner la transformation structurelle. Plutôt que d'être tirés par l'attraction de la fabrication ou par la répulsion de la mécanisation de l'agriculture, de nombreux centres urbains africains sont ce que Jedwab (2013) appelle des « villes consommatrices », où les ressources exceptionnelles sont dépensées sur les biens et services urbains. Plusieurs chercheurs ont souligné que le changement structurel en Afrique a été un facteur « réducteur de croissance », qui a fait passer les travailleurs des secteurs à haute productivité aux emplois de faible productivité, notamment dans le secteur des services informels.

Les récents travaux de recherche brossent un tableau plus nuancé. Selon McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo (2014), à partir de 2000, le changement structurel a contribué positivement à la croissance globale de l'Afrique, plus de la moitié des pays de l'échantillon ayant enregistré une modeste expansion du secteur manufacturier. McMillan et Harttgen (2014) expliquent que pour la première fois, la croissance en Afrique était tirée par des secteurs autres que l'agriculture. Ils ont constaté qu'entre 2000 et 2010, en Afrique subsaharienne, la part des travailleurs dans l'agriculture a diminué d'environ 10 points de

pourcentage, celle dans la production manufacturière a augmenté de 2 points de pourcentage, et celle du secteur des services, de 8 points de pourcentage. Ghani et O'Connell (2014) font valoir que le secteur des services peut être un « accélérateur de croissance » dans les pays à faible revenu, ce qui signifie que la transformation structurelle africaine n'aura peut-être pas à attendre que la Chine et les autres tigres d'Asie de l'Est deviennent riches et non compétitifs dans la fabrication.

Bien que la trajectoire de la transformation structurelle dans les pays africains puisse emprunter une voie différente de l'expérience historique d'autres pays, la nécessité de l'investissement reste d'actualité. La modernisation de l'agriculture, des activités manufacturières et des services nécessitera des infrastructures modernes dans les domaines de l'énergie, des communications et des transports, ainsi que des travailleurs bien formés et en bonne santé. Les entreprises africaines sont en moyenne beaucoup moins productives que les entreprises d'autres régions du monde, mais Harrison, Lin et Xu (2014) montrent que si l'on tient compte de la faible qualité des infrastructures, du manque d'accès au financement et des faibles niveaux de compétition politique, les entreprises africaines sont en fait relativement plus productives que les entreprises ailleurs.[23] Cela implique que l'infrastructure, la finance et l'environnement politique et institutionnel sont les principales contraintes qui constituent un frein pour le continent.

23 Les auteurs ont constaté que plus un seul parti politique dure au pouvoir, plus la productivité des entreprises et les taux de croissance des ventes sont faibles.

Les sections ci-après portent sur trois principales priorités de développement de l'Afrique en matière de transformation structurelle – l'infrastructure, l'agriculture et la durabilité, et les investissements dans l'être humain. Les moyens de mobilisation du financement font l'objet des sections suivantes. Toutes les priorités de développement de l'Afrique appellent une amélioration continue de la responsabilité politique, de la capacité de l'État et de la prestation des services publics.

B. Priorité de développement I : Investissements dans l'être humain

La bonne santé et une bonne formation sont des fins en soi et devraient figurer, à part entière, au nombre des stratégies nationales de développement. Dans cette section, cependant, l'accent est mis sur le rôle que jouent les investissements dans l'être humain dans le processus de la transformation structurelle.

Les investissements dans les êtres humains comprennent les transferts de fonds ciblés et la protection sociale. Le troisième pilier de la Position africaine commune sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 est le développement axé sur l'être humain, une approche à deux volets pour éliminer la pauvreté par la création d'emplois et la croissance, et l'accès à la protection sociale qui ne laisse personne en-dessous du seuil de pauvreté. Ces programmes ont été introduits avec beaucoup de succès dans les économies émergentes, mais en Afrique, ils sont peu nombreux et de petite échelle. D'après les estimations de Fiszbein, Kanbur et Yemtsov (2013), moins de 1 % de la population de l'Afrique subsaharienne a été sorti de la pauvreté grâce aux transferts sociaux.

Encadré 1: Mobiliser l'aide publique au développement pour la transformation structurelle

La plus haute et la plus évidente priorité de financement au service de la transformation structurelle est l'infrastructure. Toutefois, il existe également des trajectoires plus obliques pour atteindre le même objectif. Par exemple, des donateurs peuvent créer un nouveau mécanisme multilatéral pour offrir un financement de long terme pour appuyer l'accélération du déploiement des transferts sociaux et de la protection sociale en Afrique. Quoique non superficiellement lié à la transformation structurelle, le fait de mettre de l'argent liquide dans les mains des ménages pauvres leur permet de réaliser des investissements productifs, leur évite d'avoir à vendre des moyens de production pendant les périodes de difficultés, leur permet de maintenir les enfants à l'école; et a un impact positif sur le développement des marchés locaux. Dans la mesure où il existe un lien étroit entre transferts et le premier objectif de développement durable (éliminer la pauvreté), un tel fonds devrait trouver un écho favorable auprès des donateurs, pour accroitre le flux total des ressources financières en faveur de l'Afrique, et accélérer le processus de transformation structurelle. Les chercheurs du FMI que sont Ostry, Berg et Tsangarides (2014), ont constaté que les transferts fiscaux ayant une fonction de redistribution, de taille moyenne, semblent solidement associés à une croissance plus forte et plus durable.

La raison n'est pas que ces systèmes soient inefficaces. Une étude sur les filets de sécurité sociale dans 22 pays africains a montré que même un petit montant de soutien régulier du revenu peut aider les ménages à diversifier leurs moyens de subsistance, à accroître leurs investissements, à construire leur capital humain et à stimuler le développement des petites entreprises (Monchuk, 2013). La transformation structurelle est freinée par une économie de marché sous-développée, en particulier dans les zones rurales. Le fait mettre plus d'argent entre les mains des pauvres a contribué à accélérer la croissance au niveau local à travers les effets multiplicateurs de l'augmentation de la consommation locale et l'amélioration des résultats sur le marché du travail. La protection sociale permet aux gouvernements de réaliser plus efficacement d'autres réformes économiques qui ont des effets positifs sur la croissance économique, et on ne dispose d'aucune preuve qu'elle développe la dépendance ou a un impact négatif sur l'offre de main-d'œuvre (Mathers et Slater, 2014).

Au niveau individuel, la maladie peut évidemment avoir un effet dévastateur sur les revenus des ménages. En l'absence d'une couverture maladie universelle, la probabilité de connaître une mauvaise santé à un coût catastrophique (définie comme coûtant plus de 40 % du revenu disponible annuel) est très élevée (Dupas, 2011). Au niveau macroéconomique, il existe des preuves d'un lien de cause à effet entre la santé de la population et la croissance économique, mais son ampleur est faible (Weil, 2014).

Il existe un lien plus étroit entre l'éducation et la croissance et la transformation structurelle, mais les preuves ne sont réellement manifestes que lorsque la qualité, par opposition aux effectifs, est prise en compte. Schoellman (2012) utilise une mesure de l'éducation corrigée de la qualité et estime qu'elle représente 20 % de la variation des niveaux de revenu entre les pays. Hanushek et Woessmann (2012) développent une mesure du niveau de scolarité et utilisent une variété de techniques qui permettent une interprétation causale, en trouvant un fort impact des compétences cognitives sur les taux de croissance d'un pays à l'autre.

Les objectifs du Millénaire pour le développement mettent l'accent sur la scolarisation et l'achèvement des études, mais l'attention est de plus en plus axée sur la qualité de l'éducation. Jones *et al.* (2014) constatent que de nombreux enfants africains restent des analphabètes fonctionnels et sont incapables de

calculer, en dépit d'avoir achevé plusieurs années de scolarité.

Par rapport à la croissance économique, les dépenses d'éducation des gouvernements africains ont augmenté en pourcentage du PIB, passant de 3,8 % en 1999 à 4,7 % en 2011. Les dépenses par habitant restent nettement inférieures à celles de nombreuses autres régions en développement, ce qui traduit vraisemblablement une attention insuffisante accordée à la qualité de l'éducation (CEA et OCDE, 2014). Le partage des coûts entre les fournisseurs publics et les ménages privés reste courant. L'APD actuelle pour les volumes d'éducation reste incompatible avec les promesses faites par les bailleurs de fonds qu'aucun gouvernement déterminé à atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous d'ici 2015 ne devrait faillir faute de ressources

À partir d'une faible base de référence, des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine des soins de santé. Les taux de mortalité des moins de cinq ans ont enregistré une baisse rapide, les taux d'infection au VIH/sida ont baissé de 25 % en Afrique (l'Afrique du Nord non comprise) depuis 2001, et l'incidence du paludisme et le taux de mortalité due à cette maladie ont diminué respectivement de 31 % et de 49 % entre 2000 et 2012. Au cours de la dernière décennie, les dépenses publiques de santé ont légèrement augmenté en pourcentage du PIB, passant de 2,3 % à 2,7 %. Plus de 55 % de l'APD en faveur de la santé en 2012 ont servi à financer les politiques démographiques et la santé de la reproduction, y compris la lutte contre le VIH/sida. En revanche, l'aide aux systèmes de santé et à la recherche est demeurée inchangée au cours de la dernière décennie, à environ 0,8 milliard de dollars par an. L'épidémie d'Ebola en Afrique occidentale a appelé l'attention sur le sous-financement des systèmes nationaux de santé et la nécessité d'améliorer la gouvernance dans le secteur de la santé.

Il convient de souligner que seules les choses que l'argent peut permettre d'acquérir (par exemple, l'infrastructure, les médicaments et la formation) expliquent une part de la variation de la qualité des soins de santé sur le continent africain, et peu de facteurs tangibles qui déterminent le comportement du personnel médical dans les organismes de santé jouent un rôle majeur (Das et Hammer, 2014). Des résultats similaires ont été constatés pour l'éducation (Murnane *et al*, 2014). Le comportement des travailleurs qui assurent les services publics est en grande partie déterminé par les mesures d'incitation en place dans ces organismes, et cela remonte jusqu'à la nature du règlement politique en place dans un pays. Wild *et al.* (2015) soutiennent que le financement au service du développement doit être accompagné d'une approche de résolution de problème d'inspiration locale pour surmonter les obstacles à la prestation des services, et que le soutien sincère des hommes politiques et des ministères s'avère essentiel.

C. Priorité de développement II: l'infrastructure au service de la transformation structurelle

Pour les pays africains, la transformation en économies modernes sera impossible sans infrastructure. Les entreprises ne pourront produire des biens et services sans un approvisionnement fiable en intrants, comme l'électricité et l'eau, ni acheminer des marchandises sur les marchés ou communiquer avec leurs clients sans infrastructures de transport et de communication.

Encadré 2 : Renforcement des capacités de l'Afrique

Les analystes peuvent estimer que l'Afrique doit consacrer (investir) 100 milliards de dollars par an à l'infrastructure, mais c'est une chose tout à fait différente que de déclarer qu'il existe des projets d'un cout de 100 milliards de dollars qui attendent d'être mis en œuvre. Selon une récente déclaration des chefs des banques multilatérales de développement: « le principal obstacle à l'essor de l'investissement dans les infrastructures … n'est pas un manque de financement disponible, mais une réserve insuffisante de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier prêts à être mis en œuvre » (Banque mondiale, 2014, par 7).

L'établissement de mécanismes dédiés de financement de la préparation des projets au sein des institutions de financement du développement peut constituer une partie de la réponse, par exemple le « Fonds Afrique 50 » lancé par la Banque africaine de développement, qui met l'accent sur le développement des projets en partenariat avec le secteur privé. Toutefois, il est également important de renforcer les capacités des gouvernements africains. Plusieurs des besoins en infrastructures du continent, en particulier dans les secteurs qui manquent de flux de recettes provenant des paiements effectués par les clients privés, peuvent être plus efficacement satisfaits par le biais des investissements traditionnels du secteur public. Il importe également que les institutions africaines de réglementation et en charge de l'élaboration des politiques disposent d'une plus grande capacité pour mettre en place un cadre propice à l'essor des investissements en faveur de l'infrastructure.

S'il ne se fait aucun doute qu'il existe un potentiel inexploité pour ce qui est de l'investissement du secteur privé, les pays africains devraient reconnaître la nécessité de disposer de la capacité de développer et de financer les infrastructures publiques dans le cadre de leurs investissements. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique, approuvé par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2012, constitue un important instrument pour la coordination des investissements nationaux et régionaux.

Les avantages du développement et de l'intégration des infrastructures en Afrique sont importants, et l'intensification des échanges contribuera à l'efficacité du marché et à la croissance économique (Banque mondiale, 2014). Une infrastructure de faible qualité constitue un obstacle au commerce (OCDE, 2014a). Cela est particulièrement vrai pour le commerce intérieur, qui ne représente que 12 % du total des échanges en Afrique, contre 53 % dans les pays émergents d'Asie (OMC, 2013). Les pays sans littoral paient jusqu'à 84 % de plus que les pays côtiers pour exporter des produits. Bouët *et al.* (2008) montrent que le sous-développement des infrastructures de transport et de communication est à l'origine des résultats non satisfaisants de l'Afrique en matière de commerce. Les gains potentiels du développement de l'infrastructure africaine dans les secteurs de l'énergie et de l'eau sont également élevés, notamment l'amélioration directe des niveaux de vie et des avantages résultant de la facilitation des activités manufacturières, du commerce et de l'agriculture. En Afrique subsaharienne, les niveaux actuels d'accès à l'électricité et à l'eau sont faibles. Seulement 30 % de la population a accès à l'électricité, contre 70 à 90 % dans les autres pays en développement; et seulement 5 % des terres agricoles sont sous-irrigation.[24] La Banque africaine de développement (2014) estime que les services d'infrastructure pour l'eau et l'énergie coûtent deux fois plus cher en moyenne que dans les autres régions en développement.

D'un point de vue géographique et économique, l'Afrique a un immense potentiel d'énergie durable et un réseau de cours d'eau qui pourrait être exploité pour la production d'électricité, de même que de l'énergie solaire abondante qui offre la possibilité d'alimenter des localités isolées à partir d'installations hors-réseau. Les avantages potentiels de la création de réseaux énergétiques pour produire des ressources

24 Pour plus d'information, voir le Programme de développement des infrastructures en Afrique, « Combler le déficit d'infrastructures est capital pour la transformation de l'Afrique », Banque africaine de développement (2012).

Figure 15: Sources de financement de l'infrastructure (milliards de dollars des É.-U.)

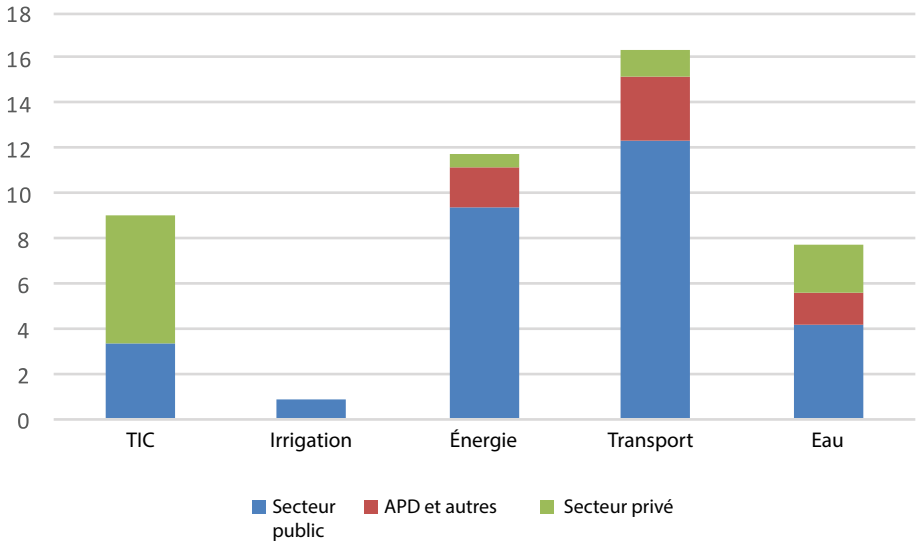

Abréviations: TIC: Technologie de l'information et de la communication; ODA: Aide publique au développement.

Source: Banque mondiale, SFI, et Forum économique mondial, 2013.

énergétiques à grande échelle, rentables sont énormes et permettront le commerce interrégional d'électricité (Hart *et al*., 2015).

Le financement constitue un obstacle important au développement de l'infrastructure. La figure 15 montre que la grande majorité des infrastructures est financée sur les ressources publiques. Le financement public intérieur s'inscrit à la hausse – par exemple, dans les budgets nationaux de 21 pays africains, les dépenses générales ont enregistré un taux de croissance annuel composé de 3 % entre 2011 et 2013, tandis que le budget alloué aux infrastructures connaissait une hausse annuelle de 8 % au cours de la même période (Consortium pour les infrastructures en Afrique, 2014)[25] – mais les besoins de l'Afrique en infrastructures étaient estimés à près de 93 milliards de dollars par an (Foster, 2008). Dans la plupart des pays, les montants requis sont de loin supérieurs aux ressources publiques. Les pays sortant de conflit nécessiteraient l'équivalent de 37 % de leur PIB par an, et les pays à faible revenu stables, 23 % de leur PIB (Ncube, 2013).

À ce jour, les fonds privés en Afrique ont servi principalement à financer le secteur des télécommunications, une part mineure allant au financement des centrales électriques et aux terminaux à conteneurs. Davantage d'effort s'avère

25 Parmi les pays ayant fait l'objet de l'enquête, la moyenne par habitant des dépenses en faveur de l'infrastructure est de 122 dollars, mais l'écart est énorme, de l'ordre de 8,64 à 548 dollars par habitant, le Botswana et l'Afrique du Sud se trouvant à la limite supérieure de la fourchette.

nécessaire pour lever des capitaux privés (Banque mondiale, 2014).

D. Priorité de développement III: Agriculture et durabilité

Près de 55 % des Africains travaillent dans le secteur de l'agriculture, 80 % des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à deux hectares (Lowder *et al.*, 2014) et la productivité est extrêmement faible au regard des normes internationales.

La nutrition est un objectif de développement à part entière. Si l'Afrique du Nord, de façon constante, connait une faible prévalence de la faim, avec un taux inférieur à 5 %, en dehors de cette région, un Africain sur quatre souffre de faim chronique (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2014). À la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en juin 2014, les gouvernements africains s'étaient engagés à mettre un terme à la faim d'ici 2025.

L'augmentation de la productivité agricole est également cruciale pour la transformation structurelle. Dans quasiment chaque pays africain, la part de l'agriculture dans l'emploi est sensiblement supérieure à sa part dans la production, parce que la production par travailleur dans le secteur est inférieure à celle des autres secteurs (McMillan et Headey, 2014). Or, la population africaine qui connait une croissance rapide a besoin de nourriture. L'augmentation de la production agricole africaine ne saurait se faire en réduisant les effectifs du secteur, sans une hausse considérable de la productivité. Il ressort des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qu'au cours de la période 1961-2007, la production alimentaire par habitant n'a augmenté que d'environ 0,06 % par an.

L'Afrique est, de façon préoccupante, déjà tributaire des importations. L'écart entre les importations alimentaires et les exportations de l'Afrique a commencé à se creuser dans les années 80 et se maintient à des niveaux record (Rakotoarisoa, Iafrate et Paschali, 2011). Les denrées alimentaires de base représentent la majorité des importations alimentaires, ce qui implique que la sécurité alimentaire dépend fortement de l'accès des pays aux devises étrangères pour financer des importations.

Encadré 3 : Mobiliser du financement public international en faveur des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation

C'est un principe moral clair que les pays africains ne paient pas pour les problèmes créés par les pays riches notamment en ce qui concerne les émissions historiques de carbone. De même, en principe, le financement des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation devrait venir en sus de celui du développement, quoique la plupart des parties reconnaissent que les fonds proviennent essentiellement des mêmes sources.

Une piste pour accroître sensiblement le financement des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique en Afrique, d'une façon qui ne se substitue pas aux flux actuels de financement du développement, est l'échange de droits d'émissions de carbone. Les pays africains émettent beaucoup moins de carbone par habitant que les pays riches. Si on délivrait des permis d'émission de carbone aux pays, sur une base égale par habitant – qui évoluerait au fil du temps de manière compatible avec l'objectif de maintien du réchauffement planétaire dans des limites sûres – alors les pays riches pourraient acheter des droits auprès des pays africains. Ils pourraient également trouver rentable d'investir dans des mesures d'atténuation, comme le reboisement, en Afrique. S'il existe quelques plans embryonnaires d'échange de droits d'émissions de carbone, un système mondial complet reste une perspective éloignée.

Même cette situation précaire risque de se détériorer à cause du changement climatique. De toutes les régions du monde, l'Afrique est la plus exposée au changement climatique et, par sa dépendance à l'agriculture, au plus grand impact économique.

Les modèles climatiques prévoient, à partir des tendances des émissions et des promesses d'atténuation des effets des changements climatiques, que les températures mondiales moyennes augmenteront de 4°C d'ici 2100 (Schaeffer et CEA, 2014). Même si les températures sont maintenues à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, l'impact sur l'Afrique sera considérable. Les conséquences comprennent des épisodes plus fréquents et plus graves de chaleur estivale extrême, la sécheresse et la désertification, l'augmentation des inondations annuelles, et l'intrusion d'eau salée dans les deltas des fleuves et la perte des pêcheries maritimes. L'Afrique peut également s'attendre à de plus fréquents phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier des marées de tempêtes provoqués par des cyclones tropicaux.

Avec un réchauffement se situant autour de 3°C, la quasi-totalité des zones actuelles de cultures de maïs, de mil et de sorgho à travers l'Afrique pourraient devenir impropres aux variétés de cultures d'aujourd'hui. Avec un réchauffement inférieur à 2°C, la productivité du maïs et du blé devrait diminuer d'ici à 2050 respectivement de 5 % et 17 % en Afrique subsaharienne. La production alimentaire deviendra encore plus irrégulière dans les régions où la productivité agricole est déjà faible. Une baisse de la production pourrait entraîner une hausse des prix des cultures de base de l'ordre de 25 à 150 % d'ici 2060.

Le changement climatique vient encore plaider l'urgence d'investir dans l'agriculture en Afrique. Des possibilités d'investissement existent dans plusieurs domaines. Par exemple: environ 4 % des terres sont irriguées, ce qui expose l'agriculture africaine aux risques de précipitations de plus en plus sporadiques; aussi, il existe un déficit largement reconnu d'infrastructures de transport, de stockage et de commercialisation, qui empêche les petits exploitants d'accéder aux marchés de production. Les gains tirés des investissements agricoles sont prouvés, tout comme le lien entre la productivité agricole et les changements structurels. McArthur et McCord (2014) constatent que des rendements plus élevés entraînent une part du travail plus faible dans l'agriculture à moyen terme et une valeur ajoutée non agricole plus élevée à long terme. Ils notent également que les engrais, les semences modernes et l'eau ont un rôle clair à jouer dans la stimulation des rendements.

La CEA (2014b) a proposé une stratégie en six points pour des économies résilientes en Afrique. Au nombre des investissements vitaux à réaliser figurent la construction de nouveaux réservoirs, l'extension de l'irrigation à grande échelle, la promotion de l'irrigation au goutte à goutte, le recyclage et la réutilisation de l'eau, et l'amélioration de la gestion de l'eau. La gestion durable des terres, la diversification des cultures et la conservation des sols pourraient inverser la dégradation des terres et leur appauvrissement en nutriments, tout comme l'application du « biochar » aux sols, améliorant ainsi les rendements et la réaction des plantes aux engrais. Il faut de toute urgence mettre au point davantage de variétés de cultures résistantes à la sécheresse ainsi que des variétés de semences adaptées à l'Afrique. L'infrastructure fait partie de

la solution. Par exemple, Gollin et Rogerson (2014) font valoir que le cout de transport peut expliquer le fait que tant de travailleurs africains continuent de s'adonner à l'agriculture de subsistance. Les éléments financiers de la solution comprennent la mise en place de systèmes d'assurance contre les intempéries pour les cultures et l'élevage.

Conscient de ces défis, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a lancé en 2003 un programme exhaustif de développement de l'agriculture en Afrique dans le but d'intégrer et de revigorer les marchés agricoles régionaux et nationaux, de stimuler les exportations agricoles et de réduire la pauvreté en milieu rural. Le coût total du programme a été estimé à 18 milliards de dollars par an. Les gouvernements africains se sont engagés à investir 10 % de leurs budgets dans le secteur agricole. Dans de nombreux pays africains, les dépenses sont nettement inférieures à ce niveau.

Si les donateurs traditionnels ont clairement un rôle à jouer dans la fourniture de ressources à l'Afrique pour accélérer les investissements agricoles, la coopération Sud-Sud et la collaboration avec le secteur privé sont appelées à jouer un rôle majeur, comme en témoigne la nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

IV. Questions et défis liés à la mobilisation accrue du financement au service du développement

Le présent chapitre fait fond sur l'analyse des progrès accomplis depuis le Consensus de Monterrey, et passe en revue les priorités de l'Afrique quant à l'accroissement de la quantité et de la qualité du financement du développement dans le domaine des objectifs de développement durable.

A. Mobiliser le secteur public

Les recettes publiques, en particulier les impôts nationaux et l'aide sous forme de don, peuvent être une forme particulièrement efficace de financement du développement, car contrairement aux prêts, elles peuvent être dépensées sans qu'on s'attende à des retombées financières directes, et contrairement aux envois de fonds ou à l'IED,[26] elles peuvent être investies à la discrétion d'un gouvernement.

Les chiffres bruts font ressortir que les recettes intérieures en Afrique sont de très loin supérieurs désormais à l'aide sous forme de don – 40 milliards de dollars d'aide-pays programmable contre 530 milliards de dollars de recettes fiscales en 2012 (BAD, OCDE, PNUD, 2014). Comme souligné au chapitre II, les recettes tirées des ressources représentaient la part du lion du total des recettes fiscales du continent. En outre, cinq pays (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Libye et Nigéria) avaient enregistré près de 67 % des recettes fiscales en Afrique en 2012, l'APD constituant le plus important apport de ressources extérieures pour 33 pays africains majoritairement à faible revenu (Development Initiatives, 2015).

La figure 16 présente le ratio de l'aide programmable par pays /recettes fiscales des pays africains à faible revenu et à revenu intermédiaire.[27] Il est indéniable que l'APD reste une source capitale de financement pour nombre de pays africains, en particulier les pays à faible revenu.

B. Mobilisation des ressources intérieures

Les montants d'impôts par tête varient considérablement à travers l'Afrique, les pays riches

26 IED: Investissement étranger direct.

27 Les données relatives à l'aide programmable par pays sont des moyennes pour 2013-2015. Les données fiscales pour 2012 sont les plus récentes de la Base de données des affaires financières du FMI.

Figure 16: Aide programmable par pays (APP) en pourcentage des recettes fiscales

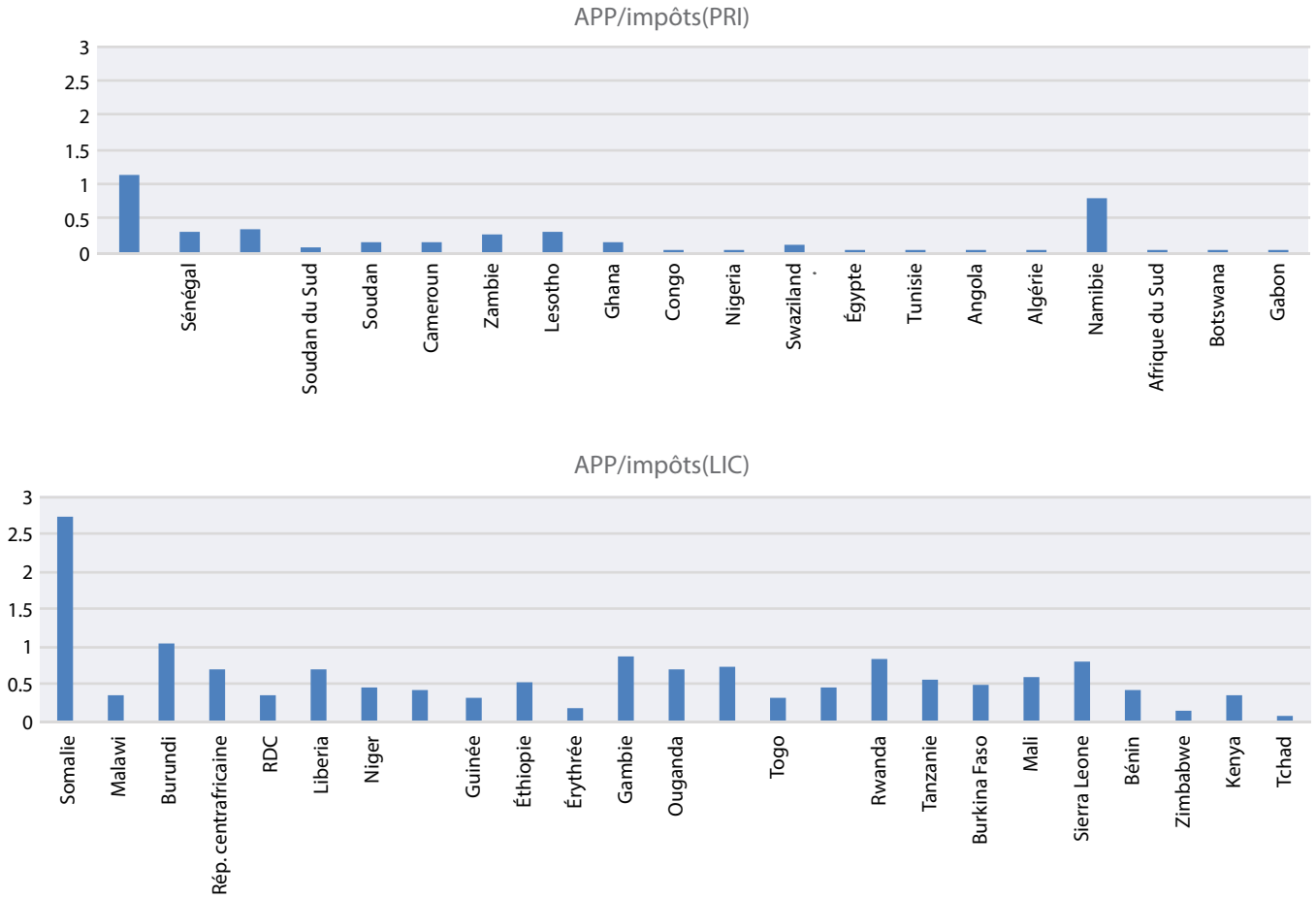

Source: Enquête sur les plans prévisionnels des dépenses des donneurs (OCDE, 2014b), FMI, base de données sur les affaires financières.

en ressources naturelles affichant les niveaux les plus élevés. Près de 20 pays africains enregistrent un montant annuel d'impôt par tête équivalant ou inférieur à 100 dollars, et une douzaine, un montant équivalant ou inférieur à 200 dollars. Pour la plupart des pays africains, exception faite des recettes liées aux ressources, les recettes fiscales ont stagné au cours des deux dernières décennies, de 1990 à 2010 – mais depuis lors, on note des signes très encourageants d'amélioration, particulièrement dans les pays les plus pauvres (BAD, OCDE, PNUD, 2014).

Les liens entre la fiscalité et le développement sont bien établis – l'administration fiscale efficace a été décrite comme constituant l'un des trois piliers de la prospérité, à côté de la paix et de la justice (Besley et Persson, 2011). Un mécanisme qui lie la fiscalité au développement est qu'un gouvernement qui

souhaite mobiliser des niveaux supérieurs d'impôts doit appuyer le bon fonctionnement des marchés. À cet effet, Besley et Persson (2013, p. 2) qualifient de centrale pour le financement public au service du développement la question : « Comment procède un pays pour passer de la mobilisation d'une recette fiscale d'environ 10 % à 40 % du PIB ? ».

Les économies africaines sont caractérisées par une assiette fiscale étroite, des administrations fiscales peu efficaces, dont le personnel est mal formé et mal payé, et une faible légitimité budgétaire de l'État. Elles comprennent également, dans la majeure partie, des activités difficiles à imposer, telles que les petites entreprises, l'agriculture et un vaste secteur informel (BAD, OCDE, PNUD, 2014).

Moore (2013) répertorie les obstacles institutionnels à l'accroissement des recettes fiscales. Au nombre de ceux-ci figurent les administrations fiscales qui collectent de l'argent illégalement au profit de leur propre personnel, remettant souvent une partie à leurs maîtres politiques, jetant ainsi un discrédit sur le recouvrement des impôts et sapant la volonté de les acquitter. Les gouvernements utilisent également la faculté d'accorder des exemptions fiscales, généralement au motif que cela inciterait à investir davantage, comme instrument par lequel les gouvernements mobilisent l'appui et le financement politique.

Il existe également ce phénomène bien connu de « course à l'abîme » pour attirer l'investissement international, lorsque les entreprises brandissent la menace de relocalisation dans un autre pays pour obtenir des exonérations fiscales. L'octroi excessif de privilèges fiscaux et les traités fiscaux conclus à des modalités désavantageuses entrainent d'énormes manques à gagner de recettes en Afrique (BAD, OCDE, PNUD, 2014). Dans un monde de plus en plus globalisé, les pays africains doivent chercher à comprendre les complexités du droit fiscal international. Cette question est difficile à séparer de celle des flux financiers illicites, qui sera abordée à la sous-section 2. Le FMI (2014c) fait observer que les effets indirects des règlements fiscaux des pays riches sont particulièrement marqués importants pour les pays en développement, qui tirent généralement la plus grande part de leurs recettes des impôts sur les sociétés.

La CEA (2014c) fait valoir que si les réformes de la politique et de l'administration fiscales semblent n'être qu'une question technique, les vrais problèmes sont souvent le manque de volonté politique et de leadership. Les hommes politiques africains acquis aux réformes éprouvent d'énormes difficultés à surmonter les incitations politiques bien enracinées et les contraintes structurelles.

1. Soutien international aux réformes fiscales en Afrique

Le rôle joué par l'APD et les flux de type APD dans ce domaine est complexe. Il peut y avoir un risque que les finances publiques internationales détrônent les finances publiques nationales en dispensant les gouvernements nationaux de la nécessité d'augmenter les impôts, dans certains cas. Les dernières recherches, cependant, suggèrent qu'en moyenne, il n'y a aucune preuve de ce fait (Carter, 2013; et Morrissey, Prichard et Torrance, 2014). Il semble que les bénéficiaires de l'APD ont tendance à ne pas réduire l'effort fiscal ou

que les efforts conjoints pour faire face à ce risque tendent à être couronnés de succès.

Toutefois, les efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer la mobilisation des recettes intérieures de l'Afrique n'ont pas été aussi soutenus, bien qu'on ait assisté à une intensification récente des activités dans ce domaine. Prichard, Brun et Morrissey (2012) et Fjeldstad (2014), qui ont enquêté sur ces efforts, font valoir que les réformes techniques ne devraient pas être les principaux domaines d'intervention. Il faudra mettre en œuvre des réformes plus technocratiques, comme la création d'autorités fiscales semi-autonomes ou de services destinés aux gros contribuables, qui sont susceptibles de faire progresser les recettes fiscales de quelques points de pourcentage du PIB, mais la réalisation de progrès significatifs au plan de la réforme des systèmes fiscaux constitue un redoutable défi politique, et dépend de l'amélioration de la prestation des services publics et de la perception qu'a le public de la responsabilité du gouvernement, autant de questions auxquelles les pays africains s'attachent à trouver des réponses depuis longtemps. Outre la fourniture d'assistance technique, les donateurs devraient s'employer à soutenir les efforts de réforme des dirigeants nationaux et à tenir compte de la dynamique politique. Toute conditionnalité liée aux recettes fiscales doit reposer sur des indicateurs de résultats plus nuancés, et les donateurs devraient coordonner leurs efforts et fournir une assistance sur les questions touchant à la fiscalité internationale.

2. Lutter contre les flux financiers illicites

On estime que l'Afrique perd plusieurs milliards de dollars des États-Unis du fait des flux financiers illicites. On pense que les estimations sont en deçà de la réalité, car les données sont difficiles à trouver. Il ressort du récent Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique que l'Afrique perd plus de 50 milliards de dollars par an du fait des flux illicites (quoique ce chiffre ne concerne principalement que la fausse facturation dans les opérations commerciales) (CEA, 2015b). Le concept de flux financiers illicites couvre une large gamme d'activités, notamment les activités délictueuses, la corruption, l'évasion fiscale. Ils ne représentent pas nécessairement des sorties de capitaux qui réduisent le financement du développement dans le même sens que, par exemple, un prêt octroyé augmente les ressources disponibles. Dans certains cas, il vaudrait mieux penser aux ressources perdues pour le développement telles que le manque à gagner en recettes fiscales sur les flux financiers illicites, plutôt que le montant brut des flux lui-même.

La diversité des flux financiers illicites appelle une diversité de moyens d'action, qui, et dans une large mesure, présentent des éléments communs avec la lutte contre le crime et la corruption de façon plus générale. L'économie politique de ce problème est extrêmement complexe. Dans certains cas où les élites politiques tirent parti des faiblesses des systèmes en place, leur demander de mettre au point un système efficace pour lutter contre le phénomène équivaudrait à demander au renard de créer un poulailler plus sécurisé (Reuter, 2014). Le Groupe de haut niveau reconnait que si une grande part de la responsabilité pour ce qui est de trouver des solutions à la question des flux financiers illicites incombe à l'Afrique, il n'en demeure pas moins en définitive, que des solutions mondiales s'imposent. L'appel du Groupe a trouvé un écho favorable auprès du Programme d'action d'Addis-

Abeba, qui s'engage à réduire de façon appréciable les flux financiers illicites d'ici à 2030 en vue de les éliminer à terme, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale.

Dans le contexte des négociations sur le financement du développement, de nombreuses possibilités existent pour la coopération internationale. Un soutien accru au renforcement des capacités nationales apparait comme un besoin évident. Le Groupe de haut niveau fait observer que les pays africains devraient recruter 650 000 nouveaux contrôleurs des impôts, pour réaliser le même rapport du nombre d'agents du fisc à leur population que les pays de l'OCDE (CEA, 2015b). Dans un contexte international, le présent document approuve la nécessité d'établir des registres publics des bénéficiaires effectifs des compagnies et des fondations, et un rapport exhaustif et public pays par pays sur les comptes des compagnies. Le mécanisme d'échange automatique d'information à des fins fiscales est également entériné. Cependant, pour tenir compte du manque de capacité, on devrait permettre aux pays africains de recevoir les informations au départ, même s'ils ne sont pas en mesure d'en fournir.

Les traités fiscaux entre les pays développés et les pays africains comportent souvent des modalités défavorables, et les pays africains courent le risque « d'accorder des concessions trop généreuses dans les accords de double imposition » (CEA, 2015b, p. 58 et 59). Le rapport encourage les pays développés à analyser l'impact de leurs propres régimes fiscaux sur les pays africains. FMI (2014c) indique que les montants en jeu en Afrique découlant des questions fiscales internationales sont énormes, comparés à leur revenu global.

Le rapport du Groupe de haut niveau critique également le travail de l'OCDE[28] sur les questions d'érosion de l'assiette fiscale et de déplacement des bénéfices « qui ne cherche pas principalement à répondre aux préoccupations des pays africains » (CEA, 2015b, p. 68). Comme implication pratique, il appelle l'Afrique à « agir de façon concertée avec ses partenaires pour s'assurer que les Nations Unies ont bien un rôle plus cohérent et plus visible dans la lutte contre les flux financiers illicites » (CEA, 2015b, p. 78). Une solution consisterait à renforcer considérablement le Comité d'experts des Nations Unies pour la coopération internationale en matière fiscale, de façon à mettre en place un mécanisme viable de remplacement du processus actuellement piloté par l'OCDE. Des observateurs ont suggéré qu'un groupe de pays en développement pourrait unilatéralement appliquer un système de taxation unitaire reposant sur une formule aux multinationales, sur la base de l'emploi.

3. Industries extractives

Un nombre croissant de pays africains a récemment découvert d'énormes gisements d'hydrocarbures qui, dans certains cas, généreront des flux de recettes en devises de loin supérieures à toute aide apportée par les donateurs officiels. De vastes découvertes – champs pétrolifères ou gaziers contenant au minimum 500 millions de barils de pétrole ou d'équivalent de gaz exploitable – ont été déjà faites au Ghana, au

28 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.

Kenya, au Libéria, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie (Arezki and Banerjee, 2014). On ne sait pas comment la communauté internationale réagira face à ces découvertes, mais le soutien officiel pourrait baisser lorsque les recettes provenant des hydrocarbures commencent à être enregistrées.

Des recherches récentes ont suggéré que la « malédiction des ressources » bien connue pourrait être un mirage statistique. James (2015) fait valoir que la lente croissance du PIB total reflète en fait un secteur des ressources qui connaît une croissance lente pendant les périodes où les prix des produits de base chutent, et il y a peu de preuves que la dépendance des ressources entrave la croissance dans les secteurs autres que celui des ressources. D'autres chercheurs font état d'un effet négatif de la richesse des ressources sur le niveau de revenu par habitant (Arezki et Van der Ploeg, 2011). Il existe une relation négative bien documentée entre la richesse en ressources et la gouvernance. Arezki et Brückner (2011) montrent qu'une augmentation des rentes pétrolières conduit à la corruption et à la détérioration des droits politiques. Tsui (2011) explique que les grandes découvertes de pétrole ont tendance à être suivies d'un mouvement vers l'autoritarisme politique.

La réponse optimale à des recettes exceptionnelles tirées des ressources est d'investir dans des actifs productifs, peut-être via l'accumulation d'actifs étrangers et nationaux dans un fonds souverain. Van der Ploeg et Venables (2011) étudient le contexte des pays en développement, où les capitaux sont rares et où l'économie est en deçà de sa trajectoire de croissance à long terme. Ils montrent qu'il pourrait être préférable d'investir dans des actifs nationaux et de réduire les taxes ayant des effets de distorsion que de créer un fonds souverain, tout en présumant que le gouvernement est capable d'effectuer des investissements domestiques productifs.

Il n'est pas surprenant que les défis politiques et institutionnels liés à la mise en œuvre d'une politique optimale soient redoutables. Des initiatives internationales, comme l'Initiative pour la transparence des industries extractives, visent à surmonter ces problèmes. Vingt-quatre pays d'Afrique sont membres de cette initiative, dont 19 déclarés comme pays conformes à l'ITIE et cinq pays candidats. Les membres ont obligation de divulguer les recettes publiques provenant des ressources naturelles, des chiffres de production et la liste des titulaires de permis, entre autres informations. Un autre mécanisme pour le partage de manière ouverte et équitable des bénéfices tirés des rentes des ressources consiste à établir un dividende explicite des citoyens, inspiré d'un plan élaboré en Alaska (Moss, 2010). Un tel mécanisme exige un gouvernement qui soit capable de renoncer à son contrôle discrétionnaire de sommes colossales, ce qui constituerait un véritable défi quand on connaît les réalités de la politique africaine.

Infrastructures financées par les ressources naturelles

Un mode de financement émergent, visant à permettre aux pays ayant récemment découvert des ressources naturelles d'accélérer les investissements dans les infrastructures, est « le financement des infrastructures par les ressources naturelles », qui consiste à gager les futures recettes publiques tirées des flux de ressources. Halland *et al.* (2014) explorent cette idée en profondeur et mettent en évidence à la fois son grand potentiel et les questions de transparence qu'elle soulève et combien il est difficile de savoir si les pays africains font une bonne affaire

ou non. Dans certaines circonstances, le modèle de financement des infrastructures par les ressources pourrait être un mécanisme d'engagement utile, si les gouvernements pour une raison ou une autre, devraient éprouver des difficultés à investir de façon productive les recettes tirées des ressources, une fois que l'argent commence à entrer.

C. Financement public international

Aucun pays africain ne souhaite être tributaire de l'aide internationale. CEA (2013) a exhorté les pays africains à mettre au point des stratégies claires et assorties de délai pour s'affranchir de la dépendance de l'aide. Dans le même temps, plusieurs pays africains manquent de ressources financières pour financer urgemment les investissements requis dans l'infrastructure, ainsi que ses populations et ses institutions. Si des mesures peuvent être prises immédiatement pour intensifier la mobilisation des ressources intérieures et du financement extérieur aux conditions du marché, à long terme, seules la transformation économique structurelle et la croissance inclusive permettront aux économies africaines de générer les ressources requises pour financer leurs propres stratégies de développement. Le financement public international – des flux de financement à des conditions très favorables tels que les dons, aux prêts à des conditions proches du marché offerts par les banques multilatérales de développement – s'avère nécessaire pour financer les investissements requis pour mettre l'Afrique sur la voie de l'autonomie. Le continent a encore besoin davantage d'aide de toute urgence aujourd'hui pour réduire le besoin d'aide demain.

Aide publique au développement

D'excellentes raisons militent en faveur de l'accroissement du volume d'aide publique au développement à l'Afrique. Beaucoup d'attention politique est accordée à l'engagement des pays de l'OCDE à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, quoique la conjoncture économique et politique actuelle dans les pays donateurs laisse entrevoir que les perspectives d'un progrès rapide sur ce front soient minces.

Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États membres ont renouvelé leur engagement à atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés). Ce Programme prévoit également un train de mesures pour les pays les plus pauvres, les pays développés étant encouragés à porter leur aide aux pays les moins avancés à 0,2 % de leur revenu national brut à l'horizon 2030. Les États membres sont également convenus d'adopter ou d'appliquer des régimes de promotion des investissements en faveur des pays les moins avancés, ainsi que d'apporter une aide financière et technique. Les gouvernements entendent également rendre opérationnelle, d'ici à 2017, la banque de technologies destinée particulièrement à ce groupe de pays.

Toutefois, la qualité de l'aide est aussi importante que son volume. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) ainsi que l'accord de partenariat de Busan (2011) reconnaissent que l'objectif de l'aide est d'aider les pays bénéficiaires à atteindre leurs objectifs généraux de développement. Pour ce faire, il faut aligner l'aide fournie sur la stratégie de développement du pays bénéficiaire. La prolifération des projets et la

coordination des donateurs demeurent un problème, tout comme le caractère imprévisible de l'aide. Les pays africains devraient prendre l'initiative en demandant aux donateurs de rationaliser leurs interactions avec leur gouvernement et de coordonner leurs activités dans les stratégies nationales de développement.

Le fossé entre les priorités de l'Afrique et la nature de l'APD apparait clairement dans les allocations sectorielles. Non seulement les hommes politiques, mais également les populations africaines semblent considérer l'infrastructure et le développement économique comme leurs priorités absolues, mais l'APD est en très grande partie allouée aux services sociaux en Afrique (Pritchett, 2015). Dans une certaine mesure, l'accent mis sur les services sociaux se justifie dans les pays où un grand nombre de personnes vivent dans l'extrême pauvreté et n'ont pas accès aux services de base. Toutefois, le biais en faveur du secteur des services en Afrique semble excessif.

La figure 17 met en évidence la part de l'APD allouée à trois secteurs clefs – le secteur social, l'infrastructure économique et le secteur de la production. La part du secteur social est la plus élevée en Afrique subsaharienne – quoiqu'au nord du Sahara, l'allocation sectorielle ait sensiblement changé ces dernières années. La part de l'aide allouée à l'infrastructure économique et à la production a commencé à augmenter récemment en Afrique subsaharienne, mais seulement de façon modérée.

L'allocation de l'APD en Afrique est également difficile à justifier, du moins sur la base que l'objectif de l'APD est de lutter contre la pauvreté. La figure 18 montre la relation entre l'aide programmable par pays (APP) par personne et le revenu moyen par habitant dans chaque pays.[29] Il n'existe aucune corrélation visible, mais les pays à faible revenu, qui comptent près de la moitié de la population africaine, ont reçu 66 dollars par habitant, en moyenne, contre 89 dollars dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (BAD, OCDE, PNUD, 2014).

Les tendances semblent encore plus difficiles à justifier lorsque l'accent est mis sur l'extrême pauvreté. Le deuxième graphique de la figure 8 porte sur les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 dollars, en dollars de 2012, et fait ressortir l'aide par habitant programmable par personne vivant dans l'extrême pauvreté (moins de 1,25 dollars par jour). La corrélation va dans la mauvaise direction - les pays pauvres reçoivent moins d'aide, par rapport au nombre de citoyens vivant dans l'extrême pauvreté, que les pays plus riches. Il est urgent de mobiliser davantage d'APD pour les pays les plus pauvres d'Afrique. Si les pays de l'OCDE tenaient leur promesse de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, on disposerait de suffisamment de fonds pour augmenter les allocations aux pays les plus pauvres sans pénaliser les autres bénéficiaires africains de l'aide.

29 Les données sont les allocations de l'aide programmable par pays, en moyenne, au cours de la période 2013-2015; un pays atypique (Namibie) est exclu.

Figure 17: Répartition par secteur de l'aide publique au développement en Afrique

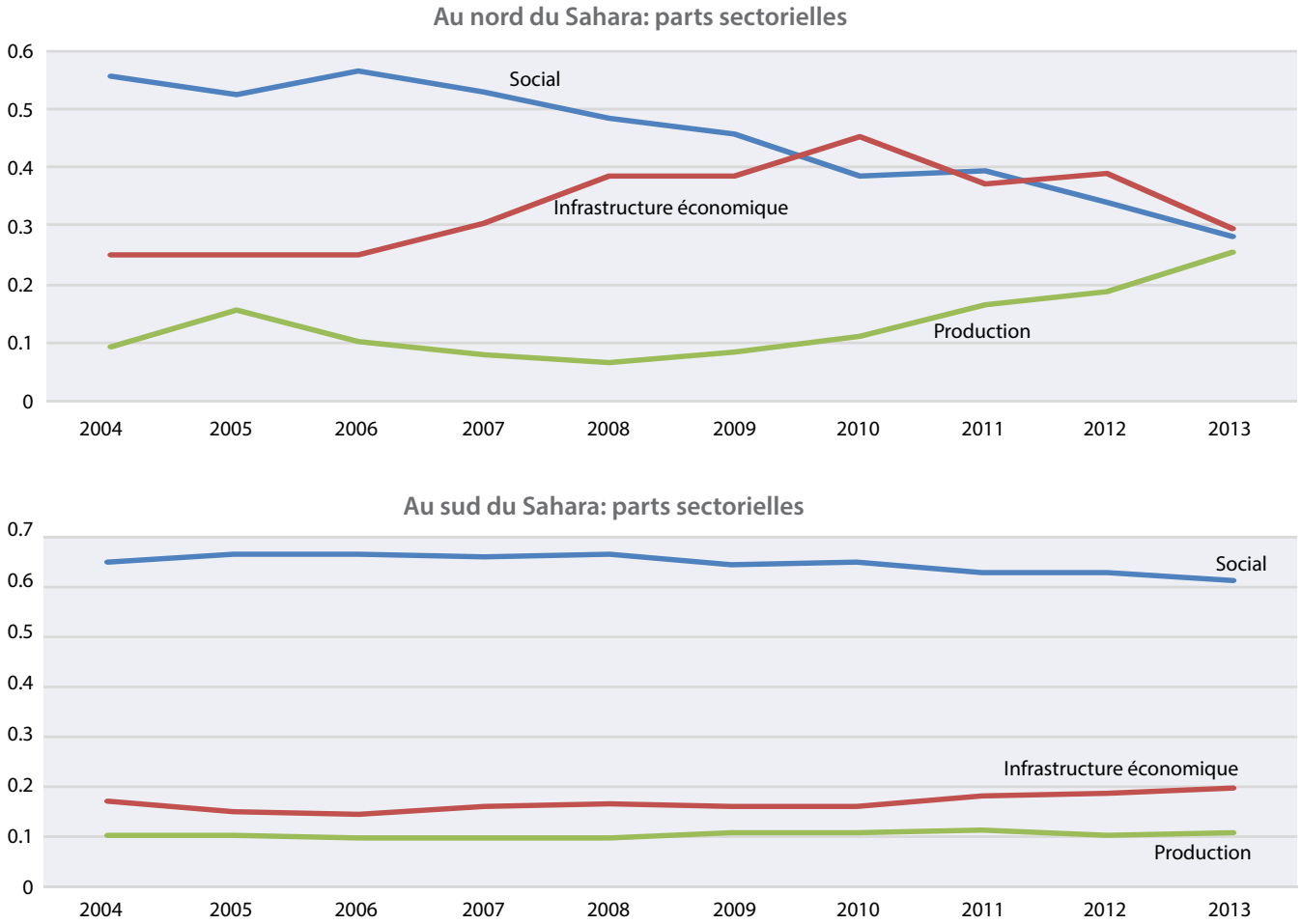

Source: https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1.

Figure 18: Aide programmable par habitant et groupe de revenus (ci-contre) aide programmable par pays par personne vivant dans l'extrême pauvreté et groupe de revenus (ci-après)

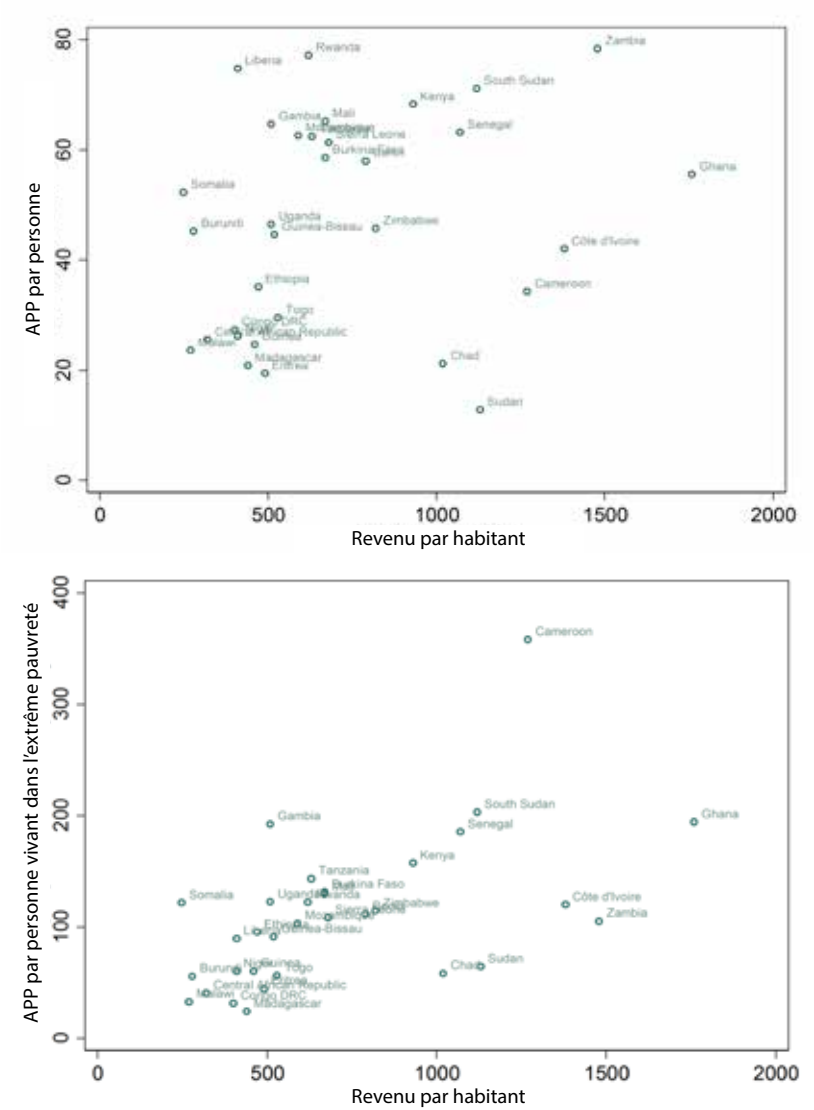

Source: Enquête sur les plans prévisionnels des dépenses des donneurs, Indicateurs du développement dans le monde (OCDE, 2014b).

D. Banques multilatérales et bilatérales de développement

Le financement public reste crucial pour les investissements de l'Afrique dans l'infrastructure au service de la transformation structurelle. D'après les estimations du Consortium pour les infrastructures en Afrique, seulement un montant en dessous de 100 milliards de dollars avait été investi dans l'infrastructure en 2013[30] – dont, 44 % fourni par le financement officiel extérieur, 46 % par des budgets de gouvernements africains, et les 10 % restants, par les investisseurs privés (Consortium pour les infrastructures en Afrique, 2014).

Les banques multilatérales de développement – le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement – ont engagé au total près de 9 milliards de dollars en 2013, mais la Chine reste le plus grand prêteur individuel pour ce qui est de l'infrastructure en Afrique, avec 13,4 milliards de dollars d'investissement. D'autres prêteurs émergents interviennent à une plus petite échelle. Par exemple, en 2011, l'Inde avait promis d'investir 5 milliards de dollars au cours d'une période de trois ans, et le Groupe de coordination arabe a investi près de 3,1 milliards de dollars en 2013. Le plus grand fournisseur de financement non classé dans l'APD parmi les membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique a été la Banque de développement de l'Afrique australe (1,2 milliard de dollars). D'après le rapport des Institutions européennes de financement du développement (2013), les banques bilatérales de développement européennes ont fait état de l'investissement d'un montant de 1,2 milliard d'euros dans de nouveaux projets dans la région de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Les tendances récentes de l'offre de fonds multilatéraux pour l'Afrique restent linéaires, même si le continent est appelé à bénéficier probablement d'une plus grande part des allocations de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale.

La dernière reconstitution des ressources du guichet concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement, le Fonds africain de développement, a enregistré une légère baisse des contributions des donateurs en valeur réelle. Les principaux emprunteurs de ce guichet sont le Maroc et la Tunisie. Le guichet non concessionnel de la Banque compte peu d'emprunteurs en Afrique subsaharienne, en dépit du nombre croissant des clients du Fonds africain de développement qui lèvent des fonds sur le marché obligataire international. Au début de l'année 2014, la Banque a modifié sa politique de crédit pour permettre aux emprunteurs solvables d'obtenir des montants limités des ressources du guichet non concessionnel pour des projets prioritaires (Manning, 2014).

La récente reconstitution des ressources du guichet concessionnel de la Banque mondiale - l'Association internationale de développement - a également connu un léger recul par rapport au cycle précédent, mais l'offre de ses ressources aux pays africains les plus pauvres devrait augmenter, car le nombre d'emprunteurs éligibles tend à la baisse. En termes de population, les emprunteurs éligibles aux ressources

30 Ce chiffre peut inclure une double prise en compte des dépenses effectuées par des gouvernements nationaux financées par des prêts extérieurs officiels.

de l'IDA devraient baisser de deux tiers en 2025 (Moss, 2012). Parmi les pays restants, plus de 80 % (25 sur 31) seront africains. L'IDA a également mis en place un mécanisme d'allocation pour les pays confrontés à des situations de « crise » et a réduit le poids de la « notation de la performance pays » dans ses critères d'allocation. Ces deux mesures bénéficieront à de nombreux pays africains.

En 2014, la Banque mondiale a pris des mesures pour accroître les fonds disponibles au niveau de son guichet de prêts non concessionnels, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Il s'est agi notamment de réviser son ratio minimum capital/prêt et de modifier les conditions des prêts, en offrant des échéances plus longues avec une différenciation accrue des échéances. Mises ensemble, la Banque mondiale s'attend à ce que ces mesures fassent passer les prêts annuels de 15 milliards de dollars à plus de 25 milliards de dollars par an.

Au fur et à mesure que les pays africains évoluent, le processus de passage des guichets de prêts concessionnels aux guichets non concessionnels constituera une préoccupation croissante pour beaucoup. Galliani et autres (2014) montrent que l'APD, en pourcentage du revenu national brut diminue presque de moitié une fois que les pays franchissent le seuil de l'IDA en moyenne. Leur analyse, reposant sur les 35 pays qui ont changé de statut entre 1987 et 2010, montre que cette réduction de l'APD est associée à un ralentissement significatif de la croissance, qu'ils imputent à la réduction des investissements dans les infrastructures. Reisen et Garroway (2014) recommandent quatre réformes des institutions multilatérales de financement: redéfinir les critères d'éligibilité aux fonds concessionnels, en utilisant éventuellement l'indice du développement humain de l'ONU ou un indice similaire; faciliter les périodes de transition du statut de pays exclusivement IDA à celui de pays pouvant recevoir des crédits de la BIRD en passant par le statut de pays pouvant prétendre à un financement mixte; renforcer l'allocation aux collectivités locales pour tenir compte des inégalités entre les zones rurales et urbaines; et ouvrir les guichets multilatéraux concessionnels aux biens publics régionaux et mondiaux, en particulier ceux touchant au climat.

E. Institutions nationales de financement du développement

Les banques de développement ont joué un rôle majeur dans le développement économique des pays qui ont initié avec succès le processus de transformation structurelle, en particulier les pays à revenu intermédiaire comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

L'Afrique compte plus de 140 institutions financières de développement qui ont pour mandat de promouvoir le développement économique de leurs régions, mais on ne sait presque rien de leur efficacité. Dans une enquête à l'échelle mondiale sur les banques de développement – réalisée pour la World Federation of Development Financial Institutions (Fédération mondiale des institutions de financement du développement) et la Banque mondiale - de Luna-Martinez et Vicente (2012) fournissent une mine de renseignements sur leurs activités, mais le manque de données n'a pas permis l'analyse de leur impact sur le développement. Une autre dimension qui mérite d'être explorer est le rôle qu'elles peuvent jouer pour aider les pays à faire face aux chocs. Calice (2013) note qu'en

plus de promouvoir le développement en général, les institutions financement du développement peuvent jouer un rôle anticyclique important en élargissant leurs activités pendant les périodes de ralentissement.

Les éléments de preuve tirés des études de cas par pays sont mitigés (beaucoup se concentrent sur l'explication des échecs notoires). Par exemple, Lazzarini et autres (2015), étudiant les prêts et les placements en actions de la Banque nationale de développement du Brésil, ne constatent aucun effet cohérent sur les résultats et l'investissement des entreprises, à l'exception d'une réduction des coûts de financement. L'impact macroéconomique global des banques nationales de développement n'est pas connu, mais il semble aller de soi que les grands fournisseurs de crédits subventionnés auraient un impact positif sur l'investissement, même s'ils évincent le secteur privé dans une certaine mesure.

L'expansion des banques nationales africaines de développement poserait de sérieux problèmes de capacité et de gouvernance, et la coopération internationale pourrait s'avérer particulièrement utile dans ce sens. Toutefois, étant donné que les pays africains veulent prendre le contrôle de leurs destinées économiques, un rôle plus important du financement du développement intérieur semble souhaitable.

F. Mobiliser le financement privé

Les tendances des flux financiers privés, provenant de sources aussi bien nationales qu'internationales, sont positives depuis le Consensus de Monterrey en 2002. À mesure que les pays africains continuent de se développer – passant de la catégorie de pays à faible revenu à celle de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure puis de la tranche supérieure - la tendance risque de se poursuivre. Cette conjoncture offre à l'Afrique une occasion pour mobiliser les capitaux dont elle a besoin, et compenser la baisse prévue de l'APD en pourcentage du PIB. Cela dit, les flux de financement privé ne sont pas toujours bien alignés sur les stratégies nationales de développement, et (à quelques exceptions près), du fait de leur nature, ont tendance à ne pas parvenir aux pays ayant des besoins de développement les plus pressants. Le défi qui se pose à l'Afrique est double: mobiliser le financement privé et l'aligner sur les priorités de développement.

Il existe également des liens importants avec le financement du secteur public - les gouvernements africains doivent établir un équilibre entre la nécessité de taxer l'activité économique privée et de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les services publics et les biens publics et le fardeau que la fiscalité peut imposer au secteur privé. En outre, l'enthousiasme pour le financement du secteur privé devrait être tempéré par la nécessité de faire en sorte que l'instabilité financière préjudiciable connue par d'autres pays développés suite à l'intégration dans les marchés financiers mondiaux ne se reproduise pas.

Cette section porte sur trois choix de politique – de nature à éliminer les obstacles au financement privé en Afrique – à étudier par les gouvernements. Cette démarche doit s'inscrire dans le contexte selon lequel le financement privé est par définition, tiré par le capital-investissement privé, et les capitaux privés recherchent (en règle générale) des bénéfices. Le rôle fondamental des gouvernements dans ce contexte est indirect, à savoir créer un « environnement favorable » dans lequel l'investissement privé peut

prospérer (Rapport européen sur le développement, 2015). Ici, comme ailleurs, la qualité des institutions politiques et économiques est primordiale. Voilà pourquoi la paix et la sécurité et la bonne gouvernance sont les contributions les plus importantes que les gouvernements africains peuvent apporter au programme de financement du développement.

Les trois réformes de politique passées en revue dans cette section sont: soutenir l'approfondissement du secteur financier national; les capitaux privés internationaux – occasions offertes aux gouvernements de s'attaquer aux segments de « marchés manquants » qui sont peu susceptibles d'être financés par le secteur privé sans un soutien politique ; et assurer la stabilité financière – politiques nationales et internationales requises pour promouvoir la stabilité financière.

1. Soutenir l'approfondissement du secteur financier national

L'approfondissement du secteur financier en Afrique a été réalisé par une prolifération d'institutions financières, notamment les banques régionales, les institutions bancaires orientées vers la microfinance et les fournisseurs de services bancaires par téléphonie mobile.

Cette croissance du crédit ne s'est toutefois pas accompagnée d'une mobilisation accrue de l'épargne (notamment par le biais des fonds d'investissement et des caisses de retraite). Le taux d'inclusion financière a quadruplé entre 2004 et 2011, mais 60 % des Africains restent encore non bancarisés (FMI, 2013a). L'exclusion financière est plus élevée dans les zones rurales et dans certains pays, et on assiste encore à une utilisation généralisée des services financiers informels.[31]

Comme souligné au chapitre II, il existe une étroite corrélation entre la mobilisation de l'épargne et l'augmentation du PIB par habitant, de sorte que les relations de cause à effet entre l'épargne et la croissance fonctionnent dans les deux sens. Cependant, une bonne politique peut aider à créer un cercle vertueux. La solidité institutionnelle et l'intégrité du marché sont essentielles, et les pouvoirs publics ont besoin de s'attaquer aux contraintes pesant sur l'accès financier provenant de la demande.

Réglementation micro-prudentielle des marchés et des institutions

Les institutions financières publiques africaines, notamment les banques centrales et les autorités de réglementation, doivent continuer de renforcer leur capacité institutionnelle. S'agissant des institutions financières privées, en particulier celles qui revêtent une importance systémique, il y a lieu de renforcer le suivi et la gestion des risques, tels qu'une dépendance excessive du financement de gros et du financement extérieur, la diminution de la qualité des actifs, et l'asymétrie des monnaies. Les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures qui appuient directement ces objectifs par la dotation de ces institutions en ressources adéquates et la fourniture d'un appui technique (FMI, 2014e).

Les institutions privées, y compris les banques, doivent aussi continuer de renforcer les capacités internes à la mesure de leur taille et de leur profil de

31 Par exemple, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Niger enregistrent des niveaux d'accès en-dessous de 5 %.

risque croissants. À l'heure actuelle, les ratios de fonds propres et de liquidité sont généralement solides (Beck et autres, 2011). L'émergence d'institutions bancaires régionales est également positive à cet égard parce que ces grandes institutions ont généralement une capacité institutionnelle plus forte et présentent des avantages en termes de diversification (Tyson, 2014).

Des échecs institutionnels récents ont, cependant, été enregistrés dans la région, concernant principalement les plus petites institutions du secteur privé national. Au nombre des causes recensées figurent une exposition de crédit aux cycles macroéconomiques, une réglementation et un contrôle peu adéquats, la mauvaise gouvernance, la contagion entre les banques, le manque de liquidités et l'insolvabilité (Reinhart et Rogoff, 2009; Mezui *et al.*, 2012).

Élargir l'accès au financement

Comme indiqué plus haut, des progrès importants ont été réalisés au plan de l'élargissement de l'accès au financement en Afrique, mais le faible accès perdure dans les zones rurales, chez les femmes et dans certains pays.

Les contraintes du côté de l'offre demeurent – notamment la faible densité de population, la médiocrité des transports et le sous-développement de l'infrastructure de communication. L'exclusion peut également se produire en raison des exigences de documentation et de garantie, ou des coûts (par exemple les coûts de transaction élevés ou des exigences minimales importantes pour les soldes des comptes d'épargne ou les montants des prêts). Travailler avec le secteur privé pour réduire ces obstacles demeure un objectif stratégique important.

Les contraintes pesant sur la demande en matière d'accès au financement officiel comprennent le manque de confiance dans les institutions en tant que gardes de l'épargne des pauvres (Collins *et al.*, 2009). Les pouvoirs publics peuvent également régler ces questions en mettant en œuvre des réglementations relatives à la protection des consommateurs et à la garantie des dépôts.

Fonds d'investissement nationaux

L'Afrique compte aujourd'hui 15 fonds souverains d'investissement (ESADE, 2014). Les plus grands sont la Libyan Investment Authority et le Fonds algérien de régulation des recettes, avec respectivement 65 milliards de dollars et 57 milliards de dollars d'actif total. Les plus anciens fonds souverains en Afrique sont le Fonds Pula au Botswana et la Mineral Development Fund (Fonds de mise en valeur des ressources minérales) au Ghana, tous deux établis en 1994. Le Fonds Pula représente environ deux tiers du total des actifs des fonds souverains africains, en dehors de l'Afrique du Nord. En 2012, trois fonds furent établis par l'Angola, le Ghana et le Nigéria.

Les fonds souverains peuvent canaliser les investissements vers la transformation structurelle. Par exemple, le fonds angolais cible les investissements dans les infrastructures et l'hôtellerie. Il peut également être utilisé pour la stabilisation macroéconomique. En particulier, les pays africains riches en ressources, exposés aux fluctuations des prix des matières premières, ont la possibilité de stabiliser leurs revenus et leurs dépenses à travers les cycles des matières premières.

La gouvernance, en particulier le manque de transparence et de redevabilité, et les stratégies

d'investissement mal ficelées et exécutées, constituent le plus important problème auquel sont confrontés les fonds souverains en Afrique. Le modèle initial (norvégien) de fonds souverain d'investissement avait pour objectif d'investir dans des actifs à l'étranger uniquement dans le souci de réaliser des rendements financiers, mais un modèle africain émergent cherche à exploiter les possibilités offertes par ces fonds pour en faire une source de financement du développement national. La faiblesse du contrôle démocratique et le manque de transparence et de redevabilité créent le risque de voir les fonds souverains détournés vers des investissements inefficaces politiquement motivés.

Le paysage des fonds de pension en Afrique connait un développement rapide. La « Public Investment Corporation » en Afrique du Sud, établie depuis longtemps, est le plus grand gestionnaire d'actifs du continent, avec un portefeuille de 150 milliards de dollars sous gestion. Les nouveaux fonds de pension connaissent une croissance rapide. En 2006, le Nigéria a transformé son régime de pension à prestations prédéfinies en un régime de contributions définies, et le fonds a actuellement triplé sa taille, qui s'élève à 25 milliards de dollars. Les actifs des fonds de pension équivalent aujourd'hui à environ 80 % du PIB en Namibie et à 40 % au Botswana.

Les fonds de pension sont susceptibles de devenir des investisseurs majeurs sur les marchés intérieurs en raison de leur besoin d'actifs en devises qui correspondent à leurs passifs à long terme. Les obstacles réglementaires et le manque de profondeur des marchés de capitaux locaux limitent l'investissement des actifs des fonds de pension africains principalement dans les obligations d'État[32] (Secrétariat du Commonwealth, 2014). Il existe un grand potentiel inexploité pour les investissements dans le secteur privé africain. Une enquête sur les dix plus grands fonds de pension africains a constaté que sur 379 milliards de dollars en actif total, environ 35 milliards de dollars sont alloués aux investissements privés, mais seulement 5,7 milliards de dollars sont investis.

2. Capitaux privés internationaux

Les capitaux privés internationaux affluent en Afrique. Une grande partie de ces capitaux devrait être canalisée vers des secteurs qui permettent d'accélérer la croissance économique. Deux aspects clefs doivent retenir l'attention des gouvernements afin de maximiser l'impact positif de ces flux. Tout d'abord, il faudra chercher à attirer les capitaux privés dans des secteurs importants pour la transformation structurelle, notamment l'agriculture, les petites et moyennes entreprises, et les infrastructures. Il existe souvent une asymétrie entre les bénéfices privés et sociaux dans ces secteurs, et sans intervention des pouvoirs publics, ils ne pourraient pas attirer de capitaux suffisants. Deuxièmement, les gouvernements peuvent améliorer le financement national en tirant parti de ces flux. Ces deux options sont examinées de façon détaillée ci-dessous.

32 Par exemple, Manson, Katrina, "Private equity remains a rarity in African pension portfolios", *Financial Times* (5 octobre 2014).

Nouer un partenariat avec les capitaux privés internationaux

Les obstacles les plus sérieux à l'investissement du secteur privé dans les domaines prioritaires se présentent comme suit:

- L'absence de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier, due en partie à la complexité inhérente et à la longueur des exigences de préparation des projets pour les investissements dans les infrastructures, et en partie au manque de capacité technique locale pour planifier et exécuter les stratégies nationales d'investissement;

- Des horizons de placement courts par rapport aux périodes d'investissement requises. Pour les investissements dans les infrastructures, les délais moyens de préparation sont de six ans et la durée du projet peut être de plusieurs décennies (te Velde ***et al.***, 2015);

- Le risque politique, qui peut ébranler la certitude de la rentabilité commerciale et des incitations connexes (Tyson, te Velde et Griffiths-Jones, 2014a et 2014b).

Les méthodes d'action ont revêtu deux principales formes, souvent combinées dans le cadre du même projet. Elles consistent à:

- Mettre en place un mécanisme de financement de la préparation des projets afin de créer une réserve de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier et fournir une assistance technique pour créer un environnement propice à l'investissement privé. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique, hébergé par la Banque africaine de développement, a élaboré un plan d'action prioritaire comprenant 51 projets d'infrastructure dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des transports et des technologies de l'information, nécessitant un investissement de 68 milliards de dollars à réaliser en 2020. D'autres banques de développement ont récemment renforcé leurs mécanismes de financement de la préparation de projets;

- Atténuer ou partager les risques avec le secteur privé. Cela passe par la fourniture de garanties, le recours à des instruments de co-investissement et à des partenariats, notamment les partenariats public-privé, qui sont examinés de façon détaillée ci-après. Une telle politique doit être soigneusement conçue pour éviter de créer un risque moral chez les investisseurs du secteur privé et de subventionner des projets qui auraient pu être financés autrement.

Ces approches sont les plus largement utilisées en matière de financement des infrastructures. Il est trop tôt pour tirer des conclusions quant à leur efficacité (te Velde, Tyson et Steele, 2015).

Garanties

Les transactions d'infrastructures en Afrique sont souvent considérées comme trop risquées par les investisseurs privés internationaux. Certains investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension, ont un appétit particulièrement faible pour le risque. Les garanties fournies par les institutions multilatérales de financement du développement ou les principaux donateurs bilatéraux sont susceptibles

de libérer d'importants flux de capitaux privés. Des garanties peuvent être émises en combinaison avec d'autres structures de financement, telles que des partenariats public-privé, et la participation d'une institution de financement du développement peut également contribuer à réduire les risques sous-jacents.

Toutefois, l'impact des garanties offertes par les banques multilatérales a été jusqu'ici limité (Prizzon et Humphrey, 2014). L'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale, qui offre des garanties contre les risques politiques, a connu plus de succès, contrairement aux banques multilatérales, qui fournissent principalement des garanties de prêt. Les bailleurs de fonds bilatéraux ne sont pas des banques, mais peuvent, avec un soutien de la part de l'État, tout du moins en théorie, être plus agressifs en termes de garanties des prix, ce qui est un moyen possible d'accroître l'activité dans ce domaine.

Co-investissement et co-gestion de fonds

Une approche de plus en plus en vogue chez les agences de développement international est de mettre en commun leurs fonds avec des investisseurs privés dans le but de « catalyser » les investissements. Les fonds publics pourraient simplement être utilisés comme une subvention pour accroitre les rendements attendus corrigés du risque pour l'investisseur privé, mais les contributions les plus importantes peuvent être non financières, notamment l'expertise technique.

Les fonds peuvent aussi servir d'instrument pour lever du financement auprès de plusieurs investisseurs afin de diversifier les risques et d'atteindre l'ampleur nécessaire pour les grands projets d'infrastructure. Parmi les exemples récents figurent le Fonds Afrique 50 de la Banque africaine de développement et le Global Equity Infrastructure Fund de la Société financière internationale. À ce jour, les coinvestisseurs du secteur privé les plus courants dans ces fonds ont été des fonds souverains et des fonds de capital-investissement. Il est à espérer que les fonds de pension y prennent une part importante à l'avenir.

Cette approche de mobilisation du secteur privé prête à controverse. Si elle offre la possibilité de catalyser l'investissement à une ampleur qui correspond aux besoins de développement de l'Afrique, elle fait cependant courir le risque d'utiliser de maigres ressources publiques pour subventionner des profits privés. Identifier les projets dans lesquels il y a à la fois des avantages de développement et où l'investissement n'aurait pas eu lieu de toute façon, sans l'aide publique, est une science inexacte. Si le secteur public s'attache trop à s'assurer que tous les projets auxquels il participe sont vraiment « additionnels », il peut finir par financer trop peu de projets. Ainsi, un équilibre doit être trouvé. L'établissement d'un partenariat avec le secteur privé est plus susceptible de servir à des fins de développement dans les régions et les secteurs où les investissements du secteur privé sont rares, et où il existe des liens plus directs avec l'activité économique des citoyens les plus pauvres. Pour le dire de manière crue, un centre commercial à Nairobi est moins susceptible de justifier la participation du secteur public en invoquant des raisons de développement qu'une infrastructure d'irrigation dans une région rurale à faible revenu. Les institutions de financement du développement, notamment la Société financière internationale de la Banque mondiale et la Commonwealth Development Corporation (CDC) au Royaume-Uni, disposent de lignes directrices opérationnelles destinées à réduire

au minimum le risque de simplement subventionner l'investissement privé, mais leur bilan reste mitigé.[33] Si les banques nationales de développement en Afrique décident d'adopter cette pratique, la transparence sera de la plus haute importance. Les gouvernements africains pourraient faire davantage pour veiller à ce que les activités des bailleurs de fonds visant à catalyser le secteur privé soient mieux alignées sur les stratégies nationales de développement.

Partenariats public-privé

Les partenariats peuvent prendre plusieurs formes. Cependant, un partenariat public-privé classique consistera en une concession accordée par un État dans laquelle les participants du secteur privé possèdent, financent et gèrent le projet pendant une période définie. L'idée clef est d'élaborer une structure d'incitation pour les participants privés qui encourage la qualité et l'efficience.

Toutefois, si les partenariats public-privé sont susceptibles d'être plus efficaces et capables de résoudre certains problèmes de financement, le risque est aussi grand que l'engouement actuel pour la « catalysation » du secteur privé conduise au recours à ces partenariats dans des situations où l'investissement traditionnel du secteur public aurait été plus approprié. Cela est particulièrement probable dans les secteurs où il n'existe pas de source naturelle de recettes provenant de clients payants privés, et où le secteur public est la source ultime de revenus pour les entreprises privées.

Les partenariats public-privé sont intéressants dans le secteur des infrastructures, car ils évitent à terme la nécessité pour le secteur public de contracter une lourde dette pour financer des projets. Mais ces partenariats impliquent toujours la prise d'engagements de long terme, quelque chose qui n'est pas toujours pleinement appréciée par les acteurs publics (OCDE, 2013). Des projets de partenariat public-privé ont également été affectés par le fossé entre les attentes du public et du secteur privé, des cadres juridiques et réglementaires inadéquats, une mauvaise gestion et le manque de transparence. En outre, les partenariats peuvent connaître des problèmes liés à la viabilité économique dans la mesure où les investisseurs cherchent généralement des rendements supérieurs à 20 % concernant des projets où cela peut ne pas être réalisable ou politiquement acceptable (Société financière internationale, 2013).

Mobiliser le financement public sur les marchés financiers internationaux

Les gouvernements africains ont fortement recouru aux prêts concessionnels et aux dons, mais au fur et à mesure que les économies deviennent matures, on peut s'attendre à ce que ces sources de financement déclinent. Les marchés financiers internationaux privés offrent une alternative, avec l'avantage potentiel sur le financement officiel d'être plus liquides, et sans conditionnalité. Depuis 2013, plus de 18 milliards de dollars ont été mobilisés sous forme d'obligations souveraines pour l'Afrique (Tyson, 2015b).

Le capital-investissement et d'autres fonds d'investissement sont également de plus en plus actifs dans la région (il est difficile, cependant, de quantifier les niveaux de fonds parce qu'ils ne sont pas rendus publics). Même si ces sources de capital

33 Voir le Groupe indépendant d'évaluation, "Assessing the IFCs poverty focus and results", Groupe de la Banque mondiale (2011).

offrent une occasion sans précédent pour financer le développement - dans les secteurs public et privé - ils comportent aussi le risque de créer l'instabilité macroéconomique et financière. Ces questions ont été la source de crises gravissimes dans d'autres pays en développement, notamment en Asie et en Amérique latine.

Ces types de sources de capitaux exigent une gestion prudente.[34] Ils peuvent également être vulnérables aux variations rapides des coûts. Le fondement de la viabilité de la dette est que l'investissement productif des fonds empruntés induise une croissance économique et maintienne des ratios adéquats de la dette rapportée au PIB. Dans certains pays, l'emprunt sur les marchés financiers internationaux s'est traduit par l'augmentation des investissements dans l'infrastructure – par exemple en Côte d'Ivoire et au Rwanda. Mais certains pays semblent avoir utilisé les fonds obtenus à des fins qui ont généré peu ou pas d'impact de développement (FMI, 2014b; Tyson, 2015b). En Afrique, l'environnement institutionnel de gestion de la dette présente des faiblesses importantes (FMI, 2014b). Les faiblesses institutionnelles peuvent créer de sérieux problèmes, tels que des transactions mal exécutées, des détournements de fonds et la crise du financement public en fin de compte. L'accès aux marchés financiers internationaux devrait faire l'objet d'un niveau élevé de contrôle parlementaire, de transparence publique et de vérification indépendante (Tyson, 2015b).

Au nombre des autres risques figurent l'accumulation de devises étrangères, qui peut gonfler la dette remboursable en monnaie locale (à la fois dans les secteurs public et privé), car elle est généralement libellée en devises. Ce risque a été mis en évidence à plusieurs reprises par les services du FMI et d'autres analystes et, encore une fois, a été un élément déclencheur de la crise financière dans d'autres régions dans le passé. Cela tient particulièrement au fait qu'un certain nombre de monnaies d'Afrique subsaharienne ont récemment connu une certaine volatilité et une déprécation, notamment le naira nigérian et le cedi ghanéen. Bien qu'un certain nombre de pays de la région aient des taux de change administrés ou indexés, ces mécanismes n'offrent généralement qu'une protection à court terme lorsque les réserves nationales sont limitées, par conséquent, ces pays ne devraient pas baisser la garde au point de laisser ces risques s'accumuler.

Ces flux rendent également les pays vulnérables à leur inversement. Encore une fois, il s'agit d'un risque très immédiat: l'inversion attendue de la politique monétaire souple dans les économies avancées a été soulignée à plusieurs reprises. Les investissements de portefeuille sont particulièrement vulnérables à ces risques en raison de leur nature liquide et de la capacité des investisseurs internationaux à les retirer rapidement ou à y porter un « coup d'arrêt brusque », ce qui provoque un choc économique à la croissance. Une fois de plus, ces risques ont été les facteurs déclencheurs de la crise financière en Asie et en Amérique latine et dans les économies avancées, notamment en 2007 et en 2008.

34 Une description exhaustive de ces structures dépasse le cadre du présent document. La Banque mondiale, cependant, définit les principales exigences de la gestion de la dette comme suit: gouvernance et mise au point de stratégie; coordination avec les politiques macroéconomiques; emprunt et activités financières connexes; prévision des flux de trésorerie et gestion du volant de trésorerie; gestion du risque opérationnel; et enregistrement de la dette et rapports (Banque mondiale, 2013b).

Les facteurs de protection peuvent être l'utilisation des fonds dans des placements « visqueux » - où les fonds ne peuvent pas être retirés rapidement - tels que ceux qui sont souvent faits pour l'IED[35] plutôt que les investissements de portefeuille. La gestion des flux de capitaux est désormais considérée comme un instrument de politique approprié dans le cas des flux déstabilisateurs à court terme, et les pays de la région devraient se préparer à l'adopter et la mettre en œuvre (FMI, 2013b).

3. Assurer la stabilité financière

Les pays en développement ont connu à plusieurs reprises une crise financière préjudiciable, lorsqu'ils ont recouru à des financements privés. Les pays à revenu intermédiaire qui enregistrent des entrées de capitaux privés internationaux sont particulièrement vulnérables à ce type de situation.

Les marchés financiers africains ont été relativement stables depuis 2002.[36] Toutefois, une étude récente de la Banque africaine de développement a mis en évidence les risques continus de crise systémique dans la région (Caggiano, Calice et Leonida, 2013). Les orientations pour maintenir la stabilité financière sont présentées de façon détaillée ci-dessous.

Règlementation macroprudentielle

La règlementation macroprudentielle porte sur les risques qui pèsent sur l'ensemble du système financier plutôt que ceux auxquels sont exposées les institutions prises individuellement.[37] Son absence a été considérée comme une lacune majeure qui a conduit à la crise financière mondiale (Commission bancaire indépendante, 2011).

Les cadres macroprudentiels pertinents pour les pays africains sont en cours d'élaboration. Certains pays africains sont en passe d'adopter des outils tels que l'obligation de constituer des réserves, le plafonnement des positions de change et l'établissement de limites en matière de concentration des prêts. Toutefois, la majorité des pays ne disposent pas de cadre macroprudentiel en place ou d'un objectif explicite de réglementation pour prévenir l'accumulation des risques systémiques (Caggiano, Calice et Leonida, 2013).

Gestion du compte de capital

On ne dispose pas de données probantes sur les avantages des comptes de capital ouvert, en termes de croissance économique. Une étude faisant autorité est parvenue à la conclusion que « le libre-échange des actifs semble avoir peu d'avantages en termes de croissance à long terme et … il y a des arguments de poids en faveur des contrôles prudentiels et autres contrôles des capitaux non perturbateurs » (Jeanne, Subramanian et Williamson, Page 5).

35 IED: investissement étranger direct.

36 Depuis 2002, la région a connu moins d'instabilité financière que dans les années 90 (Rogoff et Reinhart, 2009; Beck et Maimbo, 2013). On a, cependant, enregistré une crise financière – au Nigéria en 2009 (Sanusi, 2012) et des indicateurs de fragilité croissante, notamment la hausse des prêts non productifs au Kenya, en Gambie et en République-Unie de Tanzanie (Lunogelo et al., 2009; Banque centrale du Kenya, 2013; FMI, 2010), et une concentration sectorielle progressive au Kenya et au Rwanda (Caggiano, Calice et Leonida, 2013).

37 Ils peuvent comprendre la prévoyance anticyclique, ratios prêts-valeurs, et des contrôles directs des opérations de prêts en faveur de secteurs spécifiques pour gérer la procyclicité (Krishnamurti et Lee, 2014).

Dans le même temps, les « flux de capitaux perturbateurs » (FMI, 2012) – le plus souvent des flux de capitaux privés transfrontaliers – ont provoqué à maintes reprises l'instabilité macroéconomique et déclenché la crise financière dans les pays en développement. Les économies ayant des systèmes financiers de taille relativement petite et sous-développés, comme ceux des pays africains, sont particulièrement vulnérables (Tyson, Kennan et Hou, 2014).

La gestion des flux de capitaux s'est, plusieurs fois, avérée efficace dans la protection des pays contre l'instabilité financière, et commence à être largement admise comme une politique acceptable (FMI, 2012). Dans les contextes où les flux de capitaux menacent la stabilité économique et financière, il faudra adopter la gestion de ces flux.

Représentation dans les instances chargées de la réforme de l'architecture financière mondiale

Depuis la crise financière de 2007, on assiste à des réformes de l'architecture financière internationale. La majorité de ces réformes, cependant, est axée sur les économies avancées, faisant peu cas des pays en développement.

Cet aspect a été souligné par le Conseil de la stabilité financière qui a fait des observations sur la nécessité d'adapter les règles de Bâle III aux pays en développement, la nécessité d'une coopération internationale pour gérer les effets d'entrainement, et la nécessité d'arrangements bilatéraux de supervision (FSB, 2011). À ce jour, peu d'effort a été fait pour s'attaquer avec efficacité à ces questions. L'Afrique a besoin d'une plus forte représentation au sein des instances qui mettent en œuvre les réformes, notamment le Comité de Bâle[38] et le Conseil de la stabilité financière.

G. Moyens non financiers de mise en œuvre et problèmes systémiques

La présente étude porte sur la mobilisation du financement pour le développement. Toutefois, la Conférence sur le financement du développement d'Addis-Abeba s'est penchée sur un programme plus large qui inclut les moyens non financiers d'exécution. L'idée maitresse est d'élaborer des politiques cohérentes qui soient propices au développement durable, à l'échelle tant nationale qu'internationale. La cohérence des politiques est une question-clef – par exemple, les pays avancés subventionnent à la fois la prospection des combustibles fossiles et l'atténuation des effets du changement climatique (Whitley, 2013). La Commission européenne a recensé cinq principaux domaines pour la cohérence des politiques: commerce et finance, changement climatique, sécurité alimentaire, migrations, et sécurité (Commission européenne, 2014).

Ces questions débordent du cadre du présent document, cependant on trouvera ci-après une brève présentation de certaines priorités potentielles de l'Afrique.

Une faiblesse majeure du système international est que les pays africains restent largement sous-représentés dans les structures et institutions mondiales d'élaboration de politiques économiques et financières, bien qu'ils soient de plus en plus

38 Seule l'Afrique du Sud est membre du Comité de Bâle ou du Conseil de la stabilité financière.

affectés par les chocs financiers et économiques mondiaux (CEA, 2013). L'architecture internationale actuelle pour l'examen des questions fiscales internationales est dominée par l'OCDE,[39] et des voix se sont élevées pour demander qu'il soit accordé davantage de ressources et de responsabilités au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies, pour le placer au cœur de l'action internationale relative aux questions fiscales. Toutefois, étant donné l'importance cruciale du comportement des sociétés multinationales et du système financier mondial, une entité des Nations Unies – avec peu d'influence sur ces entités – doit être renforcée pour dûment s'acquitter de ce mandat.

Plusieurs problèmes systémiques importants (par exemple le commerce) ont été examinés dans le cadre d'autres forums internationaux, notamment la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Nairobi en décembre 2015, mais les besoins de développement de l'Afrique ont été évoqués à la conférence sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba. Les participants ont appelé les membres de l'OMC à n'épargner aucun effort pour parachever rapidement les négociations sur le Programme de Doha pour le développement, souligné l'importance de la cohérence des politiques et de l'intégration régionale, se sont engagés à accroître le financement du commerce, ce qui pourrait amoindrir les difficultés à saisir les occasions d'expansion des échanges commerciaux, et invité le Conseil général de l'OMC à examiner comment l'OMC peut contribuer au développement durable.

Beaucoup reste également à faire en Afrique. Lors de la neuvième session ordinaire de la Conférence des ministres africains du commerce de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba, en décembre 2014, les ministres du commerce se sont de nouveau engagés à mettre en place une zone de libre-échange continentale – et à éliminer les barrières physiques au commerce, qui sont au cœur du Programme de développement des infrastructures en Afrique. Des ressources extérieures pour ce programme peuvent être mobilisés dans le cadre de l'initiative « Aide pour le commerce », pilotée par l'Organisation mondiale du commerce. L'APD[40] en faveur de l'Afrique classée comme aide pour le commerce, a connu une croissance moyenne annuelle de 8,4 % entre 2002 et 2012, tirée par l'assistance pour le transport et le stockage.

Le Consensus de Monterrey a exprimé un soutien de principe à un mécanisme international de renégociation de la dette souveraine, et les récents évènements survenus en Argentine et en Grèce ont réinscrit cette question à l'ordre du jour. Au fur et à mesure que les pays africains accèdent aux marchés financiers internationaux, cette question sera de plus en plus pertinente. Le FMI a fait certaines propositions, et dans sa résolution 68/304, l'Assemblée générale a appelé « l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine ». S'il est vrai que cette question ne pourra pas être épuisée à la Conférence d'Addis-Abeba, l'occasion est cependant offerte aux Africains d'exprimer leurs points de vue, de dessiner les contours et d'imprimer un élan à la création d'un mécanisme international holistique de

39 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.

40 APD: Aide publique au développement.

rééchelonnement de la dette souveraine qui établit un équilibre entre les intérêts de toutes les parties.

Commerce et financement du développement

La transformation structurelle des économies en Afrique nécessitera l'émergence de « multinationales » et de chaînes de valeur interafricaines qui produisent avec efficacité à l'échelle du continent. Plusieurs des barrières au commerce extérieur et intérieur de l'Afrique sont d'origine nationale – par exemple, l'insuffisance de l'infrastructure, les procédures douanières onéreuses (et souvent entachées de corruption) – et leur démantèlement incombe à l'Afrique, qui aurait besoin d'un soutien financier à cet effet. Les anecdotes abondent quant à combien il peut être plus facile pour un État africain de faire du commerce avec un pays à l'autre bout du monde qu'avec le pays voisin. Les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-africain restent obstinément élevées, et les progrès vers la mise en place de la zone de libre-échange continentale dont on a tant besoin, sont lents.[41] Les communautés économiques régionales de l'Afrique adoptent des approches différentes s'agissant des règlements relatifs au commerce, ce qui impose une lourde charge administrative (CEA, 2015a). Il existe également des problèmes liés au manque de disponibilité de moyens de financement du commerce, comme mentionné plus haut au chapitre II, section E.

Toutefois, d'autres obstacles au commerce africain ne sauraient être levées sans une coopération internationale. L'Afrique a bénéficié d'un accès préférentiel aux grands marchés de développement depuis des décennies, mais jusqu'ici, cela a été insuffisant pour stimuler son industrialisation. La question cruciale pour les pays africains réside dans le déséquilibre entre la capacité de production et les règles d'origine. Nombre de programmes de préférences commerciales incluent des règles d'origine qui imposent des niveaux minimaux de production locale que la plupart des économies africaines ne peuvent atteindre. Les pays africains bénéficieraient assurément de règles d'origine préférentielles moins strictes [conformes aux directives volontaires adoptées à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Bali (Indonésie), en 2013]. Dans le même ordre d'idées, les normes et mesures sanitaires et phytosanitaires strictes qui sont appliquées – faute d'assurance de la qualité et d'organes d'établissement et de contrôle des normes aisément accessibles en Afrique – pénalisent de façon disproportionnée les producteurs africains. Le coût fixe élevé que représente l'établissement de tels organes appelle assurément une action régionale coordonnée qui bénéficie d'un appui financier extérieur. Face aux barrières non tarifaires, la facilitation du commerce prend toute son importance (CEA, 2015a). Les pays africains doivent également lutter pour obtenir une marge d'action dans les accords commerciaux – par exemple, une politique fiscale appropriée dans les pays en développement doit tenir compte des contraintes auxquelles font face les administrations, ce qui peut faire appel à l'application de taxes sur les échanges que les accords internationaux pourraient chercher à proscrire. Dans ce contexte, le Programme d'action d'Addis-Abeba accueille avec satisfaction le nouveau processus de l'OMC pour surveiller la mise en œuvre de sa politique

41 La zone de libre-échange tripartite du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe – Communauté de l'Afrique de l'Est – Communauté de développement de l'Afrique australe (COMESA-EAC-SADC) est prévue pour 2015, et en cas de succès, donnerait une impulsion à l'établissement d'un accord continental, prévu pour 2017 (CEA, 2015a).

sur le traitement spécial et différencié des pays en développement et réaffirme le droit des membres de l'OMC à tirer parti des flexibilités pour protéger la santé publique qui sont disponibles dans l'accord sur la protection des droits de propriété intellectuelle et encourage les membres de l'OMC à accepter la modification des aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle (ADPIC) pour améliorer l'accès à des médicaments abordables. Les États membres approuvent également l'aide pour le commerce et s'engagent en outre à fournir une assistance technique aux pays en développement sans littoral pour soutenir leur participation dans les négociations commerciales. En outre, les gouvernements décident de renforcer le soutien à divers efforts pour lutter contre le commerce illégal de la faune, la pêche, l'exploitation forestière et minière, qui sont un défi pour de nombreux pays.

V. Priorités de l'Afrique en matière de financement de la transformation structurelle

L'objectif primordial des gouvernements africains est la transformation économique structurelle. Cet objectif doit être réalisé afin d'assurer le développement dans ses trois dimensions - croissance économique inclusive, protection de l'environnement, et promotion de l'inclusion sociale (Nations Unies, 2015b).

Les besoins de financement pour ces objectifs sont énormes. Il conviendra de trouver une stratégie crédible pour mobiliser ces fonds d'une façon qui contribue à promouvoir les objectifs de transformation structurelle. Un aspect central est la mobilisation des ressources dans les secteurs public et privé.

Au plan national, la mobilisation des recettes fiscales et l'utilisation efficace et efficiente des fonds publics doivent être renforcées. Cette responsabilité incombera aux gouvernements nationaux. Au nombre des initiatives figureront la poursuite du renforcement des systèmes de planification du développement et l'amélioration de l'environnement intérieur, notamment par le renforcement de l'état de droit et la lutte contre la corruption. Des régimes fiscaux plus efficaces et complets, englobant le secteur informel, doivent être mis en place. L'assistance technique des bailleurs de fonds peut aider à renforcer la capacité institutionnelle nationale pour atteindre ces objectifs.

Les agences de développement et la communauté internationale ont des rôles importants à jouer. La coordination et la coopération internationales s'avèrent nécessaires pour endiguer les flux illicites et assurer la transparence et l'observation des règles fiscales. Les pays africains devraient, avec l'aide des donateurs, souscrire au mécanisme de l'échange automatique d'information fiscale pour le convertir en créances fiscales exécutoires. Les autres remèdes proposés, notamment l'établissement de rapports pays par pays par les sociétés multinationales et de registres mondiaux des propriétaires effectifs ainsi que la transparence dans les paradis fiscaux, devraient être étudiés.

Le financement privé jouera également un rôle essentiel, notamment le financement privé national à moyen terme. La mobilisation de l'épargne s'avère nécessaire au fur et à mesure que les revenus par habitant augmentent. Les marchés d'obligations et d'assurance à long terme constituent des mécanismes importants à cette fin.

Les flux internationaux ont un rôle important à jouer, particulièrement à court terme. Les investissements étrangers directs, la gestion des flux de capitaux déstabilisateurs à court terme, et un système financier international stable et équitable dans lequel les gouvernements africains sont des leaders actifs, constituent autant d'aspects cruciaux.

Le présent document a examiné trois priorités pour les flux de financement nationaux et internationaux: l'infrastructure, l'agriculture et la résilience, et les investissements dans les êtres humains. Les gouvernements nationaux et les organismes internationaux de développement ont besoin de recourir à la politique pour les aligner plus efficacement.

Le financement public international jouera un rôle important en venant compléter la mobilisation des ressources intérieures. L'Afrique devrait encourager les pays riches à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement, et a d'excellentes raisons pour se voir allouer une plus grande part des budgets mondiaux d'aide publique au développement.

Il est aujourd'hui courant que l'APD constitue une source relativement mineure de financement pour l'Afrique, et il est préoccupant de constater que l'accès au financement concessionnel se rétrécit au fur et à mesure que les pays accèdent au statut de pays à revenu intermédiaire. Les actionnaires des banques multilatérales de développement sont encouragés à concevoir en matière de passage des pays d'une catégorie à l'autre des politiques qui soient séquentielles, progressives et graduelles. Les banques multilatérales de développement sont également encouragées à étudier les moyens de faire en sorte que leur aide corresponde au mieux aux possibilités et difficultés inhérentes à la diversité des situations des pays à revenu intermédiaire, et à concevoir des méthodes permettant de mieux tenir compte des réalités complexes et diverses de ces pays.

Pour les pays les moins avancés, l'aide publique au développement reste importante. Cela est d'autant plus logique que ces pays éprouvent des difficultés à attirer des capitaux privés, vu qu'ils offrent des possibilités d'investissement limitées qui soient commercialement intéressantes pour les investisseurs. En conséquence, la proposition de l'OCDE, selon laquelle les pays les moins avancés devraient bénéficier de 50 % de l'aide publique au développement n'est pas assez audacieuse - dans la catégorie des pays les moins avancés, les pays africains les plus pauvres doivent recevoir une plus grande part.

Les pays donateurs envisagent d'utiliser l'APD pour « catalyser » le secteur privé. L'attrait de cette stratégie pourrait varier d'un pays africain à l'autre, en fonction de la mesure dans laquelle les priorités de développement sont bien alignées avec les possibilités d'investissement rentables. Les pays africains devraient demander que ces activités soient menées en coordination avec leurs stratégies nationales de développement, et que le plus d'informations possibles sur les termes du contrat soit rendu public.

Des initiatives spécifiques devraient être mises en œuvre pour s'attaquer directement à ces priorités. Par exemple, les pays contributeurs pourraient être encouragés à mettre en place de nouvelles initiatives pour financer la production d'énergie renouvelable et élargir l'accès à l'énergie aux familles à travers l'Afrique. L'Initiative pour la transparence des industries

extractives pourrait être complétée par davantage de ressources afin d'aider les pays africains à réexaminer les contrats relatifs aux ressources et mieux assurer le suivi des résultats de l'industrie des ressources naturelles. Bien qu'il existe une prolifération de fonds et d'initiatives ciblant l'agriculture en Afrique, ceux-ci pourraient être complétés par de plus grands efforts pour mettre les produits africains sur les marchés mondiaux. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique bénéficierait d'un soutien extérieur accru.

De nouvelles initiatives s'avèrent nécessaires. Les gouvernements africains, les pays donateurs et les acteurs du secteur privé se doivent d'unir leurs forces pour veiller à ce que le financement requis pour la transformation structurelle de l'Afrique se trouve.

Références

Banque africaine de développement (2009). Crise financière et accès au financement. Note d'information sur la crise financière, n° 12/2009. Disponible à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/PB%2012-2009.pdf.

_____ (2012). L'inclusion financière en Afrique. Disponible à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Financial_Inclusion_in_Africa.pdf.

_____ (2014). Le financement du commerce en Afrique. Disponible à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Trade_Finance_Report_AfDB_EN_-_12_2014.pdf.

Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, et Programme des Nations Unies pour le développement (2014). *Perspectives économiques en Afrique 2014:* Les chaines de valeur mondiales et l'industrialisation en Afrique. Disponible à l'adresse: http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/E-Book_African_Economic_Outlook_2014.pdf.

Ansu, Yaw (2014). *Growth with depth: 2014 African transformation report*. African Centre for Economic Transformation. Disponible à l'adresse: http://africantransformation.org/index.php.

Arezki, Raba, and Frederick Van der Ploeg (2011). Do natural resources depress income per capita? *Review of Development Economics*, vol. 15, No. 3, pp. 504–521.Arezki, Rabah, and Markus Brückner (2011). Oil Rents, Corruption, and State Stability: Evidence from Panel Data Regressions. *European Economic Review*, vol. 55, No. 7, pp. 955–963.

Arezki, Rabah, and Ritwik Banerjee (2014). Aid and Oil. *IMF Finance and Development*, vol. 51, No. 1, (March).

Bahar, Dany, Ricardo Hausmann, and Cesar, A. Hidalgo (2014). Neighbours and the evolution of the comparative advantage of nations: Evidence of international knowledge diffusion? *Journal of International Economics*, vol. 92, No. 1, pp. 111–123.

Beck, Thorsten, and others (2011). Financing Africa: through the crisis and beyond. The International Bank Reconstruction and Development. The World Bank.

Disponible à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Financing%20Africa%20Through%20the%20Crisis%20and%20Beyond.pdf. Beck, Thorsten, and Samuel Maimbo (2013). *Financial Sector Development in Africa*. Washington D.C.: World Bank.

Besley, Timothy, and Torsten Persson (2011). *Pillars of Prosperity:* The Political Economics of Development Clusters. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

_____(2013). Taxation and Development. In *Handbook of Public Economics* (vol. 5), Alan, J. Auerbach, and others, eds. Elsevier B.V.Breloff, Paul and Jeff Bond (2015). *Picking Winners in the Great Remittance Disruption*. Consultive Group to Assist the Poor. Disponible à l'adresse: http://www.cgap.org/blog/picking-winners-great-remittance-disruption.

Bouët, A., Mishra, S. and Roy, D. (2008) 'Does Africa Trade Less Than It Should, and If So, Why? The Role of Market Access and Domestic Factors'. Discussion Paper 00770. Washington, DC: IFPRI.

Caggiano, Giovanni, Pietro Calice, and Leone Leonida (2013). Early Warning Systems and Systemic Banking Crises in Low Income Countries: A Multinomial Logit Approach. African Development Bank Working Paper Series No. 190. Abidjan, Côte d'Ivoire.

Calice, Pietro (2013). African Development Finance Institutions: Unlocking the Potential. African Development Bank Working Paper No. 174, pp. 10–16. Abidjan, Côte d'Ivoire.

Carter, Patrick (2013). Does foreign aid displace domestic taxation? *Journal of Globalization and Development*, vol. 4, No. 1, pp. 1–47.

Central Bank of Kenya, 2013. "Financial Stability Report 2012", www.centralbank.go.ke.

Clemens, Michael, A., and David McKenzie (2014). Why don't remittances appear to affect growth? Policy Research Working Paper No. 6856. Washington, D.C.: World Bank.

Collins, Daryl, Jonathan Morduch, and Stuart Rutherford. 2009. *Portfolios of the Poor*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.

Commonwealth Secretariat (2014). *Pension Funds and Private Equity: Unlocking Africa's Potential*. Disponible à l'adresse: http://www.avca-africa.org/media/1329/pension_funds_and_private_equity_2014.pdf.

Das, Jishnu, and Jeffrey Hammer (2014). Quality of primary care in low-income countries: Facts and economics. *Annual Review of Economics*, vol. 6, No. 1, pp. 525–553.

de Luna-Martinez, José, and Carlos Leonardo Vicente (2012). Global survey of development banks. Policy Research Working Paper No. 5969. Washington, D.C.: World Bank.

Development Initiatives (2015). *Improving ODA allocation for a post-2015 world*. Disponible àl'adresse: http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf15/un_improving_oda_allocation_for_post-2015_world.pdf.

Dupas, Pascaline (2011). Health Behaviour in Pays en développement. *Annual Review of Economics*, vol. 3, pp. 425–449.

Easterly, William (2009). How the millennium development goals are unfair to Africa. World Development, vol. 37, No. 1, pp. 26–35.

Commission économique pour l'Afrique (2013). Financement du développement: *Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey* . E/ECA/COE/32/4.

_____ (2014a). Industrialisation dynamique en Afrique. *Rapport économique sur l'Afrique*. Disponible à l'adresse: http://repository.uneca.org/handle/10855/22180.

_____ (2014b). Maitriser les impacts du changement climatique : Stratégie en six points pour des économies résilientes au climat en Afrique. Disponible à l'adresse: http://repository.uneca.org/handle/10855/22520.

_____ (2014c). Mobilisation des ressources intérieures. Document de travail élaboré pour le neuvième Forum pour le développement de l'Afrique. Disponible à l'adresse: http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ADF/ADF9/adf_ix-issues_paper_1-domestic_resource_mobilization.pdf.

_____ (2015a). *Rapport économique sur l'Afrique:* L'industrialisation par le commerce. Disponible à l'adresse: http://www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2015.

_____ (2015b). Flux financiers illicites en provenance de l'Afrique: localisez-les ! neutralisez-les ! recouverez-les ! Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Disponible à l'adresse: http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf.

Commission économique pour l'Afrique et Organisation de coopération et de développement économiques (2014). Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique 2014. Disponible à l'adresse: http://www.uneca.org/publications/2014-mutual-review-development-effectiveness-africa.

European Development Finance Institutions (2013). Annual Report, 2013. http://www.edfi.be/publications/edfi.html.

Economist Intelligence Unit (2014). *Democracy Index 2014*. Disponible à l'adresse: http://www.sudestada.com.uy/Content/Articles/421a313a-d58f-462e-9b24-2504a37f6b56/Democracy-index-2014.pdf.

ESADE (2014). Sovereign Wealth Funds. ESADEgeo – Centre for Global Economy and Geopolitics. Disponible à l'adresse: http://itemsweb.esade.edu/wi/Prensa/SWF2014_ENG.pdf.

European Commission (2014). European Union Accountability Report 2014 on Financing for Development Review of progress by the European Union and its Member States. Disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/financing-for-dev-2014-accountability-report-01_en.pdf.

Banque européenne d'investissement (2013). L'activité bancaire en Afrique subsaharienne: Défis et perspectives. Disponible à l'adresse: http://www.eib.org/attachments/efs/economic_report_banking_africa_en-.pdf.

Rapport européen sur le développement (2015). Associer le financement et les politiques pour mettre en œuvre un programme de développement post-2015 porteur de changement. Londres, Overseas Development Institute.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde:* Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Disponible à l'adresse: http://www.fao.org/3/a-i4030e.pdf.

Foster, Vivien. 2008. 'Africa Infrastructure Country Diagnostic**:** Overhauling the Engine of Growth: Infrastructure in Africa'. The World Bank. http://siteresources.worldbank.org/EXTPRAL/Resources/africa_country_diagnostic.pdf

Financial Stability Board, International Monetary Fund and the Bank for International Settlements. 2011. "Macro Prudential Policy Tools and Frameworks: Progress Report To G20". Financial Stability Board, http://www.financialstabilityboard.org/

Fiszbein, Ariel, Ravi Kanbur, and Ruslan Yemtsov (2013). Social Protection, Poverty and the Post-2015 Agenda. Policy Research Working Paper No. 6469. Washington, D.C.: World Bank.

Fjeldstad, Odd-Helge (2014). Tax and development: donor support to strengthen tax systems in pays en développement. *Public Administration and Development*, vol, 34, No. 3, pp. 182–193.

Galiani, Sebastian, and others (2014). The effect of aid on growth: Evidence from a quasi-experiment. Policy Research Working Paper No. WPS 6865I. Washington, D.C.: World Bank Group.

Ghani, Ejaz, and Stephen, D. O'Connell (2014). Can service be a growth escalator in low-income countries? Policy Research Working Paper No. 6971. Washington, D.C.: World Bank Group.Gollin, Douglas, and Richard Rogerson (2014). Productivity, transport costs and subsistence agriculture. *Journal of Development Economics*, vol. 107, pp. 38–48.

Griffith-Jones, Stephany (2000). International Capital Flows to Latin America. Series Reformas Económicas 55. Paper prepared for the United Nations Committee on Development Policy. Disponible à l'adresse: http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download;jsessionid=-23FA1980105827FED684E3D14A71A69C?doi=10.1.1.619.5702&rep=rep1&type=pdf.

Griffith-Jones, Stephany, and José Antonio Ocampo (2008). *Sovereign wealth funds: a developing country perspective*. Disponible à l'adresse: http://www.fondad.org/uploaded/Griffith-Jones/Griffith-Jones%20and%20Ocampo%20-%20Sovereign_Wealth_Funds_final.pdf.

Griffith-Jones, Stephany, and Judith Tyson (2012). Exogenous Shocks: Dealing With the Only Certainty, Uncertainty. Paper prepared for the Commonwealth Secretariat. September.

Gylfason,Thorvaldur (2013). Democracy in Africa. *Centre for Economic and Policy Research*. Disponible à l'adresse: http://voxeu.org/article/democracy-africa.

Hart, Thomas, Philipp Krause and Mark Miller (2015). Bricks and Dollars: Improving public investment in infrastructure. The Overseas Development Institute, London. https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/events-documents/5253.pdf

Halland, Harvad, and others (2014). *Resource Financed Infrastructure:* A Discussion on a New Form of Infrastructure Financing. Washington, D.C.: World Bank Publications.

Hanushek, Eric A., and Ludger Woessmann (2012). Do better schools lead to more growth? Cognitive skills, economic outcomes, and causation. *Journal of Economic Growth*, vol. 17, No. 4, pp. 267–321.

Harrison, Ann E., Justin Yifu Lin, and Lixin Collin Xu (2014). Explaining Africa's (dis) advantage. *World Development*, vol. 63, pp. 59–77.

Hou, Zhenbo, and others (2014). Shockwatch bulletin: Global monetary shocks: impacts and policy responses in sub-Saharan Africa. Working Paper, March. London, Overseas Development Institute.

Consortium pour les infrastructures en Afrique (2014). *Rapport annuel 2013,Consortium pour les infrastructures en Afrique*. Disponible à l'adresse: http://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Annual_Reports/ICA-Infra-Fin-Trends-Africa-2013-Final-WEB.pdf.

Independent Commission for Banking (2011). *Final report*. Disponible à l'adresse: http://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/treasury-committee/inquiries1/parliament-2010/icb-final-report/

Independent Evaluation Group (2011). *Assessing the International Finance Corporation (IFCs) poverty focus and results*. World Bank Group. Disponible à l'adresse: http://ieg.worldbankgroup.org/Data/reports/ifc_poverty_full_eval.pdf.

International Finance Corporation. (2013) " A Winning Framework for Public-Private Partnerships: Lessons from 60-Plus IFC Projects". http://smartlessons.ifc.org/

Fonds monétaire international (2009). Transactions internationales liées aux envois de fonds: Guide pour les statisticiens et les utilisateurs. Disponible à l'adresse: https://www.imf.org/external/np/sta/bop/2008/rcg/pdf/guide.pdf.

_____ (2010). « Perspectives régionales pour l'Afrique subsaharienne ».

_____ (2012). The liberalization and management of capital flows: an institutional view. Disponible à l'adresse: http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/111412.pdf.

_____ (2013a). *2013 Financial Access Survey*. International Monetary Fund.

_____ (2013b). *Perspectives économiques régionales*. Afrique subsaharienne: créer une dynamique dans un monde économique à plusieurs vitesses. Disponible à l'adresse: https://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2013/afr/eng/sreo0513.pdf.

_____ (2014a). Base de données des *Perspectives mondiales*, *Octobre*. Disponible à l'adresse: https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/weodata/index.aspx.

_____ (2014b). Macroeconomic developments in low-income developing countries. Disponible à l'adresse: http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/091814.pdf.

_____ (2014c). Strengthening the Contractual Framework to Address Collective Action Problems in Sovereign Debt Restructuring. Disponible à l'adresse: http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/090214.pdf.

_____ (2014d). Spillovers in international corporate taxation. IMF Policy Paper, Fiscal Affairs Department. Disponible à l'adresse: https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/050914.pdf.

_____ (2014e). *Perspectives économiques régionales*. Afrique subsaharienne: Maintenir le cap. Disponible à l'adresse: https://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2014/afr/eng/sreo1014.pdf.

_____ (2015). *Perspectives de l'économie mondiale:* Nuages, incertitudes. Disponible à l'adresse: http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/update/01/pdf/0115.pdf.

James, Alexander (2015). The resource curse: A statistical mirage? *Journal of Development Economics*, vol. 114, pp. 55–63.

Jeanne, Olivier, Arvind Subramanian, and John Williamson (2012). Who Needs to Open the Capital Account? Washington, D.C.: Peterson Institute for International Economics.

Jedwab, Remi (2013). Urbanization without structural transformation: Evidence from consumption cities in Africa. Washington, D.C.: George Washington University.

Jones, Sam, and others (2014). Can your child read and count? Measuring learning outcomes in East Africa. *Journal of African Economies*, vol. 23, No. 5, pp. 643–672.

Kharas, H. (2014). Financing for Development: International Financial Flows after 2015. The Brookings Institute, Briefing Note. Voir http://www.brookings.edu/research/papers/2014/07/08-financing-development-international-financial-flows-kharas.

Krishnamurti, Damodaran, and Yejin Carol Lee (2014). *Macroprudential Policy Framework:* a practice guide. Washington, D.C.: World Bank.

Lazzarini, Sergio G., and others (2015). What Do State-Owned Development Banks Do? Evidence from the Brazilian National Development Bank, 2002–09. *World Development*, vol. 66, pp. 237–253.

Lunogelo, H, Mbilinyi, A and Hangi, H (2009). "Global Financial Crisis and Tanzania: Effects and Policy Responses".

Lopes, Carlos (2014). Common African Position on the post-2015 development agenda: key messages arising from Africa-wide consultations. Presentation at ECA meetings, July 2014.

Lowder, S.K., Skoet, J. and Singh, S. (2014). 'What do we really know about the number and distribution of farms and family farms worldwide?' Background paper for The State of Food and Agriculture 2014. ESA Working Paper No. 14-02. Rome, FAO.

Manning, Richard (2014). The multilateral aid system: an assessment following the major replenishments of 2013. WIDER Working Paper No. 2014/110. Disponible à l'adresse: http://www.globaleconomicgovernance.org/sites/geg/files/documents/WIDER%20Replenishment%20Paper.pdf.

Manson, Katrina (2014). Private equity remains a rarity in African pension portfolios, *Financial Times*, 5 October.

Maor, Moshe (2012). Policy overreaction. *Journal of Public Policy*, vol. 32, No. 03, pp. 231–259.

Mathers, Nicholas, and Rachel Slater (2014). Social protection and growth: Research synthesis. London: Overseas Development Institute.

Mezui, Cedric Mbeng, Stefan Nalletamby and Hugues Kamewe (2012). "African Systemic Financial Crises". African Development Bank.

McArthur, John W., and Gordon C. McCord (2014). Fertilizing Growth: Agricultural Inputs and their Effects in Economic Development. Brookings Global Economy and Development Working Paper No. 77. Washington, D.C.

McMillan, Margaret S., and Kenneth Harttgen (2014). What is driving the African Growth Miracle? NBER Working Paper 20077. Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research.

McMillan, Margaret, and Derek Headey (2014). Introduction – Understanding Structural Transformation in Africa. *World Development*, vol. 63, pp. 1–10.

McMillan, M., Rodrik, Dani, and Íñigo Verduzco-Gallo (2014). Globalization, structural change, and productivity growth, with an update on Africa. *World Development*, vol. 63, pp. 11–32.

Monchuk, Victoria (2013). Reducing poverty and investing in people: the new role of safety nets in Africa - experiences from 22 countries. Washington, D.C.: World Bank Group.

Moore, Mick (2013). Obstacles to increasing tax revenues in low income countries. International Centre for Tax and Development Working Paper 15. Brighton, United Kingdom: Institute of Development Studies.

Morrissey, Oliver, Wilson Prichard, and Samantha Torrance (2014). Aid and Taxation: Exploring the relationship using new data. International Centre for Tax and Development Working Paper 21. Brighton, United Kingdom: Institute of Development Studies.

Moss, Todd (2010). Oil to cash: fighting the resource curse through cash transfers. Center for Global Development Working Paper 237. Washington, D.C.

_____ (2012). Soft Lending without Poor Countries: Recommendations for a New IDA. Washington, D.C.: Center for Globalization and Development.

Mu, Yibin, Peter Phelps, and Janet Stotsky (2013). Bond Markets in Africa. Document de travai du Fonds monétaire international N° 13/12. Washington, D.C.

Murnane, R. J., and Ganimian, A. (2014). Improving educational outcomes in developing countries: Lessons from rigorous evaluations. *NBER Working Paper*, (w20284).

Ncube, Mthuli (2013). Accessing Local Markets for Infrastructure. In Banking in sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities. Luxembourg: European Investment Bank.

Ncube, Mthuli, Zuzana Brixiova, and Zorobabel Bicaba (2014). Can Dreams Come True? Eliminating Extreme Poverty in Africa by 2030. Institute for the Study of Labour (IZA) Discussion Paper No. 8120. Bonn, Germany.

Ncube, Mthuli, and Charles Leyeka Lufumpa, eds. (2014). *The Emerging Middle Class in Africa*. Oxon, United Kingdom: Routledge.

Ocampo, Jose Antonio, and others (2012). The Great Recession and the Developing World. In Development Cooperation in times of Financial Crisis, Jose Antonio Alonso and Jose Antonio Ocampo, eds. New York: Columbia University Press.

Organisation de coopération et de développement économiques (2013). « Une meilleure réglementation des partenariats public-privé d'infrastructures de transport », OECD Publishing/ITF.

Organisation de coopération et de développement économiques (2014a) *Bd Document de référence: Note sur le traitement de la concessionnalité des prêts dans les statistiques du CAD*. Disponible à l'adresse: http://www.oecd.org/dac/DAC%20HLM2014%20Background%20paper%20The%20treatment%20of%20loan%20concessionality%20in%20DAC%20statistics.pdf.

_____ (2014b). *2014 Perspectives mondiales de l'aide en 2014*. Résultats de l'enquête sur les plans prévisionnels des dépenses des donneurs, et les perspectives d'amélioration de la prévisibilité de l'aide, Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse: http://www.oecd.org/dac/aid-architecture/GlobalOutlookAid-web.pdf.

Organization for Economic Cooperation and Development [OECD] Insights (2014). In my view: Half of all ODA should go to the least developed countries. Prepared by Gyan Chandra Acharya, United Nations Under-Secretary-General and High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States, 21 July. Disponible à l'adresse: http://oecdinsights.org/2014/07/21/half-of-all-oda-should-go-to-the-least-developed-countries/.

Prichard, Wilson, Jean-François Brun and Oliver Morrissey (2012). Donors, aid and taxation in developing countries: an overview. *Journal of Development Studies*, vol. 42, No. 1, pp. 1–21.

Pritchett, Lant (2015). *Can Rich Countries Be Reliable Partners for National Development?* Center for Global Development. Disponible à l'adresse: http://www.cgdev.org/publication/ft/can-rich-countries-be-reliable-partners-national-development.

Programme de développement des infrastructures en Afrique (2012). *Combler le déficit d'infrastructures est capital pour la transformation de l'Afrique*, Banque africaine de développement. Disponible à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/PIDA%20brief%20closing%20gap.pdf.

Rakotoarisoa, Manitra, Massimo Iafrate, and Marianna Paschali (2011). *Why has Africa become a net food importer*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

Reinhart, Carmen M., and Kenneth Rogoff (2009). *This time is different: eight centuries of financial folly*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Reisen, Helmut and Christopher Garroway (2014). *The Future of Multilateral Concessional Finance*. Berlin, Germany: GIZ. Disponible à l'adresse: http://www.shiftingwealth.com/publikationen/2014/The%20FutureMultiConcessionalFinance.pdf?wt_mc=alerts.TOCjournals.11079.

Reuter, Peter (2014). *Post-2015 Consensus: IFF Perspective*. Copenhagen Consensus Centre. Disponible à l'adresse: http://www.copenhagenconsensus.com/publication/post-2015-consensus-iff-perspective-reuter.

Rodrik, Dani (2015). Premature Deindustrialization (February). NBER Working Paper No. 20935. Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research.

Sanusi, Lamido (2010). The Nigerian Banking Industry: what went wrong and the way forward. Convocation lecture delivered at the Convocation Square, Bayero University, Kano, on 26 February, to mark the Annual Convocation Ceremony of the University.

Sanusi, Lamido. 2012. "The Global Banking Crisis: An African Banker's Response". Sir Patrick Gillam Lecture, London School of Economics, Public Lecture.

Schaeffer, Michiel, and Economic Commission for Africa (2014). *Loss and Damage in Africa*. Addis Ababa.

Schoellman, Tod (2012). Education quality and development accounting. *Review of Economic Studies*, vol. 79, No. 1, pp. 388–417.

Shiller, Robert J. (2005). Irrational Exuberance. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Sun, Yun (2014). *Africa in China's foreign policy*. Washington, D.C.: John L. Thornton China Centre and Africa Growth Initiative Publications, No. 20, The Brookings Institution.

te Velde, Dirk Willem, Judith Tyson, and Andre Steele (2015). Topic guide: Regional Infrastructure in Sub-Saharan Africa and South Asia: unblocking constraints and enabling effective policy intervention. Disponible à l'adresse: http://www.evidenceondemand.info/topic-guide-regional-infrastructure-in-sub-saharan-africa-and-south-asia.

Tsui, Kevin (2011). More Oil, Less Democracy: Evidence from Worldwide Crude Oil Discoveries. *The Economic Journal*, vol. 121, No. 551, pp. 89–115.

Tyson, Judith (2014). The expansion of financial access and financial development in Kenya. Thèse de doctorat non publiée. London: University of London.

Tyson, Judith, Jane Kennan, and Zhenbo Hou (2014). Shockwatch Bulletin: Developing countries and the slow down in China. Disponible à l'adresse: https://www.odi.org/publications/8715-shockwatch-bulletin-developing-countries-slowdown-china.

Tyson, Judith, and Terry Mckinley (2014). Financialization developing countries: Mapping the Issues. In *Financialization and the Developing World: Mapping the Issues*. Report for the European Commission's Financialization, Economy, Society and Sustainable Development Programme. Disponible à l'adresse: http://fessud.eu/wp-content/uploads/2015/01/Working-Paper-38-FESSUD-Financialization-in-the-developing-world-mapping-the-issues.pdf.

Tyson, Judith, Dirk Willem te Velde, and Stephany Griffiths-Jones (2014a). *Maximising International Finance for Development in the Poorest and Most Vulnerable Countries*. Disponible à l'adresse: https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9114.pdf.

_____ (2014b). 'Post-crisis trends in private capital flows developing countries'. *https://www.odi.org/publications/8712-post-crisis-trends-private-capital-flows-developing-countries*.

Tyson, Judith (2015a). Life-insurance Markets in sub-Saharan Africa. Disponible à l'adresse: https://www.odi.org/publications/10099-life-insurance-markets-sub-saharan-africa.

_____ (2015b). Sub-Saharan Africa international sovereign bonds. Disponible à l'adresse: https://www.odi.org/publications/9205-sub-saharan-africa-international-sovereign-bonds.

Tyson, Judith, and N. Patel. Forthcoming (2015). The Rise of Consumer Finance in Africa. www.odi.org

Nations Unies (2002). *Le Consensus de Monterrey*: Conférence internationale sur le financement du développement. Disponible à l'adresse: http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf.

_____ (2013). Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Rapport du Secrétaire général à la soixante-hutième session de l'Assemblée générale, Point 18 de l'ordre du jour. A/68/357.

_____ (2014). *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2014*. Disponible à l'adresse: http://www.un.org/millenniumgoals/2014%20MDG%20report/MDG%202014%20English%20web.pdf.

_____ (2015a). *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2015*. Disponible à l'adresse: http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_archive/2015wesp_full_en.pdf.

_____ (2015b). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2015: Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), résolution 69/313.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2013). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2013*. N° de vente. E.13.II.D.5.

_____ (2014). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014*. N° de vente. E.14.II.D.1.

Van der Ploeg, Frederick, and Anthony J. Venables (2011). Harnessing Windfall Revenues: optimal policies for resource-rich developing economies. *The Economic Journal*, vol. 121, No. 551, pp. 1–30.

Watkins, Kevin, and Maria Quattri (2014). Lost in intermediation: How excessive charges undermine the benefits of remittances for Africa. London: Overseas Development Institute.

Weil, David (2014). Health and Economic Growth. In *Handbook of Economic Growth, volume 2*, pp. 623–682, Philippe Aghion and Steven N. Durlauf, eds. Elsevier.

Whitley, Shelagh (2013). Time to change the game: fossil fuel subsidies and climate. London: Overseas Development Institute.

Wild, Leni, and others (2015) Adapting development: Improving services to the poor. London: Overseas Development Institute.

World Bank (2013). *Migration and Remittances Factbook 2013*. See https://knoema.com/WBRIO2013/migration-and-remittances-factbook-2013.

_____ (2013b). *Debt Management*. Disponible à l'adresse: http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTDEBTDEPT/0,,contentMDK:21289856~menuPK:4876257~-pagePK:64166689~piPK:64166646~theSitePK:469043,00.html

_____ (2014). Statement by the Heads of the Multilateral Development Banks and the IMF on Infrastructure. Disponible à l'adresse: http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2014/11/13/statement-heads-multilateral-development-banks-imf-infrastructure.

_____ (2015a). *Indicateurs du développement dans le monde 2014*. Disponible à l'adresse: http://data.worldbank.org/sites/default/files/wdi-2015-book.pdf.

_____ (2015b). *Perspectives économiques mondiales:* disposer d'une marge de manoeuvre budgétaire et l'utiliser. Washington, D.C.: Banque mondiale.

World Bank, IFC, and World Economic Forum. Tackling the Infrastructure Finance Deficit, January 2013. World Bank, Washington, D.C.

Organisation mondiale du commerce (2014). *Rapport sur le commerce mondial 2014*. Disponible à l'adresse: https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/world_trade_report14_e.pdf.

Yang, Dean (2011). Migrant remittances. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 25, No. 3, (Summer), pp. 129–151.

Organisation mondiale du commerce, 2013. Statistiques du commerce international. Voir https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/its2013_e/its13_toc_e.htm.